

INITIATION A L'INTERPRETATION

Cours donné à l'Université de Genève,
Faculté de traduction et
d'interprétation
Semestre de printemps 2016

B. Krémer

CHAPITRE PREMIER / COURS N°2 / 4 MARS 2016
QUELQUES DEFINITIONS
L'HISTOIRE DE L'INTERPRETATION (DES ORIGINES AU MOYEN-AGE)

Puisque nous sommes à Genève, je tiens à commencer par rendre hommage à Ferdinand de SAUSSURE (1857-1913), fondateur de la linguistique moderne.



Si je mets Ferdinand de Saussure en exergue de ce cours sur l'interprétation, alors que lui-même n'était pas interprète, c'est que son apport intellectuel est de la plus haute pertinence pour l'interprétation, à commencer par la célèbre distinction qu'il fait entre langue et parole, qui va servir de fil conducteur et d'élément fondamental à toute notre réflexion.

Par langue, il faut entendre l'ensemble des éléments du langage, tels que les mots, les valeurs, les ensembles lexicaux, mais aussi les règles de grammaire, les règles de syntaxe et l'organisation des ensembles linguistiques, tels qu'on les trouve dans le dictionnaire ou dans les ouvrages spécialisés de même nature. La parole, quant à elle,

est l'utilisation qui est faite de cette langue par une personne donnée dans certaines circonstances données. En d'autres termes, la manière dont un locuteur parle français (la manière dont il utilise les mots et les règles de la langue française) peut être teintée de régionalisme, influencée par l'âge, par la formation, par la façon dont il a assimilé les mots et applique ou non les règles de grammaire. Confrontés à une même réalité, chaque locuteur la décrit avec des mots et des phrases différents, notamment parce que l'intention de communiquer sera chaque fois différente. Toutes ces notions sont absolument indispensables en interprétation puisque, comme nous le verrons plus tard, une des caractéristiques de l'interprétation est qu'elle se déroule dans une situation de communication, donc qu'elle met en scène la parole.

Les conséquences qui en découlent sont doubles : d'une part, notre analyse au cours de ce semestre ne s'intéressera pratiquement pas à la langue, mais portera presque exclusivement sur la parole. **L'interprétation est un acte de parole.** D'autre part, les interprètes ne sont pas des spécialistes des langues, mais avant tout des individus qui réalisent des actes de parole, ce qui suppose qu'ils se concentrent avant tout sur ce qu'ils souhaitent exprimer. **L'interprétation n'est pas une opération sur les mots, mais sur ce qui est dit à travers eux.** (Notons que cela n'empêche pas, bien entendu, de devoir connaître et maîtriser les règles et les habitudes de la langue, qui sont les outils indispensables avec lesquels l'interprète construit son discours. Tout comme un architecte qui construit une maison, l'interprète a besoin des pierres sans lequel son édifice ne peut pas exister. En revanche, son métier ne consiste pas à se concentrer sur les pierres, mais sur le bâtiment qu'il va réaliser grâce à elles.)

Une fois cette idée posée, passons à quelques définitions. La plus importante, celle de l'acte d'interpréter, sera en quelque sorte le produit ultime de notre réflexion au cours de ce semestre : cette définition ressortira de l'ensemble des discussions que nous mènerons sur les divers sujets. En d'autres termes, nous aborderons ce point par petites touches tout au long de nos rencontres.

Le rôle de l'interprète est de transformer des actes de parole réalisés dans le cadre linguistique et référentiel d'une langue en actes de parole réalisés dans le cadre linguistique et référentiel d'une autre langue.

Cette constatation nous amène immédiatement à apporter quelques précisions sur la différence entre traduction et interprétation (sur laquelle nous reviendrons plus tard). Pour l'instant, bornons-nous à évoquer la différence fondamentale entre les deux, qui est que la traduction est un travail portant sur l'écrit, alors que l'interprétation porte sur l'oral. De nombreuses langues ignorent cette différence dans leur lexique et parlent de « traduction écrite » et de « traduction orale ». Même dans des langues qui ont des mots différents pour désigner ces activités, l'usage courant a tendance à les mélanger, et le français ne fait pas exception à la règle. Les notions de « traducteur » et d'« interprète » existent, mais celle de « traducteur » a tendance à englober les deux types d'activités. Il faut d'ailleurs reconnaître que cette différence a rarement été marquée sur le plan historique ; elle est devenue plus nette assez récemment parce que toute notre civilisation fait davantage la distinction entre les situations écrites et les situations orales, alors qu'autrefois, la plupart des situations étaient orales et la traduction écrite était occasionnelle et plus rare, l'écrit jouant un rôle plus marginal dans la vie de tous les jours.

On imagine aisément que dans l'Égypte antique ou au Moyen-Âge, la rédaction d'hiéroglyphes sur une pierre ou d'un texte sur un parchemin n'était pas aussi simple que sur une tablette électronique ; l'acte de traduction écrite était donc forcément plus rare. En revanche, les gens se parlaient comme ils le font aujourd'hui, et l'acte d'interpréter était sans doute beaucoup plus fréquent qu'on ne le pense ; il n'y avait pas de nécessité particulière de distinguer l'un de l'autre, puisque c'était souvent la même personne qui pratiquait les deux. Néanmoins, ces activités ont fini par se séparer dans notre monde moderne, et je vous invite à garder une approche rigoureuse en parlant d'interprétation et d'interprètes pour désigner la transmission orale d'un message.

Pour poursuivre dans le domaine des définitions, essayons d'imaginer un acte d'interprétation. Au fond, la situation est assez facile à se représenter : une personne souhaite s'entretenir avec une autre et entre les deux se trouve une troisième personne qui sert d'interprète. Pourquoi cette troisième personne est-elle là ? Pourquoi les deux premières ne se parlent-elles pas directement ? Parce qu'elles ne peuvent pas communiquer en l'absence de langue commune. En d'autres termes, **l'interprète est dépositaire de la parole de l'autre**. Par définition, il est le seul

à connaître les deux langues, sinon il ne serait pas nécessaire. Donc, il détient la parole qui a été prononcée par la première personne, transmet cette parole à la seconde et quand celle-ci répond à la première, il fait la même chose dans l'autre sens (ou bien un autre interprète s'en charge). Il est donc dépositaire de la parole de chaque orateur.

S'il faut insister sur cet aspect qui peut paraître un peu philosophique et abstrait, c'est parce que nous vivons dans un monde mondialisé, c'est-à-dire que nous avons l'habitude des échanges internationaux. De plus en plus de personnes voyagent pour leurs loisirs, leurs études ou leur travail et ont donc l'habitude de se frotter à d'autres cultures. Elles connaissent également les situations dans lesquelles un interprète peut s'avérer nécessaire. En revanche, à l'époque où les gens passaient toute leur existence dans leur village natal, si celui-ci n'était pas par hasard situé à la frontière avec un autre pays, ils n'avaient jamais de contact avec des personnes parlant des langues différentes ou venant d'autres cultures. L'idée même que quelqu'un puisse maîtriser plusieurs langues et servir de passerelle, d'intermédiaire entre ces cultures et ces langues leur était sans doute extrêmement étrangère. Étrangère, mais aussi un peu dérangeante, ce qui explique que tout personne détenant la parole de l'autre prenait un statut important : c'était quelqu'un qui avait un pouvoir, on pourrait presque dire un pouvoir mystique. Maîtriser la parole de l'autre relève d'un pouvoir quasi-divin.

D'ailleurs, puisque nous en sommes aux définitions, dans les dictionnaires, le terme « interprétation » recouvre deux notions qui paraissent distinctes, mais sont au fond très proches. Interpréter, c'est transmettre la parole de quelqu'un dans une autre langue, mais interpréter, c'est aussi donner une signification ou la faire apparaître. Un interprète musical, un interprète artistique et un interprète religieux, c'est au fond la même chose qu'un interprète de langues ; c'est quelqu'un qui absorbe un message, qui le détient et qui le transmet à quelqu'un d'autre qui ne disposait pas des clés nécessaires pour le comprendre de son propre chef.

Interpréter, ce n'est donc pas simplement passer d'une langue à une autre, mais (comme nous l'avons déjà dit) rendre accessible tout message qui n'est pas compréhensible a priori, ce qui donne au détenteur de cette connaissance une position à part. Ajoutons à cela que dans les époques anciennes, les situations

d'interprétation officielles consistant à transmettre la parole d'un roi ou d'un chef militaire aux représentants d'autres peuples nécessitait de faire une confiance aveugle à celui qui transmettait ces messages. Et l'interprétation de messages religieux combinait à la fois les deux acceptions du mot « interprétation » : les interprètes véhiculaient les messages à transmettre, mais il leur arrivait aussi de leur imposer un sens...

Bien entendu, les historiens se sont penchés sur les interprètes dans l'histoire au sens concret du terme, c'est-à-dire qu'ils ont recherché les traces que leur activité avait pu laisser. Quelle que soit la portée réelle ou imagée que l'on donne à la Bible, le mythe de la tour de Babel qui y est rapporté reste très vivace dans nos esprits. Ayant commencé à construire une tour destinée à monter jusqu'aux cieux, les hommes s'attirent la colère divine, et pour que le chantier ne puisse plus avancer, Dieu leur fait parler des langues différentes : ils ne s'entendent plus, et la tour ne peut plus être construite. Ce mythe est (notamment) un moyen de symboliser l'incompréhension entre les peuples due à l'existence de langues (et de cultures) différentes. Un autre événement connexe, relaté dans le Nouveau Testament, est celui de la Pentecôte où l'Esprit-Saint descendu sur les apôtres sous forme de flammes permet à ceux-ci de s'exprimer dans des langues inconnues. Là, l'image de la diversité linguistique prend un tour un peu plus positif, puisque le don divin transmis aux apôtres leur permet de se transformer en interprètes.

Le fait est que les êtres humains parlent des langues différentes. Comme ils ont toujours eu des contacts les uns avec les autres, parfois par le biais des guerres, parfois par le biais d'échanges commerciaux ou culturels, ils ont toujours eu besoin d'interprètes. C'est ainsi que l'on dit non sans humour que l'interprétation est le deuxième plus vieux métier du monde. On le dit de beaucoup de métiers, mais il est possible que dans notre cas, cela soit assez proche de la vérité, puisque la nécessité de communiquer entre êtres humains a sans doute toujours existé.

Encore faut-il le prouver concrètement. C'est là une tâche un peu plus difficile parce que les traces historiques dont on dispose ne remontent pas très loin (quelques milliers d'années à peine).

La première trace concrète, visible, avérée, dont nous disposons remonte à l'ancienne Égypte, soit il y a quand même à peu près cinq mille ans. Ce n'est pas énorme à l'échelle de l'histoire de la Terre, c'est un peu plus impressionnant à celle de l'histoire de l'humanité, mais pas tant que cela. Mais au moins dispose-t-on d'une preuve de l'existence des interprètes.



Ancienne Egypte: Horemheb et les Syriens/Nubiens (source: www.giic.net)

Cette première représentation est assez connue, surtout parce que c'est la plus ancienne. En Égypte, on n'en connaît pas beaucoup. Dans quelques autres cas, on sait que le personnage représenté est selon toute vraisemblance un interprète, mais à part cela, les traces écrites qui les mentionnent ne sont pas nombreuses.

Dans l'histoire, tout au moins dans sa vision un peu eurocentrée, on connaît la succession des empires : l'empire babylonien, l'empire égyptien, l'empire grec et l'empire romain. Pour ce dernier, nous avons des certitudes, car il existe encore des tombes portant le nom du défunt et la mention « interprète » de tel ou tel général ou grand personnage. On possède aussi des écrits où il est question d'un interprète, dont on donne parfois le nom. Plus nous nous rapprochons de nous dans le temps, plus on

rencontre de traces des personnes qui ont joué le rôle d'interprètes tout au long de l'histoire.

Une caractéristique importante de l'évolution culturelle (en Europe) après la chute de l'Empire romain est que la connaissance en général (y compris celle des langues) est réservée aux érudits et passe par l'intégration à l'Eglise catholique (clercs, moines, lettrés). Seuls les hauts personnages (ou les ecclésiastiques) peuvent accéder à l'apprentissage des langues, et peuvent donc souvent se passer d'interprètes ! En revanche, leur entourage, appelé à négocier en leur nom ou à finaliser les détails de leurs décisions, ne maîtrisent pas toujours toutes les langues requises et doivent faire appel à des intermédiaires. Plus tard, avec le Moyen-Âge, des universités se créent et le savoir commence à se diffuser autrement que par le truchement de l'Eglise catholique. Il devient possible de se former lorsque l'on en a les moyens intellectuels, même si ce genre de possibilités reste le plus souvent réservé aux classes nanties et fortunées.

CHAPITRE DEUX / COURS N°3 / 11 MARS 2016
L'HISTOIRE DE L'INTERPRETATION
(LE TEMPS DES DECOUVERTES – L'EXTREME-ORIENT – LE XVIII^e
SIECLE)

Venons-en au rôle des interprètes. En premier lieu, les interprètes transmettent des messages « linguistiques », coulés dans une langue donnée, mais en même temps et surtout, ils s'occupent d'actes de parole, qui ne sont pas simplement une succession de mots, mais des propos tenus dans une culture donnée. Donc, de tout temps, les interprètes ont transmis un peu de la culture en même temps qu'ils transmettaient les messages linguistiques. On peut dire qu'ils sont des passeurs culturels, parce qu'ils transmettent une culture à des gens qui ne la connaissent pas. Nous en trouverons des exemples plus tard lorsque nous parlerons de certains interprètes à l'époque des grandes découvertes aux XV^e et XVI^e siècles.

Ensuite, si on les considère comme des points de contact avec le divin, les interprètes ont pu jouer un rôle de passeurs religieux. Un interprète, c'est aussi quelqu'un qui interprète les textes sacrés. Il interprète un texte qui n'est pas compréhensible par le commun des mortels, c'est-à-dire qu'il lui donne une signification accessible à tous. L'interprète, par ses connaissances, parvient ainsi à développer, expliquer, expliciter, faire l'exégèse de textes difficiles, voire totalement hermétiques.

Plus simplement, l'interprète est aussi appelé à intervenir dans un contexte où deux peuples sont en contact. Quelles peuvent en être les circonstances ? Les cas dans lesquels il existe des choses à régler, des problèmes à négocier avec le peuple voisin. C'est ainsi que les interprètes se retrouvent également dans le rôle de diplomates. De ce rôle, ils sont parfois passés à celui de commerçants, souvent dans le but de s'enrichir.

Mais il arrivait aussi aux interprètes d'être des missionnaires, ce qui nous ramène à la transmission des messages à caractère divin. Les interprètes ont été utilisés en tant que porte-paroles de certaines religions. En outre, ils ont aussi beaucoup enseigné, notamment les langues puisque c'étaient les seuls à les connaître.

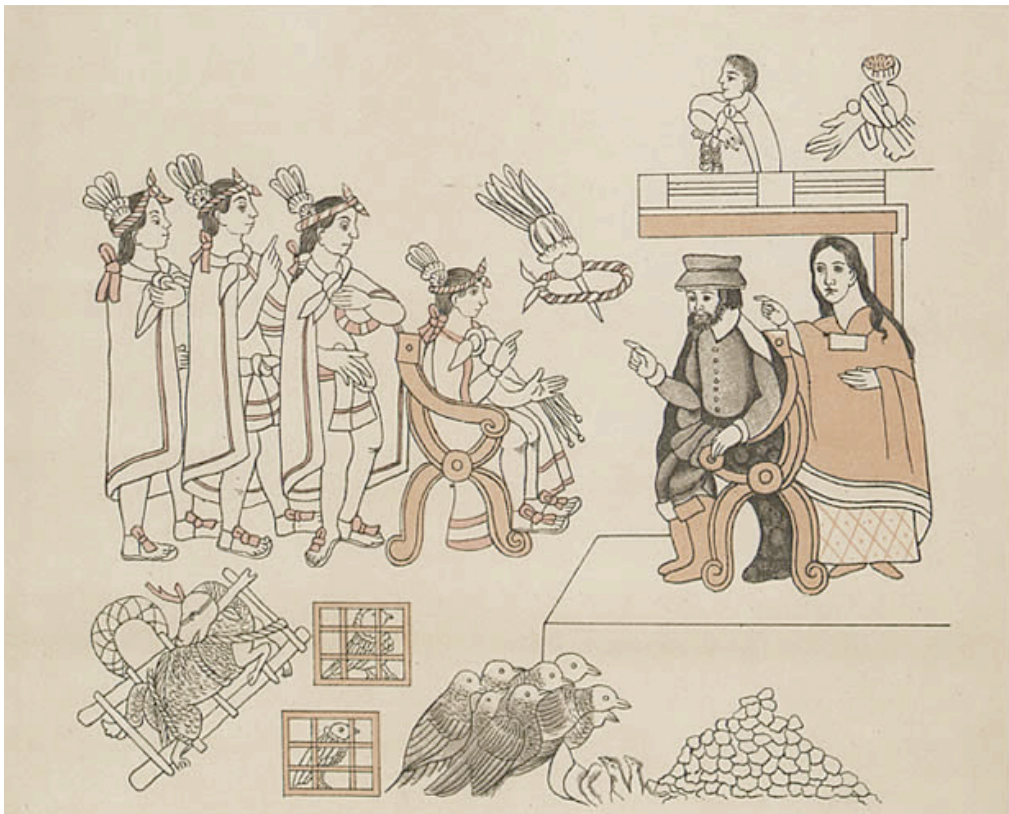
N'oublions pas non plus que les relations entre les peuples ne sont pas toujours pacifiques : les interprètes se sont donc également retrouvés impliqués dans des conflits, c'est-à-dire appelés à interpréter dans des situations de conflit, voire à être eux-mêmes parties prenantes à ces conflits, donc militaires. Toutes ces diverses fonctions ne s'excluaient d'ailleurs pas mutuellement.

On n'a pas de preuves absolues que certains interprètes aient profité de tous ces avantages pour gravir les échelons jusqu'à l'échelon suprême (devenir pharaon, par exemple), mais l'idée n'est pas complètement absurde ; elle s'est certainement concrétisée, en tout cas jusqu'à des postes de conseillers de très haut niveau (ambassadeurs, ministres). Mais cette élévation sociale allait de pair avec la possibilité d'une chute tout aussi rapide : on se méfiait d'eux précisément parce qu'ils avaient le pouvoir de connaître les langues et que l'on n'était pas sûr qu'ils n'en abusent pas. L'interprète qui dérangeait ou dont on doutait de la fiabilité, voire celui qui avait tenu des propos qui déplaisaient à son mandant ou qui finissait par détenir trop de pouvoir risquait de se faire jeter en prison, quand il ne risquait pas sa vie. Interpréter peut être un métier dangereux...

Sans vouloir faire œuvre d'historien, il est possible d'évoquer quelques noms et de citer quelques anecdotes sur des interprètes dont l'histoire a gardé les noms. Commençons par l'exemple de la période des grandes découvertes qui est sans doute une des plus fertiles pour l'interprétation tout en étant suffisamment proche de nous pour que l'on en possède des traces écrites. Il vaut la peine de citer Luis de Torres, interprète de Christophe Colomb et premier Juif à poser le pied sur le continent américain. Ce n'est pas le seul interprète que l'on connaisse des expéditions de Christophe Colomb ; ce n'est pas forcément le meilleur non plus. D'ailleurs, il est mort en 1493, donc il n'a pas pu accompagner Christophe Colomb pendant très longtemps, mais comme son nom nous a été transmis et puisque l'on a aussi quelques données biographiques sur sa personne (son nom, sa date de naissance, ses langues, les périodes où il a accompagné Christophe Colomb), les historiens se sont un peu intéressés à sa personne que l'on peut donc sortir de l'anonymat. Mais d'autres ont aussi accompagné Christophe Colomb. Un certain Diego, notamment, était spécialiste de la langue arabe, car il faut rappeler qu'à son départ, Christophe Colomb croyait qu'il allait rencontrer des peuples parlant arabe.

Plus tard, un esclave a accompagné Magellan aux alentours de 1520. Il parlait le malais et a été l'interprète de Magellan dans tout ce qui est aujourd'hui la Malaisie ou les alentours des Philippines.

Mais une personne a joué un rôle plus marquant : doña María, également surnommée la Malinche (ou la Malintzine). Elle venait de la région appelée aujourd'hui Mexique, elle était une haute personnalité dans sa tribu et elle connaissait deux langues de la région (et était manifestement douée pour les langues), a appris l'espagnol et a interprété pour Cortès et pour Moctezuma. On possède même la date exacte de cette rencontre : le 8 décembre 1519.



La Malinche interprète pour Cortès et Moctezuma le 8 décembre 1519 (source: http://bancroft.berkeley.edu/Exhibits/nativeamericans/lg25_1.html)

Sur cette représentation, on voit derrière Cortès la fameuse Malinche, qui porte un habit qui ressemble plutôt à ceux des Indiens qu'à ceux des Espagnols. Si la Malinche est particulièrement connue, c'est parce qu'elle a donné beaucoup d'enfants à Cortès. On prétend qu'une part très importante de la population mexicaine actuelle descendrait de ce couple. En tout cas, elle a été considérée comme une sorte de mère

de la population mexicaine actuelle. D'autre part, c'est aussi de toute évidence la première femme interprète. De surcroît, elle a pratiqué son métier au niveau diplomatique le plus élevé possible, en une période de plein essor de l'Empire espagnol, et s'est retrouvée au cœur même du pouvoir. De ce fait, elle constitue pour les interprètes une sorte de référence, même si pour les Mexicains, la question de son rôle exact (et de son éventuelle trahison de son peuple d'origine) en fait aussi un personnage douteux.

On retrouvera à toutes les époques ce même phénomène, ce double rôle et cette double vision que l'on peut avoir du rôle de l'interprète : à la fois quelqu'un qui suscite l'admiration pour les connaissances qu'il détient et le pouvoir qu'il peut rassembler, et quelqu'un qui n'est pas parfaitement à l'aise des deux côtés de la barrière parce qu'en réalité, il a un pied dans une culture, un pied dans l'autre, et qu'il peut facilement être considéré comme un traître par les deux parties en présence. Une telle dualité existe encore de nos jours dans certains contextes de conflits.

Mais revenons à l'histoire. Les Portugais, comme vous le savez, n'ont pas voulu être les derniers à conquérir des parties du monde, et ils se sont notamment intéressés au Japon. Ils ont ainsi été les premiers à ouvrir l'Empire japonais au reste du monde. Venu pour ainsi dire dans les valises des Portugais, on trouve un certain Joao Rodrigues dont le surnom a été Tsukku, tout simplement parce que « tsuyaku » en japonais veut dire interpréter. C'est l'exemple d'un interprète qui a fait évoluer sa carrière vers le commerce et la diplomatie. On peut le considérer à la fois comme un haut dignitaire de l'Empire japonais et comme un commerçant. Toujours est-il que lorsque les relations entre Lisbonne et l'Empire japonais ont mal tourné, il est resté au Japon et y a terminé sa carrière.

Plus tard, vers 1760-1768, l'explorateur Cook a sillonné l'océan Pacifique. Sur l'île de Tahiti, il a trouvé un chef qui connaissait plusieurs langues de la région et qui a rapidement appris l'anglais et à interpréter pour Cook.



Source : www.listener.co.nz

Ce dessin représente la première rencontre de Cook avec le chef local Tupaïa, avant que celui-ci ne devienne interprète. Tupaïa était aussi un très grand navigateur, qui a même aidé Cook à terminer ses voyages et à communiquer avec les populations locales, jusqu'en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'il s'agissait non seulement d'un chef de tribu et d'un navigateur, mais aussi d'un chef religieux. Nous voyons donc que les diverses tendances dont nous avons déjà parlé se recourent.

Nous en arrivons maintenant à l'Empire ottoman, qu'on appelle aussi la Sublime Porte. L'Empire ottoman avec ses dynasties entières d'interprètes qui connaissaient évidemment le turc, le persan, le grec, etc., et qui étaient d'ailleurs très souvent d'origine grecque. J'ai choisi comme illustration un tableau de l'époque qui représente la réception de l'ambassadeur de France par les dignitaires turcs.



J.B. Vanmour (1671-1737), réception de l'ambassadeur français, le vicomte d'Andressel, par le sultan Ahmed III le 17 octobre 1724 (www.unique-poster.com)

On y voit le sultan assis sous son dais et devant lui, l'interprète est celui qui porte une robe grise sur le côté gauche. L'époque dont nous parlons maintenant (le XVIII^e siècle) est bien moins avare d'illustrations, et il en existe de nombreuses, qui retracent les audiences accordées, notamment aux ambassadeurs français (la première remonte à 1726). Ensuite, tous les peintres les ont représentées exactement de la même manière. Le sultan est sous un dais, au même endroit ; l'interprète est placé devant lui à gauche, au même endroit ; la délégation qui vient d'un pays européen quelconque est toujours placée sur la droite avec le chef de la délégation, suivi de toute une série de personnes importantes, arborant toutes sortes de chapeaux bizarres. La représentation est exactement la même chaque fois au point qu'elle est devenue une sorte de tradition.



Audience de Charles Gravier, comte de Vergennes, auprès du sultan Osman III par Antoine de Favray
(source : [wikipedia Commons](#))

CHAPITRE TROIS / COURS N°4 / 18 MARS 2016
L'HISTOIRE DE L'INTERPRETATION
(LA COLONISATION – LE XIX^e SIECLE – LA SDN)
LA CONSECUTIVE

Nous avons déjà évoqué les cas dans lesquels un interprète peut se retrouver impliqué dans un conflit. L'histoire européenne en offre suffisamment d'exemples, puisque de nombreuses nations, dans le sillage des grandes découvertes et des richesses qu'elles ont apportées, ont été prises par le virus de la colonisation : l'Angleterre qui conquiert l'Inde et une partie de l'Afrique, la France qui s'installe elle aussi sur le continent africain, la jeune Allemagne qui conquiert le Togo et l'Italie qui ne veut pas être en reste en soumettant l'Ethiopie.

La colonisation par la France de l'Afrique du Nord nous fournit un bon exemple de conquête militaire où les interprètes faisaient obligatoirement partie de l'armée, avec toutes les catégories et toute la hiérarchie que cela implique (grades, fonctions subalternes et fonctions supérieures, progression de carrière). Mais au fond, l'Empire ottoman n'avait-il pas déjà donné l'exemple dès le XVI^e siècle ?

En tout cas, le XIX^e siècle est celui de l'invasion du monde par les pays européens, qui tentent d'implanter partout leur mode de vie. Celui-ci est caractérisé par des rapports hiérarchiques très forts, rendus encore plus impitoyables par la révolution industrielle, commencée en Angleterre à la fin du XVIII^e siècle et accélérée par les progrès de la technique. Cela donne naissance à une classe ouvrière souvent brutalement exploitée et appauvrie, placée sous le joug d'un patronat capitaliste ne recherchant que le profit. Certains, tels Karl Marx, élaboreront une théorie socio-économique et philosophique pour décrire ce système et tenter de proposer des moyens de s'y soustraire. Dans l'immédiat, pour se défendre, les ouvriers n'ont que l'arme de l'union : l'union de travailleurs relevant d'un même métier (*trade-union*) crée le syndicalisme. Ne pouvant résister aux exigences des patrons qu'en resserrant leurs liens, d'abord au niveau des usines, puis à celui des branches d'activités, et enfin au plan international, les travailleurs qui défendent leurs droits créent des mouvements (Internationale socialiste, confédérations syndicales internationales) qui ont besoin de faire appel à des interprètes pour communiquer. C'est ainsi que, vers la fin du XIX^e siècle, apparaissent les premières occasions pour des interprètes

de pratiquer leur activité dans un cadre professionnel plus varié et plus indépendant que celui offert jusque là par la carrière diplomatique ou par l'armée.

Mais si les efforts de rapprochement entre les travailleurs progressent (et aboutiront même à la création de l'Organisation internationale du travail en 1919), ceux concernant les peuples ne portent pas leurs fruits : le monde est plongé dans la guerre en 1914. A l'issue de ce grand conflit mondial, les nations sont épuisées et privées de leurs forces vives. Tout doit être fait pour éviter qu'un tel désastre ne se reproduise : les pays décident de créer la Société des Nations. Mais le français a perdu son statut de langue diplomatique unique, et l'anglais a gagné du terrain : il faut prévoir des interprètes pour toutes les réunions de la SDN. A ce niveau, il doit s'agir de spécialistes de haut niveau, possédant parfaitement les deux langues, habitués à prendre la parole en public, capables de maîtriser la technique requise et à l'aise dans l'univers de la diplomatie internationale. On voit ainsi apparaître une génération d'interprètes dont le nom et la personnalité marqueront leur époque.

Commençons par une personne importante : le professeur Velleman (1875-1962). Après tout, c'est lui qui a fondé, sous le nom d'Ecole d'interprètes, qui allait s'appeler ensuite École de Traduction et Interprétation avant de devenir la Faculté de traduction et d'interprétation de l'Université de Genève. Ce professeur célèbre d'origine belge qui s'était pris de passion pour le rhéto-romanche dont il était devenu le spécialiste avait constaté, au bout d'une belle carrière professionnelle et universitaire, que Genève était particulièrement prédestinée pour accueillir une école qui permettrait de former des traducteurs et des interprètes. C'est donc lui qui a créé notre école en 1941, mais avant cette date, il avait fait partie des interprètes de la Société des Nations dans les années 1920.



Antoine Velleman

(à gauche, photo : SDI München ; à droite : photo : B. Krémer)

Une autre personne qui a beaucoup fait pour l'interprétation tout en étant un interprète hors pair, c'est Jean Herbert (1897-1980), dont vous allez certainement rencontrer le nom dans vos lectures sur l'interprétation. Jean Herbert est une personnalité qui a fait une grande carrière d'interprète dès la Première Guerre mondiale, tout en s'intéressant à un nombre considérable d'autres domaines.



Jean Herbert (www.en.wikipedia.org)

C'était en effet un interprète, mais aussi un linguiste, un érudit féru de littérature et un spécialiste mondialement reconnu de religions orientales. Il a d'ailleurs écrit de nombreux livres sur le bouddhisme, sur le taoïsme, sur le confucianisme. Il a été le premier chef-interprète de l'ONU, mais a également travaillé dans beaucoup d'organisations internationales, à la Croix-Rouge et ailleurs.

Il faudrait également citer parmi les grands interprètes de l'époque de la SDN Paul Mantoux et les frères Kaminker.

Mais que pratiquaient tous ces grands interprètes ? La technique qu'ils utilisaient s'appelle « interprétation consécutive », mais avant de la décrire, disons brièvement quelques mots des techniques utilisées jusque là. Le premier des modes d'exercice de l'interprétation, qui existe depuis toujours, c'est ce que l'on appelle le « phrase par phrase ». Il s'agit tout simplement de la restitution dans une autre langue du message dès qu'au moins une unité sémantique complète a été prononcée. Il est en effet plus juste de parler d'unité(s) sémantique(s) complète(s) plutôt que de phrase(s), puisque l'orateur peut s'interrompre au bout de quelques mots, même si la phrase n'est pas encore achevée, ou bien au bout d'une, deux, trois phrases¹.

La caractéristique du « phrase par phrase » est que très fréquemment, l'interprète traduit pour les deux participants, ce qui signifie qu'il traduit dans les deux sens. Nous verrons un peu plus tard, lorsque nous consacrerons un cours exclusivement aux langues, ce que cela signifie sur le plan des compétences et de l'expression linguistique, mais pour l'instant, notons simplement que dans l'exercice de la profession phrase par phrase, l'interprète se contente de traduire rapidement après que l'orateur a parlé.

Ce mode de travail est de toute évidence le plus ancien, puisqu'il ne nécessite aucun équipement ; il est très probable, pour ne pas dire à peu près certain, que c'est de cette manière qu'ont toujours travaillé les interprètes dans l'histoire ancienne. Mais c'est aussi un mode de travail un peu dangereux, si j'ose dire, parce que si l'orateur s'interrompt à tout moment, cela donne une formulation qui ne sera pas tout à fait

¹ Giscard d'Estaing en voyage en Russie avait commencé un jour un discours par : « Mesdames, Messieurs »,

grammaticale ou pas tout à fait cohérente dans la langue d'aboutissement ; on aurait dit les choses différemment si on avait su la fin de la phrase avant de commencer à traduire.

Le résultat est alors très proche du mot à mot. Nous aurons aussi plusieurs cours consacrés expressément au contenu, à la manière dont on le comprend et dont on le transmet, mais je peux dès à présent indiquer que le mot à mot est évidemment la chose qu'il faut éviter par-dessus tout. Et qui est la plus dangereuse, d'abord parce qu'elle ne donne pas de résultats de communication très probants, et ensuite parce qu'elle risque de plonger le rôle de l'interprète et peut-être toute la profession dans le discrédit (on peut en effet penser que si le but de l'opération est d'aligner des mots dans l'ordre de la langue d'origine, c'est à la porte d'une machine, ou à tout le moins d'un individu ne faisant pas preuve d'une grande réflexion intellectuelle).

Cela dit, une interprétation phrase par phrase bien faite peut être parfaitement efficace. Elle permet à l'orateur de s'interrompre au moment où il a fini d'exprimer son idée et elle permet à l'interprète de traduire tout de suite sans avoir à garder en mémoire un trop grand nombre d'informations.

Quand le discours devient plus long, c'est-à-dire que l'orateur ne peut pas exprimer son idée en une seule phrase, qu'il a beaucoup de choses à dire et que ces choses ne peuvent être comprises avec le détail voulu qu'au bout de trois, quatre, cinq minutes ou plus, l'interprète est confronté à un problème de mémorisation (surtout de nos jours, où les supports matériels de toute nature nous soulagent de la nécessité d'exercer notre mémoire, qui, de ce fait, s'atrophie).

Quand les circonstances (en l'occurrence, l'organisation de la SDN) ont fait que les orateurs se sont mis à parler plus longtemps, les interprètes ont systématisé leur approche combinant mémoire et supports écrits, et on a assisté à la naissance de l'interprétation consécutive. Celle-ci est donc utilisée dans les contextes où l'on a besoin de laisser parler l'orateur, mais aussi dans des contextes plus formels, par exemple lorsqu'il faut garder une trace écrite de ce qui a été dit. Lors de contacts diplomatiques, par exemple, au Ministère des Affaires étrangères, lorsque des interprètes participent à des rencontres entre chefs d'État, ils prennent des notes parce qu'ils interprètent en consécutive, mais aussi parce qu'il peut arriver qu'on leur

demande ensuite d'établir le compte-rendu de la réunion – si vous deviez retracer tout ce qui s'est dit pendant une journée, votre mémoire flancherait tout de même un peu... Dès lors, il faut pouvoir s'appuyer sur une trace écrite et les notes de l'interprète sont évidemment le reflet très exact de tout ce qui a été dit.

Comment décrire la consécutive ? C'est très simple, en réalité : l'orateur parle pendant un certain temps, par exemple trois, cinq, voire dix minutes, parfois plus, et quand il a terminé, l'interprète prend la parole pour réexprimer ses propos dans une autre langue. Si l'interprète n'a pas besoin d'autre chose que de sa mémoire, tant mieux pour lui. Mais l'expérience montre qu'au-delà de deux ou trois minutes, on craint de ne plus garder en tête tous les détails et donc, on s'aide en prenant des notes. J'insiste sur le fait que ces notes sont accessoires et secondaires par rapport à la trace mémorielle du contenu de l'intervention prononcée.

Pour être efficaces, les notes prises par l'interprète doivent être un peu particulières. D'abord, l'idée n'est pas de retranscrire intégralement ce qui a été dit. Si on devait retranscrire à la virgule près, au mot près, tout ce qui a été dit par l'orateur, il suffirait de le sténographier. La sténographie est en effet une des techniques qui permettent de retranscrire très fidèlement tous les mots qui ont été prononcés.

Mais ces techniques ont deux inconvénients : premièrement, elles ne font pas le tri ; or, vous savez très bien que lorsque vous vous exprimez, vous dites parfois des choses inutiles, vous vous répétez, vous ne fabriquez pas vos phrases parfaitement du premier coup ; donc, si on prend sous la dictée très exactement tout ce que vous avez dit, il va y avoir du déchet, des choses superflues, des répétitions, des phrases bancales ou incomplètes. La sténographie est souvent utilisée, par exemple, pour servir de base à la rédaction de lettres ou de rapports, mais ces rapports, une fois retranscrits noir sur blanc, seront corrigés, relus et remis en forme. Or, l'interprétation qui s'appuierait sur de la sténographie présenterait justement le gros inconvénient d'avoir tout collecté, l'utile comme l'inutile. Deuxièmement, la sténographie est une succession de caractères graphiques complexes qui se fondent sur la prononciation des mots. Pour les reconstituer, il faudrait en réalité les lire à haute voix, ou au moins *in petto* pour soi-même. Mais là encore, on se retrouverait

face à l'original, sans avoir progressé d'un pouce en direction de la traduction du discours.

N'oublions pas en effet que le rôle de l'interprète est de transformer ce discours initial en un discours ayant le même contenu, mais prononcé dans une autre langue. Il s'agit donc d'un processus intellectuel qui (comme nous le verrons plus en détails dans un autre cours) n'est pas une simple transposition d'un mot après un autre. Le contenu doit donc être **analysé** intellectuellement.

Pour dire les choses simplement, le travail de l'interprète en consécutive consiste à écouter attentivement ce que dit l'orateur, et ce faisant, à l'analyser en le ramenant à une série d'idées importantes ; en d'autres termes, il procède à un tri en recherchant derrière les mots utilisés le sens véritable du message. Une fois que ce sens a été appréhendé que l'interprète a besoin de le conserver quelque part pendant quelques minutes avant de pouvoir le réexprimer. C'est à ce moment qu'il a le choix : garder ce sens quelque part dans un coin de son cerveau, c'est-à-dire le mémoriser, ou bien le noter sur un bout de papier pour délester sa mémoire (ou encore, le plus souvent, combiner ces deux opérations). **La première étape est évidemment l'écoute, la deuxième étape l'analyse de ce qui a été dit et une fois que celle-ci donne un résultat intelligible, c'est ce résultat que l'on inscrit sur la feuille de papier.**

Comme l'interprétation présente des contraintes (rapidité d'énonciation des idées de la part de l'orateur, nécessité pour l'interprète d'analyser rapidement les idées énoncées, nécessité de les mémoriser un certain temps), le choix de ce qui va être noté tient compte des réalités du contexte de travail : qu'est-ce que l'interprète a compris ? Qu'est-ce que l'interprète a jugé important ? De combien de temps dispose-t-il pour l'écrire sans entraver l'écoute et la compréhension de la phrase suivante ? Pour répondre à ces questions, chaque interprète possède ses propres habitudes, ses propres mécanismes, tout en s'appuyant sur un certain nombre de principes hérités de l'expérience des « grands anciens » qui pratiquaient la consécutive toute la journée (structurer le discours, visualiser les idées fortes, les inscrire en diagonale, séparer les idées, faire ressortir les charnières à gauche de la feuille). Il est possible pour cela de s'appuyer sur des mots, des dessins, des abréviations, des flèches, des symboles, des

idéogrammes, etc., du moment que cela aide l'interprète à retrouver le fil du discours et à reconstituer celui-ci de la façon la plus fidèle possible. La prise de notes est donc à la fois un résumé et un exercice d'accélération.

Ces principes ne s'acquièrent pas du jour au lendemain, mais nécessitent une pratique régulière. Quand on commence des études d'interprète, on débute généralement par la consécutive que l'on pratique pendant au moins six mois avant de faire autre chose, à raison de plusieurs heures par jour. Cette activité nécessite, vous l'aurez compris, **une manière de penser différente combinée à une manière d'écrire différente.**

Pour en revenir à la situation d'interprétation consécutive, l'orateur parle pendant un certain temps, l'interprète intervient ensuite et exprime le même contenu dans une autre langue. Combien de temps l'orateur parle-t-il ? En fait, aussi longtemps qu'il le souhaite. S'il pense que son idée ne peut être développée qu'à condition de parler pendant vingt minutes, tant pis pour l'interprète qui devra prendre des notes pendant vingt minutes, mais aussi tant pis pour le public : la partie du public qui ne comprend pas l'original devra attendre 20 minutes que l'interprète lui dise le contenu qu'elle attend, ce qui risque d'être un peu ennuyeux. D'autant qu'à ce moment-là, c'est l'interprète qui va parler pendant 20 minutes, et l'autre partie du public s'ennuiera à son tour, soit parce qu'elle ne comprend rien, soit parce qu'elle comprend aussi la langue de l'interprète et réentend alors le discours une deuxième fois.

Pour rendre les choses aussi peu désagréables que possible, on essaye en général d'alterner l'original et l'interprétation au bout de quelques minutes. Cela peut aller de trois à dix minutes en moyenne ; ce laps de temps suffit généralement pour exprimer des idées développées tout en permettant malgré tout une sorte de dialogue entre des personnes qui parlent des langues différentes. Mais il peut se présenter des situations dans lesquelles les gens préfèrent exprimer tout leur discours d'une traite (ce qui était parfois le cas à la SDN).

Si la consécutive a pu s'imposer à la SDN, c'est parce que cette organisation travaillait en deux langues : chaque intervention était suivie d'une seule interprétation (durant généralement un peu moins longtemps). Cela doublait presque le temps de parole,

mais l'interruption provoquée par l'interprétation pouvait être mise à profit à d'autres fins. Néanmoins, lorsque plusieurs langues sont en jeu, la durée des interventions est prolongée d'autant, et le processus devient extrêmement lourd, voire pratiquement ingérable. C'est évidemment la raison pour laquelle on s'est rapidement demandé comment l'accélérer, notamment en profitant des progrès de la technique.

CHAPITRE QUATRE / COURS N°5 / 8 AVRIL 2016
L'HISTOIRE DE L'INTERPRETATION
(LES DICTATEURS - NUREMBERG – L'ONU)
LA SIMULTANEE

Plus récemment dans notre histoire, on trouve aussi des individus qui se sont compromis sur le plan politique. Je veux parler des interprètes des dictateurs, les interprètes de Hitler, Franco, Staline ou Mussolini.

Sur cette photo, l'interprète (Paul Schmidt) est le grand monsieur un peu en retrait à côté d'Hitler. On le voit la bouche ouverte, on peut donc imaginer qu'il est en train d'interpréter ; d'ailleurs, ce qu'il dit semble faire plaisir à Hitler puisque celui-ci arbore un large sourire.



(www.de.metapedia.org)

Paul Schmidt (1899-1970) est d'abord entré comme traducteur et interprète au Ministère des Affaires étrangères à la fin des années 1920. C'était un grand spécialiste de langues romanes (français, italien, espagnol, portugais, roumain), mais il connaissait aussi l'anglais. Interprète au Ministère des Affaires étrangères à partir de 1929, il est devenu l'interprète attitré de Hitler dès l'arrivée au pouvoir de ce dernier

en 1933. La personne qui figure au milieu entre Pétain et Hitler à la célèbre entrevue de Montoire, en 1940, c'est bien Schmidt.



(photo www.Bundesarchiv)

Après toute une carrière consacrée au service de Hitler, lorsque le régime nazi s'est effondré, Schmidt a passé quelque temps en prison, où il s'est défendu en prétendant n'avoir eu connaissance de rien, et surtout n'avoir eu aucune responsabilité au sein du régime nazi. Dans les années 1950, il a cofondé à Munich avec le professeur Velleman (le monde est petit) une école d'interprètes qui existe toujours (le SDI).

On peut bien sûr se demander si Paul Schmidt adhérait véritablement à l'idéologie nazie ou n'était qu'un suiveur. Ce qui est sûr, c'est qu'il a été un proche collaborateur de Hitler pendant longtemps, et ne peut donc pas s'absoudre de toute responsabilité, comme il essaye de le faire dans ses mémoires. Ce livre, publié dans les années 1960 et constamment réédité, est très révélateur de la réalité du travail d'un interprète pour un dictateur.

Car la période de l'entre-deux guerres a vu la montée des dictatures, non seulement en Allemagne, mais aussi en Espagne, en Italie et en Union soviétique. Ainsi, en

Espagne, nous savons que l'interprète principal de Franco était le marquis de las Torres.



(www.fiorentinorodao.com)

Les quelques exemples de situations où ils se retrouvés avec d'autres interprètes, lors de contacts entre les diverses puissances de l'Axe et l'Espagne, montrent que Las Torres n'était pas un interprète très brillant et que les autres faisaient souvent le travail à sa place parce qu'il ne comprenait pas grand-chose...



(www.forum.valka.cz)

Sur cette photo, on voit Himmler, l'auteur de la « solution finale », derrière lequel se trouve l'interprète Eugen Dollmann (1900-1985), un interprète qui était spécialisé

dans la langue italienne et a beaucoup travaillé pour Mussolini. Lui était bel et bien un nazi convaincu qui s'est empressé de fuir dès que le régime s'est effondré, pour aller vivre en Suisse où il a écrit ses mémoires et a fait beaucoup de traductions. Il a continué à sa carrière jusqu'à sa mort en 1985.



(www.kpi.ua)

Quant à l'autre personnage maigre que l'on voit ici à côté de Staline, c'est Valentin Berezhkov (1916-1998). Berezhkov a été lui aussi l'interprète attitré ou en tout cas très régulier de Staline, et a également écrit ses mémoires. Contrairement aux autres, il est probable que Berezhkov a davantage souffert d'avoir été l'interprète de Staline, parce qu'il écrit qu'il ne savait jamais à quel moment il allait peut-être être passé par les armes simplement parce qu'il avait dit un mot de travers ou parce que ce qu'il disait ne plaisait pas à Staline. En fait, je pense que Staline avait pris conscience du fait qu'il avait besoin d'un interprète et que cet interprète-là était très bon et faisait bien son travail, mais Berezhkov écrit qu'il a vécu pratiquement toute sa vie en tremblant et en se demandant ce qui allait bien pouvoir lui arriver, parce qu'il voyait évidemment que Staline était violent et faisait supprimer ses ennemis pour un oui pour un non.

La situation particulière des interprètes des dictateurs nous permet d'entrevoir quelques questions fondamentales liées à la fois au statut et à la place des interprètes (rapports avec leurs supérieurs) et à diverses questions de déontologie intéressantes (loyauté, neutralité, moralité) sur lesquels nous reviendrons le moment venu. Pour l'instant, reprenons le fil historique de notre étude et notamment reprenons le fil là où nous l'avions laissé : dans les années 1920 à la SDN, où l'on pratiquait la consécutive.

Malgré la pratique de seulement deux langues, la communication à la SDN restait longue et lourde. Dès que les progrès techniques ont fait entrevoir des solutions permettant de capter le son dans des micros et de le transmettre par des câbles jusqu'à des écouteurs, la possibilité d'accélérer le processus d'interprétation a été étudiée. Vers la fin des années 20, des essais ont été faits dans ce sens à l'OIT ainsi que lors de congrès en Union soviétique. Mais ils ne se sont pas généralisés.

La SDN avait été créée pour préserver la paix, mais elle n'a pas réussi dans sa mission, et la Deuxième Guerre mondiale a éclaté et provoqué des destructions massives et des dizaines de millions de morts. De même, au plus tard à la fin de cette guerre, le monde a découvert (ou a cessé de fermer les yeux sur) la preuve que les Allemands avaient pratiqué des exactions horribles et un génocide, notamment à l'encontre du peuple juif, mais aussi à l'encontre de tous les opposants au régime nazi : euthanasie des personnes handicapées mentales, incarcération et extermination des homosexuels, des communistes, des francs-maçons, etc. Tous ceux qui déplaisaient aux nazis étaient finalement envoyés dans des camps de concentration et exterminés, et en premier lieu les Juifs, pour la simple raison qu'ils étaient Juifs et que dans l'idéologie nazie, ils étaient considérés comme responsables de tous les maux, à commencer par les conséquences de la Première Guerre mondiale, mais aussi du fait qu'ils constituaient prétendument une race inférieure 'méritant' d'être exterminée.

La découverte, ou en tout cas l'ouverture des camps de concentration et la libération de ceux qui y survivaient encore, a poussé les puissances alliées victorieuses à ne pas simplement considérer qu'on venait de traverser une guerre, même mondiale, mais qu'en outre, des crimes d'un type particulier avaient été commis et que ces crimes

devaient être poursuivis. C'est là que du point de vue juridique, deux évolutions importantes ont eu lieu. La première est que l'on a défini des catégories de crimes qui n'existaient pas ou qui n'étaient pas reconnus ainsi en droit international jusque là, en particulier la notion de génocide, c'est-à-dire l'extermination d'un groupe de population en raison de son existence même, et la notion de crime contre l'humanité (considéré comme des actes de torture, de barbarie ou de traitement dégradant au point de n'avoir aucune justification possible, même dans les circonstances extrêmes d'une guerre).

On considère en effet, depuis les travaux de la Croix-Rouge et en particulier depuis le début du XX^e siècle avec la Convention de La Haye, qu'il existe diverses règles à respecter quand des pays se font la guerre, et en particulier le fait que la guerre doit être réservée à ceux qui s'engagent plus ou moins volontairement pour la faire, en d'autres termes les soldats. Si vous êtes impliqué dans une force armée et que celle-ci doit mener une guerre, le risque d'être tué fait en quelque sorte partie du métier. En revanche, il n'existe aucune justification particulière à tuer les membres des populations civiles, femmes, enfants, vieillards, personnes qui pour une raison ou pour une autre ne participent pas à l'effort de guerre actif. On sait bien que les guerres tuent également des civils, mais jamais ceux-ci ne doivent être pris pour cibles délibérées d'actes de guerre.

Tels sont les principes qui existaient déjà depuis le début du XX^e siècle, mais on a constaté que si l'on s'en tenait à ces principes-là, il n'existait aucun motif juridique particulier de poursuivre en justice les responsables de guerre nazis. C'est ainsi que les notions de crimes contre l'humanité ont été précisées et codifiées, afin de faire passer en jugement les responsables nazis sur lesquels on avait pu mettre la main. Telles sont, sommairement présentées, les circonstances historiques dans lesquelles se replacent les procès de Nuremberg. D'un côté, on a donc l'Allemagne vaincue, et de l'autre, les puissances victorieuses, c'est-à-dire la Russie, les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France. Du point de vue stratégique, il y a d'abord fallu prendre la décision d'organiser des procès, notamment afin de marquer de façon très précise qui était responsable de la guerre et de quoi ces gens s'étaient réellement rendus coupables.

Ensuite, il a fallu choisir les langues du procès : russe, anglais, français et allemand. Mais face à quatre langues de travail, la consécutive aurait prolongé les débats de façon aussi épuisante qu'interminable. C'est ainsi que les Américains ont pris la décision de redonner vie à la simultanée, en profitant des dernières avancées de la technique pour la mettre en œuvre de façon systématique. La tâche de l'organisation a été confiée au colonel Dostert.



Le colonel Léon Dostert (1904-1971)
(*photo le-mot-juste-en-anglais.typepad.com*)

Comment s'y est-il pris ? En réalité, il a dû tout inventer. Il a commencé par creuser l'aspect technique, en collaborant avec la société IBM, qui avait racheté le brevet d'un certain M. Finlay, inventeur d'une manière d'organiser et de structurer les équipements de transmission du son, les écouteurs et les cabines d'interprète. Mais Dostert s'est aussi occupé de trouver les gens qui allaient faire le travail.

Il s'est donc mis en chasse de tous ceux qui étaient susceptibles de devenir des interprètes de simultanée (à commencer par les consécutivistes, qui, pour la plupart,

n'ont pas voulu participer à l'exercice). C'est là que nous retrouvons le professeur Velleman qui avait créé notre école/faculté en 1941 et délivrait déjà des diplômes de traducteurs et d'interprètes de consécutive (appelés à l'époque interprètes parlementaires). Puisque la formation d'interprètes de simultanée n'existait pas, le colonel Dostert a entrepris de la dispenser lui-même, de façon bien sûr accélérée en raison des contraintes de temps qui lui étaient imposées. Il avait en effet besoin d'interprètes suffisamment nombreux, ainsi que de gens capables de consacrer à ce travail le temps qu'il faudrait. On ignorait combien de temps les procès durerait, mais on savait qu'ils s'étendraient sur plusieurs mois, si bien qu'il fallait avoir un 'stock' suffisant pour pouvoir faire face à toutes les obligations.

Le colonel Dostert a donc cherché, à Genève mais aussi un peu partout dans le monde, parmi les traducteurs, parmi les linguistes, parmi les professeurs d'université, en ratissant aussi largement que possible des candidats possibles parmi les personnes connaissant les langues et susceptibles d'avoir les capacités requises. Ces interprètes potentiels ont été soumis à des tests d'aptitude (plutôt sommaires) portant sur les connaissances linguistiques et la traduction à vue, et on a organisé des sortes de *mock sessions* où des 'acteurs' jouaient le rôle du président du tribunal, du procureur, des témoins, etc., que l'on faisait interpréter pour déterminer si les candidats étaient capables de faire ce travail correctement ou non. Comme on pouvait s'y attendre, les résultats ont été très variables. Certains diplômés d'interprétation consécutive se sont sentis très à l'aise avec l'interprétation simultanée, certains traducteurs qui n'avaient jamais fait d'interprétation se sont sentis très à l'aise, certaines personnes qui avaient déjà fait de l'interprétation consécutive ont donné des résultats catastrophiques en simultanée, certains ont commencé à faire de l'interprétation pour ensuite abandonner au bout d'un certain temps pour toutes sortes de raisons (notamment le stress physique et mental). Malgré la grande diversité de ces conditions et de ces expériences, au final, les choses se sont très bien déroulées.

Pendant les procès, le travail était organisé en quelque sorte en système de 'trois huit', c'est-à-dire qu'il y avait trois groupes d'interprètes ; quand le premier groupe passait la matinée à se reposer, le deuxième groupe écoutait les débats et se préparait et le troisième groupe travaillait. Ensuite, l'après midi, le troisième groupe qui avait

travaillé se reposait, le deuxième groupe travaillait et le premier groupe se préparait en écoutant les débats. Et ainsi de suite, par rotation. Regardons les photos du tribunal pour mieux nous représenter les choses.



Les interprètes au procès de Nuremberg
(*photo en.wikipedia.org*)

Cette photo révèle les conditions de travail au tribunal et la place occupée par chacun des participants. Elle révèle également les contraintes visuelles et acoustiques auxquelles les interprètes étaient soumis.

Une autre photo montre plus clairement les interprètes et en dit long sur leurs conditions de travail. On notera notamment que chaque cabine compte trois personnes pour quatre langues : une langue parlée par quelqu'un dans la salle et trois autres langues dans lesquelles l'interprétation devait être assurée. Or, à l'époque, il n'existait pas d'interprètes possédant toutes ces quatre langues dans leur combinaison. Il avait donc été décidé de demander aux interprètes de ne traduire que d'une de leurs langues vers leur langue maternelle.



Les interprètes au procès de Nuremberg (photo US National Archives)

Concrètement, cela voulait dire que dans la cabine française, il y avait un interprète qui traduisait du russe vers le français, un autre qui traduisait de l'allemand en français et un troisième qui traduisait de l'anglais vers le français ; il fallait donc trois personnes. Si le russe était parlé fréquemment ou longtemps, tant pis pour l'interprète russe-français, qui devait travailler tout le temps. Par la force des choses, cependant, la répartition du travail avait plutôt tendance à être équilibrée, surtout au moment des dépositions de témoins, avec des questions et des réponses exprimées dans toutes les langues. En revanche, lors de témoignages importants, de déclarations prolongées ou au moment des plaidoiries, il est possible que certains interprètes aient eu beaucoup plus de travail que les autres.

Quel a été le résultat des efforts du colonel Dostert ? Les choses se sont plutôt bien passées, sur le plan technique comme sur celui du travail des interprètes. Le recrutement a couvert les besoins, les interprètes (forcément novices dans cette technique mal connue) ont fini par se « roder », les juges et les avocats se sont habitués à l'utilisation des casques et aux contraintes de l'interprétation, et l'on peut même dire que le grand public a ainsi fait la connaissance du métier des interprètes ainsi que de cette technique nouvelle qui allait conquérir le monde. Précisons

cependant que les conditions de travail à Nuremberg étaient particulièrement rudes et éprouvantes, en raison non seulement de l'intensité du travail à fournir, mais aussi du stress psychologique créé par le procès lui-même et du contenu des propos à traduire (contenus juridiques denses, témoignages éprouvants, pressions psychologiques).

Les procès de Nuremberg ont duré de 1945 à la fin de 1946, et ont été suivis d'autres procès, relativement moins importants et surtout moins médiatisés. Mais il ne faut pas oublier les procès des criminels de guerre japonais : les procès de Tokyo qui ont eu lieu en 1946. Ces derniers sont moins connus, d'abord parce que nous avons tendance à être eurocentriques. Ensuite, les procès de Nuremberg avaient été les premiers dans leur genre, de sorte que le monde entier en a parlé et les a suivis de près. À Tokyo, les procès n'ont pas fait œuvre de pionniers, ce qui a pu donner une impression de 'réchauffé'. De plus, ils ont eu lieu un peu plus tard, donc à une période un peu plus éloignée de la fin de la guerre, avec un sentiment d'urgence bien moins pressant. Enfin, ils ne répondaient pas réellement à une attente de la population locale (d'autant que les accusés étaient de proches collaborateurs de l'empereur Hiro-Hito, toujours considéré comme une personnalité quasi-divine et intouchable) et donnaient davantage l'impression d'avoir été imposés par les vainqueurs. Pour toutes ces raisons, ils ont bien moins intéressé le public.

Mais il vaut la peine d'en parler parce qu'ils ont posé des problèmes très particuliers. Les procès de Tokyo n'ont mis en scène que les Japonais et les Américains : les deux seules langues utilisées étaient donc l'anglais et le japonais. Or, avec le japonais, il n'existait pas de diplômés ou de traducteurs/interprètes déjà formés qui auraient pu faire des essais en vue de pratiquer la simultanée. De plus, la langue japonaise est évidemment très différente des langues européennes. Ces diverses contraintes (pénurie relative de candidats potentiels à la pratique de la simultanée, pratique insuffisante de la combinaison linguistique requise, habitudes asiatiques consistant à ne pas donner le choix aux candidats retenus, mais à les obliger à travailler en cabine coûte que coûte) ont donné des résultats plus mitigés qu'à Nuremberg. L'impression générale que les observateurs en ont retirée a plutôt été que la qualité de l'interprétation n'avait pas été extraordinaire. Ne nous précipitons pas pour souscrire à ce jugement. Le regard que l'on porte sur la qualité de l'interprétation est très

subjectif ; encore faut-il savoir quelles étaient les vraies difficultés. Une chose est sûre : si l'on prend comme interprètes des gens qui ne sont pas formés, il n'est guère étonnant qu'ils aient du mal à faire le travail demandé. En outre, les règles étaient un peu différentes : il existait des difficultés terminologiques épouvantables puisque les juristes devaient inventer une terminologie pour toutes sortes de notions tout simplement inconnues en droit japonais (et que les interprètes devaient apprendre par cœur sans pouvoir se fonder sur des habitudes d'expression préexistantes). De plus, certains de ces termes s'adaptaient mal à la langue ou suscitaient des ambiguïtés, de sorte que la compréhension générale s'avérait plutôt difficile, sans même parler du côté culturel : les parties en présence n'étaient pas simplement confrontées à une langue différente, mais aussi à une civilisation totalement différente de la leur.

Voilà qui peut expliquer qu'au moment de faire le bilan, on n'ait pas trouvé les procès de Tokyo particulièrement utiles ni révolutionnaires, notamment sur le plan de la technique d'interprétation.



Interprètes au procès de Tokyo (*photo unprofessionaltranslation.blogspot.com*)

C'est donc surtout Nuremberg qui a marqué durablement les esprits. On en parle encore aujourd'hui parce que ces procès ont apporté la preuve que les interprètes étaient capables de travailler en simultanée, que la technique était utilisable, et donc qu'il était désormais possible de tenir des congrès ou des réunions internationales

utilisant plusieurs langues à la fois. Il se trouve d'ailleurs qu'à cette même période, les réunions internationales sont devenues bien plus nombreuses, puisque 1945 marque aussi la création de l'Organisation des Nations Unies ainsi que de bon nombre d'organisations de la famille des Nations Unies (OMS, HCR, OMM, etc.). De ce fait, la demande d'interprètes et plus spécifiquement la demande de réunions avec interprétation simultanée a littéralement explosé du jour au lendemain. C'est à ce moment-là que la profession d'interprète est devenue une activité exercée régulièrement pour répondre à une demande devenue elle aussi régulière.

Dans ces circonstances, la simultanée a raflé le marché : il n'existe plus, à l'heure actuelle, qu'une toute petite poignée de situations dans lesquels la consécutive se pratique encore. C'est le cas pour certains discours non formels de type *after-dinner speech* qui offrent l'occasion d'utiliser les 'fleurs' de la rhétorique. Les dernières occasions structurées de pratiquer la consécutive portent sur certaines réunions techniques ou diplomatiques (bien sûr au nombre de langues restreint), où l'on donne la préférence à la consécutive précisément parce qu'elle permet de prendre son temps. Néanmoins, la consécutive ne représente pas plus de 2 à 5% du marché global, pour ne pas dire moins. Dans certains pays, la simultanée atteint même les 100%, tout simplement parce qu'elle est infiniment plus pratique et moderne, et que bon nombre d'hôtels, de salles de congrès etc. disposent d'installations fixes, ou se prêtent aisément au placement d'installations mobiles².

De même, si la simultanée a progressé de façon aussi exponentielle, c'est parce que l'ONU a décidé de travailler en plusieurs langues (français, anglais, espagnol, russe) auxquelles elle a même ajouté plus tard l'arabe et le chinois, tandis qu'à la fin des années 1950 se jetaient les prémises d'une Union européenne où chaque pays allait pouvoir continuer à utiliser sa propre langue.

² Nous en reparlerons au chapitre consacré aux équipements.

CHAPITRE CINQ / COURS N°6 / 15 AVRIL 2016 INTERPRETATION ET TRADUCTION – COMPETENCES REQUISES

Dans les rapports entre traduction et interprétation, ce qui vient avant tout à l'esprit, c'est l'opposition entre l'oral et l'écrit. *Verba volant, scripta manent* : l'écrit est permanent alors que l'oral est fugitif. Mais essayons de cerner exactement toutes les différences entre ces deux modes d'expression.

Au niveau de la production, il s'agit d'abord de **syntaxe** : l'écrit se construit selon des règles plus réfléchies, que l'on a apprises et intégrées, et que l'on applique délibérément (construction des phrases, rigueur grammaticale, choix des mots), alors que l'oral est une improvisation permanente (les idées viennent et les mots se bousculent pour les dire). D'autre part, l'écrit et l'orale se distinguent par la **caractéristique temporelle**. Lorsque vous écrivez, vous prenez le temps d'écrire, c'est-à-dire de réfléchir avant de coucher une idée sur le papier, voire de « re-réfléchir », de revenir sur ce que l'on a trouvé, aussi souvent qu'il le faut jusqu'à ce que l'on aboutisse à la formulation qui convienne. Cet aspect temporel signifie aussi que l'on peut laisser passer du temps, laisser mûrir les choses, continuer ses réflexions par ailleurs, peut-être poursuivre des recherches, pour mieux cerner ce que l'on a compris ou pour mieux formuler ce que l'on veut exprimer. Dans ce contexte, on dispose d'un temps illimité, au moins en théorie. L'oral, lui, doit s'exprimer dans l'immédiat et la possibilité de « suspendre l'écoulement du temps » n'existe pas. Avec l'écrit, le produit fini vise à la perfection (pour le but poursuivi) ; avec l'oral, l'essentiel est ailleurs, dans la spontanéité de l'acte. Enfin, l'oral se dissipe alors que l'écrit reste et que le message qu'il consigne peut davantage traverser les époques.

Quels sont les corollaires de ces observations, non plus pour la production d'un message, mais pour sa transmission dans une autre langue ? La première constatation, c'est l'évidence : le traducteur travaille sur un support écrit. Il fait appel à la lecture, au déchiffrement du message passant par le regard. L'interprète, lui, est tributaire de l'oreille et doit disposer d'une grande capacité d'écoute. Sur le plan de la forme, le traducteur est confronté à des textes complexes, maniant des idées et une terminologie spécialisées, qui peuvent faire appel à de nombreuses notions ou allusions intégrées. L'interprète a affaire à des discours où la personnalité de l'orateur

se combine à la situation de parole pour aboutir à l'acte de parole au cours duquel l'orateur exprime ses idées au mieux de ses capacités d'élocution et d'expression orale. Pour reprendre l'idée de temps, le traducteur dispose (en théorie, là encore !) d'un temps aussi long que nécessaire pour aboutir à un produit fini s'approchant de la perfection. Il peut rechercher, s'interrompre, creuser, se documenter, perfectionner sa compréhension autant que sa reformulation. L'interprète, pour sa part, est confronté à de nombreuses contraintes à cet égard : d'une part, il n'a que quelques secondes pour analyser, saisir le sens et le réexprimer. D'autre part, il est tributaire du débit de l'orateur (que celui-ci soit lent ou rapide, il est décidé par l'orateur et non par l'interprète). Enfin, à cause de ce débit, la quantité de travail (informations à traiter) est considérablement plus grande pour l'interprète que pour le traducteur. Là où l'on demande à un traducteur de produire la version définitive d'environ 5 à 6 pages (ou 1.500 mots) par jour, l'interprète est amené à gérer un volume de 120 mots prononcés par minute, soit 21.600 mots pour une journée moyenne de travail en simultanée, voire davantage en consécutive³. Et rien ne permet de penser que la qualité du travail de l'interprète soit 14 fois moins bonne que celle du traducteur !...

On pourrait penser que ces différences sont déjà bien assez marquées, mais il en existe une autre : la traduction est, pour ainsi dire, déconnectée. Je veux dire par là que (sauf exceptions) le traducteur est rarement en rapport direct avec l'auteur du texte traduit et a très rarement l'occasion de discuter avec le public qui le lit. La première déconnexion est celle due à l'impossibilité de contacter la personne qui est à l'origine du texte que l'on traduit. La deuxième déconnexion se produit par rapport au public : le traducteur va rédiger un texte dont il ignore s'il va être lu. La troisième et la quatrième déconnexions sont en rapport avec le temps : si je traduis Shakespeare aujourd'hui, non seulement je ne peux pas aller lui demander ce qu'il voulait dire, mais en outre, cinq siècles nous séparent, c'est-à-dire que la langue, la culture, le milieu, tout a évolué entre temps ; nous ne faisons plus tout à fait partie du même monde, ce qui accentue encore la coupure dont je parlais.

Les mêmes observations valent pour le lien entre le traducteur et son lecteur : le traducteur n'a aucune prise sur le lectorat auquel il s'adresse, c'est-à-dire qu'il ignore

³ A raison de 6 périodes de 30 minutes de travail effectif par jour (voir le chapitre consacré aux conditions de travail et à la constitution d'équipes).

généralement à qui son texte est destiné (ou n'en a qu'une idée sommaire). De plus, il est déconnecté de son public également sur le plan temporel : ce n'est pas parce que l'on demande de rendre la traduction pour demain matin que quelqu'un commencera à la lire demain après-midi ; il se pourrait que l'on n'en prenne connaissance que dans un mois, un an, dix ans. On peut alors espérer que dans dix ans, cette traduction aura bien résisté au passage du temps, mais il est impossible d'en être sûr.

L'interprète, lui, se retrouve dans un environnement qui est totalement différent. Par définition, il ne peut pas y avoir d'interprétation sans que l'interprète ne se trouve plongé dans la situation. S'il n'y a pas de rencontre physique entre deux personnes qui ne se comprennent pas et qui ont besoin d'un interprète pour se communiquer, il n'y a pas d'interprétation. Peut-être ces personnes ne font-elles pas partie de la même culture, mais au moins vivent-elles à la même époque. Elles ont beaucoup de choses en commun : la façon de vivre, la manière de penser, les problèmes dont elles veulent discuter, précisément, puisque si elles se parlent, c'est justement dans un but précis. Tout cela est connu et intrinsèquement lié à la situation. D'ailleurs, ce que l'interprète est censé faire dans le cas où il ne serait pas totalement informé de la situation, c'est précisément de se préparer et de s'informer. Au moment où l'interprète arrive sur place pour interpréter, il est parfaitement au courant de la situation, il sait qui parle à qui et pourquoi, il sait, non pas ce qui va se dire, mais au moins quel est le but de la rencontre. Plus encore que le traducteur, et de manière plus directe, l'interprète est confronté, comme nous le disions dès notre premier chapitre, à des actes de parole. Ceux-ci englobent toutes les circonstances de la situation, les spécificités de l'environnement, de l'orateur, des participants, de la thématique, des conditions annexes, mais aussi de la finalité de la réunion, auxquels les mots prononcés viennent s'ajouter pour les compléter plus précisément.

En raison de la prise en compte de tous ces éléments, verbaux comme non verbaux, la valeur communicative de l'interprétation est particulièrement importante. Pour cela, l'interprète possède un plus grand pouvoir que le traducteur sur la forme du discours. Pour interpréter, il faut refaire le discours, le recréer entièrement (ce qui n'empêche pas une très grande fidélité).

Si l'on résume les différences entre traduction et interprétation, on constate donc que c'est l'opposition écrit/oral qui prime. Mais il serait faux de croire pour autant que les interprètes ne sont pas confrontés à l'écrit (contrairement aux traducteurs qui peuvent souvent mener toute une carrière sans jamais utiliser l'oral).

D'abord, ils rencontrent l'écrit au cours de leur formation. L'écrit joue un rôle ne serait-ce que pour rassembler de la documentation, lire des informations sur le sujet que l'on va interpréter, préparer chaque conférence, accumuler de la terminologie, se familiariser avec le sujet et même avec l'orateur. Ensuite, il ne faut pas oublier que, dans un contexte professionnel, il existe un certain nombre de types de réunions dont la finalité est aussi de permettre à des groupes d'élaborer des textes. Ce sont des « comités de rédaction », qui, notamment dans les organisations internationales, discutent oralement pendant des jours sur le contenu de textes écrits ! Le but du travail des interprètes est alors de gérer les paroles prononcées, mais aussi de veiller aux nuances précises qui sont appelées à se retrouver dans un texte écrit. Enfin, les orateurs font souvent des discours qui ne sont pas improvisés ; bien souvent au contraire, ils ont soigneusement écrit le texte de leur intervention où chaque mot a été pesé ; quand ils arrivent devant le micro, ils oublient paradoxalement que parler est un acte oral, et se mettent à lire à toute vitesse un texte très dense, très écrit, et qui présente toutes les caractéristiques de la langue écrite, c'est-à-dire une syntaxe plus compliquée, des phrases plus longues, des mots plus choisis, et souvent une plus grande densité d'information, des manières plus indirectes de présenter les arguments. Les interprètes doivent alors savoir préparer ces textes (s'ils les ont reçus à l'avance) ou y faire face malgré l'accumulation de toutes les difficultés que cela présente. N'oublions pas non plus que l'écrit (ou une certaine forme d'écriture) occupe une place importante dans l'interprétation consécutive dont nous avons déjà parlé.

Tout cela tend à montrer que contrairement à ce que l'on pourrait penser, les aveugles par exemple ne sont pas forcément prédestinés à devenir interprètes. On pourrait imaginer, en théorie, que la vue n'est pas indispensable pour traduire oralement, et qu'il suffit de savoir entendre et de savoir parler. Or, justement pour toutes les raisons indiquées, l'expérience montre que les personnes qui, pour des raisons physiologiques, n'arrivent pas à lire, ou qui n'arrivent pas bien à lire, ou qui

mettent beaucoup de temps à lire, ont beaucoup de mal à devenir interprètes. Il existe quelques interprètes aveugles, en particulier à la Commission européenne (mais très peu nombreux), et il ne fait aucun doute qu'ils s'acquittent parfaitement de leur mission ; mais ils ont de grosses difficultés, précisément parce qu'il arrive de plus en plus fréquemment que l'on envoie des documents de dernière minute par e-mail ou sur papier, soit pour la réunion elle-même, soit à titre de préparation. Impossible, dans ce cas, de faire l'impasse sur ces sources d'informations. Certes, il existe des logiciels qui aident à décoder, à lire, à prendre connaissance d'un texte, etc., mais c'est un travail plus long et plus compliqué. Il n'est pas aussi facile que cela de se documenter sans la lecture, sans parler du fait que l'interprétation en situation fait de plus en plus appel à la recherche immédiate de quelques mots de vocabulaire que l'on peut aller chercher pendant qu'on est en train de travailler, sur une liste, dans un glossaire, donc en utilisant ses yeux pendant même que l'on interprète. Sans parler non plus du fait qu'en regardant son auditoire, on sent s'il a compris ce que vous êtes en train de lui dire ; si vous avez l'impression que votre formulation n'a pas été claire ou comprise, vous pouvez essayer de réexpliquer les choses différemment, alors que si vous ne voyez pas votre public, vous ne pouvez que croiser les doigts et espérer avoir été juste et convaincant. Réussir en tant qu'interprète en se passant de l'écrit constitue donc un gros handicap, qui n'est pas insurmontable, mais qui rend les choses extrêmement complexes.

Voilà qui nous amène indirectement à la question de savoir, en particulier en raison de toutes ces caractéristiques présentées par l'interprétation par opposition à la traduction, s'il existe des compétences particulières que les interprètes doivent posséder et que les traducteurs n'ont pas ou n'ont pas besoin d'avoir ? Puisque l'interprétation est une activité orale, il faut manifestement commencer par citer la compétence de production orale, ce qui veut dire tout d'abord la gestion de la voix : un interprète, dans une journée de travail, va utiliser sa voix pendant six à huit heures d'affilée, non sans pause, certes, mais de façon soutenue, régulière, et n'oublions pas, sous la pression du rythme dicté par l'orateur. Il est donc nécessaire que l'interprète gère bien sa voix, évite les nodules sur les cordes vocales, maîtrise sa respiration. En outre, il faut qu'il sache produire le sens qu'il a décodé en respectant la terminologie et la phraséologie de la réunion. Dans cette situation spécifique, souvent formelle ou répondant à des codes convenus, l'interprète doit savoir utiliser

un registre soutenu qui ne correspond absolument pas à celui de la vie de tous les jours.

La deuxième caractéristique de l'interprétation, dont nous avons déjà parlé, c'est l'immédiateté. Pour y faire face, que faut-il ? De l'esprit de synthèse. Là encore, procédons par comparaison avec la traduction. Un bon traducteur a souvent un bon esprit d'analyse, c'est-à-dire qu'il va dans le détail, il fouille, part à la recherche de l'étymologie de tel ou tel mot, s'interroge sur sa signification, se renseigne, prospecte dans de multiples ouvrages de référence, téléphone à ses amis, avant de finir par trouver un équivalent ; il s'intéressera à chaque mot, à chaque tournure, à chaque manière d'exprimer les choses, par esprit d'analyse, c'est-à-dire en poussant de plus en plus profondément la connaissance de la langue ou de l'expression qu'il est appelé à traduire. L'interprète qui procède ainsi est perdu d'avance, puisqu'il n'a évidemment pas le temps de faire toutes ces opérations ; au contraire, ce qui va le sauver, c'est de prendre du recul en cherchant à travers le flot de mots prononcés le sens réel qu'il conviendra de reformuler. Nous y reviendrons aux trois derniers chapitres consacrés aux processus à l'œuvre dans la tête d'un interprète lorsqu'il travaille et à la manière dont il doit analyser le discours pour pouvoir aboutir à une interprétation possible. Pour cela, il doit disposer d'un esprit de synthèse très poussé, c'est-à-dire percevoir les enjeux derrière les mots.

La troisième caractéristique que nous avons vue, c'est la situation. **L'interprète est en situation.** Dans ces circonstances, il lui faut justement de l'esprit d'analyse, pour capter les réactions, sentir ce qui devient important dans les échanges, établir des liens entre les déclarations, sentir tout ce qui constitue la dynamique d'une réunion.

Ensuite, sur le plan de la communication, l'interprète doit utiliser l'art rhétorique, c'est-à-dire les moyens qui sont à sa disposition pour faciliter l'établissement de la communication. Un moment souvent libérateur dans la formation des interprètes survient lorsqu'ils se rendent compte qu'ils sont les maîtres du discours sur le plan de sa forme, ce qui a bien sûr aussi des incidences sur le sens. Prenons un exemple de phrase allemande : littéralement « De savoir si demain il fera beau, il est difficile de dire ». En français, on pourrait dire : « Est-ce qu'il fera beau demain ? Je n'en sais rien ». Lorsque l'on se rend compte qu'une phrase qui était affirmative au départ peut

se transformer en une question et avoir exactement le même sens, on comprend que c'est l'interprète qui fabrique le discours avec des éléments rhétoriques que peuvent être très différents de ceux de l'original : faire des phrases sans verbe, si j'ai besoin de gagner du temps ou de faire plus léger, transformer une passive en active, ou l'inverse, expliciter certaines choses ou au contraire, en laisser tomber d'autres. Cet exemple ne relève peut-être pas de la rhétorique au sens strict, mais en est proche parce qu'il s'agit d'organiser les idées au moment de la production des phrases. La rhétorique au sens strict, c'est le travail sur l'expression, qui inclut évidemment les effets de style, les effets de voix, la manière d'essayer de convaincre, par un ton, par le suspense, par des pauses, par la gestion de la respiration, avec des phrases tantôt plus rapides, tantôt plus longues, des interrogations, des moments d'attente, etc. Si l'interprète sait faire tout cela, en règle générale, il travaille dans le sens de la communication et son propos passe mieux.

Face à un tel tableau, on serait tenté de prendre les interprètes pour des demi-dieux : parvenir à comprendre instantanément les complexités de ce qui se trouve dans le cerveau de l'orateur et à les ré-exprimer instantanément de la façon la plus parfaite qui soit, la plus percutante, la plus jolie, dans une autre langue n'est évidemment pas chose facile. Certes, l'interprétation requiert un minimum de compétences, mais celles-ci ne sont pas surhumaines. En tout cas, si certaines font partie intégrante de la personnalité de chacun (amour des langues, résistance au stress, amour de la parole), d'autres s'acquièrent avec le temps, la pratique et une formation appropriée (connaissance des sujets, techniques de consécutive et de simultanée, méthodes de préparation, etc.).

CHAPITRE SIX / COURS N°7 / 22 AVRIL 2016
LES LANGUES DE GRANDE DIFFUSION – L'ANGLAIS –
LES COMBINAISONS LINGUISTIQUES

Abordons maintenant la question des langues en interprétation, en prenant comme point de départ, à nouveau, les constatations historiques : tous les empires, tous les grands ensembles humains ont tenté de conserver leur suprématie en imposant leur langue comme langue de commerce, d'échanges et de culture. Perse ancien, arabe, grec, latin, mandarin, turc, espagnol, portugais : toutes ces langues ont connu leur principal essor en liaison avec l'expansion des peuples concernés, qui utilisaient souvent leur langue comme instrument de pouvoir. Aujourd'hui, force est de constater l'omniprésence de la langue anglaise dans notre civilisation moderne.

Précisons que l'anglais n'est pas au sens strict du terme une *lingua franca*. La lingua franca est une langue qui se parlait chez les marins du bassin méditerranéen. Comme ces marins voyageaient beaucoup, ils avaient inventé une langue qui combinait des mots d'un peu toutes les langues de cette région, depuis l'arabe jusqu'au maltais, en passant par l'italien, le français et l'espagnol. Cette langue a d'ailleurs servi de moyen de communication dans les milieux maritimes pendant plusieurs siècles, jusqu'au XVIII^e siècle. Ensuite, par extension, on en est venu à appeler *lingua franca* toute langue servant de moyen de communication couvrant plusieurs pays ou plusieurs cultures différentes. Mais n'oublions pas que le point de départ de la notion de *lingua franca*, c'est une langue qui prend des mots venant de langues différentes. Donc, c'est ce que l'on appelle aussi un sabir, c'est-à-dire, un mélange, une langue artificielle, qui n'existe pas, un monstre à la Frankenstein, composé d'éléments prélevés sur des langues différentes. Tel n'est évidemment pas le cas de l'anglais : même dans notre monde mondialisé, l'anglais reste toujours de l'anglais, on n'y ajoute pas des mots venant du mandarin et du swahili. Il se trouve simplement que l'anglais est devenu une langue de grande diffusion qui permet de se comprendre dans toutes les situations.

Cela s'explique tout d'abord par l'évolution historique : la richesse apportée au Royaume-Uni par la révolution industrielle, ses colonies dans le monde entier (et notamment en Inde), sa présence dans un grand nombre de pays dont il reste le

Commonwealth, ont valu à l'anglais d'être présent sur tous les continents ; ainsi, de nombreux pays parlent anglais, ou ont l'anglais comme langue officielle. Parallèlement à cela, les Etats-Unis se sont mis à jouer, notamment depuis la Première Guerre mondiale, un rôle majeur sur la scène diplomatique internationale, ainsi que sur le plan économique et financier (un domaine de premier plan dans l'univers mondialisé qui est le nôtre). Tout cela a renforcé sans cesse le rôle de l'anglais en tant que langue véhiculaire. Mais l'anglais joue aussi un rôle considérable dans les échanges culturels. Impossible d'écrire un livre de portée mondiale si on ne l'écrit pas directement en anglais ou si on ne le fait pas traduire dans cette langue ; aucune communication scientifique universitaire n'aura de retombées particulières si elle n'est pas publiée en anglais. On assiste donc à ce que l'on pourrait appeler un impérialisme culturel anglo-saxon imposé et voulu. En effet, d'un côté, il y a une véritable volonté, en tout cas une intention très claire des pays de langue anglaise de faire utiliser leur langue de plus en plus. Cela ne relève pas seulement de 'bonnes' raisons justifiées et justifiables, c'est aussi une sorte de paresse qui évite aux Anglophones d'apprendre des langues étrangères. Mais de l'autre côté, on constate une volonté de la part des autres pays d'absorber la langue anglaise. Je crois que cela s'explique par plusieurs facteurs.

Le premier, c'est qu'il faut bien reconnaître que la langue anglaise est d'une extraordinaire souplesse, sur le plan des mots qui passent aisément d'une catégorie grammaticale à l'autre, ainsi que de la syntaxe et de la fabrication des phrases : vous pouvez vous contenter d'un petit nombre de conjonctions, il vous suffit généralement de disposer les mots les uns derrière les autres, en plaçant *there is* au début de la phrase, et vous avez toutes les chances de fabriquer une phrase correcte et compréhensible. Sinon ou si vous commettez une légère erreur, personne ne vous en tiendra vraiment rigueur ; en d'autres termes, vous n'encourrez pas, comme en français, les foudres de l'Académie française si vous avez fait une faute, ou si vous avez utilisé un mot qui est un emprunt malvenu ou qui veut pas dire exactement la même chose, etc. De surcroît, l'anglais est une langue extrêmement souple, qui n'a pas de contraintes de registres particuliers. Les meilleurs mots sont les plus courts, on s'adresse à toutes les couches de la population à peu près de la même manière et on écrit à peu près comme on parle.

Donc, la langue anglaise séduit parce qu'il existe peu de langues aussi maniables dans l'absolu. Ensuite, la langue anglaise séduit parce qu'elle est la langue des pays riches : si vous voulez faire du commerce avec eux, entretenir des relations culturelles, diplomatiques, etc. vous avez intérêt à vous mettre à leur niveau. Des raisons économiques ont donc contribué à cet impérialisme dont j'ai parlé. Il y a également des raisons géographiques, vu le nombre important d'individus qui ont l'anglais comme langue maternelle ou de culture (Grande-Bretagne, Irlande, Etats-Unis, Inde, Canada, pays du Commonwealth, Nigeria, Kenya, Pakistan, etc. etc.). En apprenant une seule langue, vous couvrez un territoire énorme et vous pouvez vous faire comprendre dans un nombre de pays considérable. Enfin, l'anglais gagne en importance dans le monde parce que l'anglais a déjà gagné en importance : c'est un effet boule-de-neige encore accru par le fait que personne ne veut être laissé pour compte. Ainsi, l'anglais se répand aussi naturellement dans tous les pays satellites de ces grandes puissances économiques mondiales.

Néanmoins, puisque nous parlons d'interprétation et de situations de communication multilingues, le vrai problème tient à ce que tout le monde parle, écrit et communique en anglais, si bien que beaucoup en concluent que les interprètes ne servent plus à rien. « A quoi bon recourir à un interprète, se dit le médecin, puisque je parle déjà l'anglais, je communique en anglais, je lis des livres en anglais, j'écris directement en anglais, je publie mes rapports de recherches biologiques ou les résultats de mes examens cliniques dans des journaux anglophones, et lorsque j'assiste à des congrès médicaux, je m'exprime en anglais : pourquoi aurais-je besoin d'interprétation vers le français ? » Pour ce médecin, l'anglais est une langue de communication, et qui plus est, non seulement à un niveau élémentaire, mais même maîtrisée à un degré suffisant pour lui permettre d'être intégré à la communauté professionnelle médicale internationale. Et c'est vrai de bon nombre d'autres communautés professionnelles, parfois hautement spécialisées. Pour toutes ces professions-là, il n'y a plus besoin d'interprètes parce que tous les spécialistes parlent la même langue : l'anglais.

Même si un certain nombre de linguistes et d'experts lancent déjà des mises en garde, je crois que l'on n'a pas encore pris totalement la mesure du mal que cette évolution fait à la langue anglaise elle-même. Pas plus que de l'incompréhension qui en résulte.

Car en réalité, les gens croient se comprendre alors que tel n'est pas le cas. Tous ceux qui participent à des réunions internationales peuvent vous en citer des milliers d'exemples. Sur le plan intellectuel, sur le plan théorique, tout le monde sait que quand on s'exprime dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle, mais une langue apprise, et généralement plutôt mal, ou pas assez approfondie, on ne dit pas exactement ce que l'on voudrait exprimer, mais seulement ce que l'on est capable de dire. Si l'on avait un interprète, on pourrait exprimer très exactement sa pensée en laissant à l'interprète le soin d'en traduire les moindres nuances. Mais hélas, on pense à tort que la compréhension va s'instaurer du simple fait que mon interlocuteur et moi parlons l'anglais.

A quelques exceptions près, les non-Anglophones qui parlent anglais le font sans réussir à se débarrasser de l'influence (culturelle, syntaxique et même terminologique) de leur langue maternelle. C'est ainsi que l'on voit apparaître des habitudes propres aux Français, aux Suisses, aux Allemands, aux Chinois parlant l'anglais, qui finissent par rendre parfois leur choix des mots ou de la syntaxe (sans parler de l'accent) totalement incompréhensibles pour les véritables Anglophones.

Ne minimisons pas non plus l'aspect psychologique : cela fait tellement moderne de dire que l'on parle anglais et tellement plouc/provincial/retardataire de reconnaître qu'on ne le parle pas. Au fond, on peut être excellent dans son domaine sans être doué pour les langues. Hélas, personne ne tire la conclusion qu'on devrait en tirer, à savoir que les personnes qui ne sont pas douées pour les langues doivent se faire aider de professionnels de la traduction et de l'interprétation. C'est un phénomène assez étonnant, à y réfléchir. Car si un homme politique, un expert, un diplomate, un commercial, se rend en Chine, personne n'y trouvera à redire s'il se fait accompagner d'un interprète : en réalité, il ne sera même pas capable de retrouver son chemin s'il n'en a pas. En revanche, quelle honte s'il doit se rendre aux Etats-Unis et avouer qu'il en aurait besoin là aussi, ne serait-ce que parce qu'il ne possède pas toutes les clés culturelles, intellectuelles et peut-être pas linguistiques non plus.

N'oublions pas que les interprètes ne sont pas là pour aider à acheter son pain, mais au contraire et précisément pour discuter de choses extrêmement poussées, dans des domaines extrêmement pointus. Pourquoi avoir honte de reconnaître que l'on

maîtrise l'anglais, mais seulement jusqu'à un certain point, ou que l'on n'est à l'aise qu'avec certains types d'accents ?

Néanmoins, pour l'instant, nous sommes de toute évidence dans un processus de rapprochement autour de cet axe que semble constituer l'anglais en tant que langue mondiale commune. Des instructions officielles ont été données aux représentants du gouvernement allemand dans les institutions internationales pour qu'ils parlent anglais. Les Suisses rebaptisent la plupart de leurs offices fédéraux ou de leurs associations en leur donnant des noms à consonance anglaise. Seuls les Français, il y a quelques années, ont introduit la loi Toubon pour imposer la traduction en français de toutes les expressions anglaises susceptibles de se retrouver dans des publicités, mais cela n'a guère freiné l'invasion de termes anglais dans la langue ni, ce qui est bien pire, l'influence sournoise de la syntaxe anglaise dans la langue française.

Pour l'instant, on en est encore au stade d'une sorte d'unification. Mais on pourrait aussi assister à la formation de ce qu'on appelle les pidgins, les langues créoles, c'est-à-dire des langues qui mélangent à la fois la langue dominante et la langue locale, un peu sur l'exemple de Haïti, mais cette fois en mélangeant l'anglais et le chinois, l'anglais et l'espagnol et ainsi de suite. Voilà qui créerait des langues distinctes et contribuerait à nouveau à une fragmentation des langues, sur le modèle de l'influence du latin sur les peuples soumis, qui a fini par aboutir à des langues séparées (français, italien, espagnol, roumain, etc.).

Je suis sûr qu'il existe beaucoup plus de problèmes de compréhension qui se posent à cause de la généralisation de l'usage de la langue anglaise que de problèmes de compréhension qui ont été résolus grâce à l'utilisation d'une langue commune. Mais, évidemment, l'alternative, c'est-à-dire le recours à des interprètes, suppose que ces derniers soient à la hauteur : lorsque les gens se comprennent à moitié, mais souhaitent se comprendre à 100%, il ne sert à rien de vouloir combler ce déficit de compréhension par des interprètes incapables ou médiocres : seuls les interprètes excellents auront une chance d'avoir du travail.

Voilà qui nous amène à la question du niveau de maîtrise des langues que l'on attend des interprètes.

J'aimerais commencer par ma phrase fétiche, que j'invite à garder toujours en mémoire car elle résume parfaitement l'idée-force des études de traduction et d'interprétation. Cette phrase figure sur un panneau accroché en face du bureau du doyen : « **La traduction⁴ n'est pas une opération sur les langues, mais sur ce qui est dit à travers elles.** » En effet, contrairement à ce que pense le grand public, et parfois même les traducteurs/interprètes, ce qui compte dans ce(s) métier(s), ce n'est pas la connaissance des langues, mais la maîtrise des contenus exprimés.

Le constat selon lequel **le cœur du métier de l'interprète est le contenu dont il parle** a de nombreuses répercussions. Avant tout, l'une de ces répercussions est que les traducteurs/interprètes ne sont pas des linguistes, c'est-à-dire que leur intérêt, mais aussi leur objectif professionnel, n'est pas de posséder des connaissances poussées sur l'évolution des langues, sur leur étymologie, sur leur origine, ni sur la linguistique en général, ni sur les « règles » permettant de s'exprimer correctement, comme cela pourrait être le cas pour un puriste ou un académicien de la langue. Les langues sont un matériau avec lequel les traducteurs/interprètes construisent leur édifice : sans briques, pas de maison – mais un tas de briques ne suffit pas à faire un bâtiment !

Parlons donc des compétences linguistiques que l'interprète doit posséder. Hélas, il n'est pas possible de faire l'impasse sur des définitions, qui remettent en cause beaucoup d'idées reçues, à commencer par celle de la langue maternelle. Chacun en possède une, mais il est bien difficile de la déterminer, sauf dans les milieux unilingues. Mais une des particularités des interprètes est justement d'être très souvent le fruit d'unions entre des personnes venant de contextes et d'origines différentes. Et c'est là que les choses se compliquent. Littéralement, la langue maternelle est celle que votre mère vous a inculquée en premier. Par extension, c'est aussi celle qui est parlée dans la famille. En réalité, cela sous-entend que c'est une langue qui a été pratiquée de façon continue depuis la plus tendre enfance, une langue qui a sans cesse été approfondie, dans laquelle on est allé à l'école, dans laquelle on s'exprime aussi bien par écrit qu'oralement, dans laquelle on est capable

⁴ A prendre ici bien sûr au sens d' « opération traduisante » incluant la traduction écrite et l'interprétation.

de communiquer dans toutes les situations, avec tous les types de personnes, sur n'importe quel sujet. Comme toutes les caractéristiques que je viens de citer ne sont pas forcément remplies sans aucune exception, les milieux des interprètes ont préféré renoncer à utiliser cette notion de langue maternelle au sens strict au profit de langue de culture (ce qui indique plus clairement qu'il s'agit d'une langue pratiquée de longue date, mais dans laquelle on a fait également des études scolaires ou universitaires). C'est peut-être déjà plus clair, mais sans être suffisant pour autant.

C'est pourquoi on a fini par inventer une classification par lettres. Ainsi, on considère que la langue A d'un individu, c'est la langue que cette personne maîtrise le mieux. Elle peut correspondre à une langue maternelle au sens strict, c'est-à-dire une langue pratiquée depuis l'enfance et étudiée à l'école et à l'université sans interruption. Mais la notion de *langue A* permet aussi d'autres possibilités : si par exemple votre mère était Anglaise, qu'elle vous a parlé anglais jusqu'à l'âge de trois ans, mais qu'après cette date, vous êtes allé à l'école francophone, où vous avez utilisé et étudié le français que vous continuez à pratiquer trente ans plus tard, quelle est donc votre langue maternelle ? Au sens strict du terme, votre langue maternelle, la langue parlée par votre mère, c'est l'anglais, mais au sens professionnel du terme, c'est évidemment le français, puisque c'est la langue que vous avez pratiquée le plus longtemps, que vous avez, sans doute, approfondie le plus. Ce sera donc votre langue A. Sur le plan professionnel en interprétation, ce sera la langue vers laquelle vous allez interpréter. Vous traduirez donc oralement toutes les autres langues que vous connaissez dans cette langue-là, dans tous les modes, dans toutes les circonstances, aussi bien en consécutive qu'en simultanée, et sur tous les sujets.

Pour compliquer encore un peu les choses, contrairement à la plupart des gens (qui n'ont qu'une langue maternelle), les professionnels de l'interprétation peuvent avoir plusieurs langues A ! Dans le passé, rares étaient les personnes qui pouvaient se targuer d'entrer dans cette catégorie : il fallait déjà être né dans une famille d'ambassadeur, ou de diplomate, avoir voyagé régulièrement, avoir fréquenté systématiquement des écoles dans des contextes linguistiques différents pour pouvoir assimiler plusieurs langues au niveau équivalent à celui d'une langue maternelle. Mais de nos jours, la mobilité en général, et notamment universitaire, permet de passer deux ans aux États-Unis, puis d'aller travailler quelque temps en Amérique du

Sud, etc., tout en entretenant ses connaissances grâce à la lecture, au cinéma, à la vidéo, à la télévision, sans parler des contacts personnels par Skype ou d'autres moyens de communication : l'apprentissage, l'approfondissement et surtout l'entretien de ces langues à un très haut niveau sont devenus possibles, de sorte que, techniquement, on peut acquérir plusieurs langues A.

Mais combien de langues A peut-on réellement posséder ? En théorie, autant qu'on veut, mais pas en pratique. La maîtrise d'une langue A relève d'un tel niveau d'exigence que 80 % de la population ne peut en avoir qu'une seule. C'est vraiment la langue que vous maîtrisez parfaitement, dans laquelle vous vous sentez pleinement à l'aise. Pour être un peu trivial, mais ça n'est pas tout à fait faux, c'est la langue dans laquelle vous jurez quand vous vous prenez le doigt dans la porte, celle dans laquelle vous rêvez, vous comptez, vous priez : l'expression en langue A ne nécessite pas une pensée active, mais vient tout à fait spontanément.

Cela montre bien qu'il est possible d'avoir plusieurs langues A, à condition d'être suffisamment doué et de travailler suffisamment pour les maintenir à ce niveau. Pour cela, il faut sans doute les avoir pratiquées depuis la tendre enfance. Il n'est pas indispensable d'avoir eu un père et une mère de langues différentes, mais le fait d'avoir été confronté à ces langues depuis le début peut certainement aider. En tout cas, il faut avoir suivi l'école dans ces langues pendant un certain temps, y avoir fait des études ou à défaut, les avoir activement travaillées, c'est-à-dire avoir l'habitude régulière de lire, d'écrire et de s'exprimer oralement dans ces langues-là (n'oublions pas que nous parlons ici d'interprétation), dans tous les domaines et dans tous les registres de langues. Une langue A est donc une langue dans laquelle on n'hésite pas sur un point de grammaire, ni sur la manière de terminer ses phrases.

Vu le degré de maîtrise que l'on escompte, on comprendra aisément qu'il est très rare et difficile de posséder plus de deux langues A. En revanche, rien n'empêche de transformer (avec beaucoup de travail et d'effort) une langue qui n'était pas véritablement maternelle en quelque chose qui en est *l'équivalent*. La seule chose qui soit impossible chez un interprète, c'est de ne pas avoir de langue A du tout. C'est ce que l'on appelle être « alingue », ce qui peut arriver lorsque l'on ne possède pas assez bien sa langue A pour pouvoir l'utiliser en interprétation : on fait des calques, on

mélange les registres, certains termes ne viennent pas spontanément, etc. Cela n'empêche d'ailleurs pas de posséder d'autres langues, à un très bon niveau. Mais comme l'interprétation doit se faire vers une langue maîtrisée à la perfection (ou presque), ne pas avoir de langue A est un empêchement rédhibitoire pour devenir interprète.

La description de la combinaison linguistique se complique lorsque l'on en arrive aux autres langues que la langue A. En bonne logique, parlons tout d'abord des langues B. En interprétation, une langue B n'est pas maîtrisée aussi bien qu'une langue A (on y est un peu moins à l'aise, on n'en maîtrise pas tous les proverbes, toutes les locutions idiomatiques, tous les registres, on ne possède peut-être pas vingt synonymes pour chaque mot, etc.), mais, c'est une langue suffisamment connue pour pouvoir servir de langue cible (langue vers laquelle on interprète) dans certaines circonstances. Pour compliquer encore un peu les choses : selon certaines définitions, la langue B, c'est la langue vers laquelle on interprète en consécutive uniquement (mais à partir de toutes ses langues de travail, A, B ou C (voir plus loin)). Je rappelle que la consécutive est un exercice où l'on dispose de quelques minutes de réflexion avant de devoir produire une interprétation. La langue B se prête bien à cela : la consécutive donne justement le temps dont on a besoin pour rassembler ses idées, pour décider d'une formulation appropriée dans une langue où tous les réflexes ne sont pas toujours parfaitement en place. La définition usuelle de la langue B, *c'est donc une langue vers laquelle on interprète en consécutive*. Mais, il existe aussi ce que l'on appelle le B sim, c'est-à-dire une langue dont tout le monde reconnaît qu'elle n'est pas votre langue A, mais vers laquelle vous pouvez interpréter en simultanée malgré tout, parce que vous avez acquis suffisamment de technique et d'habitudes, parce que la conférence porte sur un sujet que vous connaissez bien, parce que vous maîtrisez le vocabulaire, parce que vous vous êtes beaucoup entraîné, etc. Quelles peuvent être, dans ce cas, les différences par rapport à la langue A ? La présence d'un léger accent, l'utilisation de mots un peu plus simples, une moins grande variété de vocabulaire, éventuellement une petite faute de grammaire de temps en temps, etc. Mais rien qui empêche d'interpréter en simultanée vers cette langue et de s'y faire parfaitement comprendre.

Pour compliquer le tout, il existe aussi une langue B qui n'est pas vraiment définie, mais qui correspond au cas de figure où l'on vous demande, par exemple,

d'interpréter vers votre langue B pendant un petit moment, en simultanée, pour quelques questions-réponses (uniquement) à partir de votre langue A. Il ne s'agit pas d'occuper la cabine en question pendant toute la journée, pour un discours littéraire ou de grande importance dans un contexte « exposé », à l'ONU ou à la télévision, mais simplement de permettre aux participants de comprendre quelques phrases ou de suivre un débat relativement court. Cette manière d'interpréter de sa langue A vers sa langue B s'appelle « le retour », « faire le retour ».

Comme vous le voyez, la présentation de la langue B montre déjà toutes les ambiguïtés qui peuvent exister dans une combinaison linguistique : deux interprètes ayant une combinaison A-B répondront sans doute aux mêmes exigences en ce qui concerne leur langue A, mais pas forcément leur langue B : est-ce un simple « retour », un « B de simultanée » ou un « B de consécutive » ? La qualité ou la maîtrise de cette langue peut varier considérablement. C'est pourquoi les interprètes ont longtemps tenté de mieux définir la langue B : ils ont essayé d'introduire la notion de « B' » pour désigner le B de simultanée, par opposition au B tout court, qui serait le B vers laquelle on ne travaille qu'en consécutive. En définitive, ces subdivisions déjà assez complexes pour les interprètes auraient été totalement impénétrables pour le grand public, et comme personne n'a réussi à tomber d'accord, on s'en est tenu à une définition du B qui est un peu bâtarde, floue et fourre-tout.

Enfin, il faut citer les langues C. Il s'agit de toutes les autres langues, vers lesquelles on n'interprète pas, mais à partir desquelles on travaille. Ce sont des langues suffisamment bien connues pour pouvoir être prises comme point de départ de l'interprétation. Les langues A et B sont dites « actives », parce que l'interprète les utilise activement pour interpréter vers elles, alors que les langues C sont dites « passives » parce qu'on les prend passivement pour interpréter vers d'autres langues. Combien peut-il y en avoir ? Autant que l'on veut. Pour une fois, il n'existe pas de limitations.

Pour essayer de clarifier les choses, prenons un exemple concret, celui de ma combinaison linguistique personnelle. Ma langue A est le français, ma langue B l'anglais, ma langue C l'allemand. Concrètement, cela veut dire que si quelqu'un parle allemand, je peux l'interpréter vers le français en simultanée, et vers le français ou

l'anglais en consécutive ; si quelqu'un parle anglais, je peux l'interpréter en consécutive ou en simultanée vers le français ; et si quelqu'un parle français, je peux l'interpréter en consécutive vers l'anglais. Donc, on interprète toutes ses langues C vers la langue A, la langue A vers la langue B, et dans certaines circonstances la langue C vers la langue B.

Dès que j'ajoute un autre élément dans l'équation, les choses se compliquent. Un interprète qui a deux langues B : A-B₁-B₂-C travaillera du C vers A, du C vers B₁, dans certains cas, du C vers B₂ dans certains cas, du B₁ vers A, du B₂ vers A et parfois du B₁ vers B₂, ce qui fait en réalité six combinaisons de travail possibles. Et s'il a A-B-C₁-C₂-C₃, il travaillera du C₁ vers le A, du C₁ vers le B, du C₂ vers le A, du C₂ vers le B, du C₃ vers le A, du C₃ vers le B, et du A vers le B, ce qui fait sept combinaisons. Plus on ajoute de langues dans la combinaison, plus les possibilités augmentent (avec les nuances que chacun peut éventuellement introduire en fonction de ses compétences ou préférences individuelles).

Ainsi, il est très difficile d'imposer un niveau uniforme pour toutes les langues B ou C. Comment ce niveau pourrait-il être jugé ? Au nombre de mots de vocabulaire que l'on connaît ou bien au fait de parler sans accent ?? C'est très difficile à dire. Une chose est sûre, en revanche, c'est qu'il n'y a rien après les langues C : les langues D, E, F, G, H, etc. n'existent pas. Si l'on ne maîtrise pas une langue au point de la considérer comme une langue C, elle ne peut pas entrer dans la combinaison linguistique de l'interprète, qui ne pourra pas l'utiliser dans la réalité professionnelle. Ensuite, il importe de relever que le classement A-B-C est un classement valable dans un contexte professionnel, c'est-à-dire que les interprètes professionnels s'interdisent de travailler de A en C, par exemple, parce qu'ils savent ne pas en avoir la capacité.

Précisons qu'il est important de dissiper l'impression que peut donner ce classement A-B-C, selon laquelle on connaîtrait sa langue C moins bien que sa langue B et sa langue B moins bien que sa langue A. En réalité, **on doit les connaître toutes les trois aussi parfaitement que possible, mais pas pour les utiliser de la même manière.** On traduit vers la langue A, parce qu'on s'y sent à l'aise, on traduit vers la langue B dans certaines circonstances lorsqu'on sait que ces circonstances vont permettre de faire un bon travail, mais on ne traduit jamais vers sa langue C,

tout simplement parce que l'on sait que cela ne pourra pas donner un résultat professionnel.

Tout ce que je viens d'expliquer correspond à une approche très occidentale, reposant sur l'idée que la langue A est la langue vers laquelle on travaille parce que, par définition, cela donnera un meilleur résultat. Mais tout le monde ne partage pas cet avis ! Les Soviétiques, par exemple, étaient persuadés qu'il fallait travailler vers sa langue B, pour exactement les raisons inverses des Occidentaux. Ils pensaient qu'il est plus facile de trouver un moyen de s'exprimer dans une langue B, du moment que l'on est sûr d'avoir parfaitement compris toutes les nuances de l'original (langue A). Evidemment, cela n'est vrai que lorsque le niveau de cette langue B est tellement élevé que les problèmes d'expression ne se posent plus (mais alors, ne serait-ce pas presque une deuxième langue A ???)...

Les Russes en sont venus, peu à peu, à se rapprocher du système occidental, mais ont gardé une formation d'interprètes qui mise énormément sur le B, et la plupart du temps les Russes ont un B tellement solide que chez nous, on dirait qu'il vaut un A. C'est d'ailleurs à peu près ce qui se passe avec la Chine de nos jours. Les Chinois n'ont pas cinquante langues C, ils n'apprennent pas *les* langues, ils apprennent *une* langue étrangère pour pouvoir communiquer avec le reste du monde – évidemment, vous imaginez que cette langue-là, en règle générale, c'est l'anglais. Ainsi, ils forment beaucoup d'interprètes qui ont A-B, A = mandarin, B = anglais. En revanche, il est rare d'avoir des interprètes chinois qui apprennent une troisième langue (C). Cela s'explique parce que le marché n'est pas encore suffisamment porteur, ou plutôt parce qu'il est très fortement demandeur de la combinaison mandarin-anglais, mais avec le temps, il est probable que les Chinois ajouteront d'autres langues à leurs combinaisons.

Pour en revenir à la vieille Europe, la présence sur ce continent d'un énorme employeur d'interprètes (l'Union européenne) utilisant toutes les langues des pays membres pousse les interprètes à augmenter leur « employabilité » en apprenant des langues (C) supplémentaires. Personnellement, je suis de la vieille école. C'est-à-dire que je pense que le nombre de langues que l'on peut maîtriser dans un contexte professionnel d'interprète reste malgré tout limité. D'abord, parce qu'il faut penser à

l'effort nécessaire pour apprendre ces langues. Je sais que les méthodes d'apprentissage des langues ont considérablement évolué ; d'autre part, il existe aujourd'hui la possibilité de faire des séjours linguistiques, de participer à des échanges, d'écouter la radio et la télévision, d'aller au cinéma, de voir des films en version originale, pour à peu près toutes les langues possibles et imaginables. Avec une volonté déterminée, une langue peut certainement s'apprendre beaucoup plus rapidement qu'à l'époque de ma jeunesse. Mais il ne faut pas oublier que nous parlons ici de langues à utiliser dans un contexte d'interprétation, c'est-à-dire : n'importe quel type d'orateur venant de n'importe quel milieu culturel, parlant de n'importe quel sujet. Il faut aussi tenir compte des réalités culturelles et historiques : une personne qui a l'espagnol dans sa combinaison linguistique ne doit pas simplement maîtriser le castillan, mais aussi les variantes sud-américaines, depuis le Chili jusqu'en Argentine en passant par le Mexique et Panama, les accents et les habitudes, les tournures idiomatiques, sans oublier l'histoire et la géographie de tous ces pays, etc. Ce ne sont pas des connaissances qui s'accumulent en quelques minutes. Et non seulement il faut les accumuler, mais il faut les entretenir. Donc, lorsque l'on a cinq ou six langues C, en théorie, il faudrait lire le journal tous les jours sans exception dans chacune de ces langues-là. Grâce à Internet, c'est aujourd'hui une possibilité pratique, mais où trouver le temps pour le faire ? Malheureusement, les nouvelles technologies ne nous ont pas donné d'heures supplémentaires dans une journée. De même, il faudrait séjourner dans tous les pays des langues que vous connaissez pour bien en connaître la mentalité, avoir lu l'essentiel des œuvres littéraires importantes, connaître les réalités historiques, les références culturelles, la situation politique, les problèmes locaux. À mon avis, il y a donc des limites à ce qu'il est possible de faire.

Jusqu'ici, nous avons défini les langues et les combinaisons linguistiques vues sous l'angle de leur réalité pour l'interprète. Mais il ne faut pas oublier le marché, c'est-à-dire la réalité professionnelle, celle dans laquelle les interprètes sont appelés à travailler. Or, le marché ne veut pas savoir si vous avez appris votre langue B à l'école, dans une famille d'accueil, en passant des vacances à droite ou à gauche. Le marché se contente de définir des besoins. Ainsi, dans les rencontres bilatérales, supposons français-anglais, l'interprète devra très probablement pouvoir travailler aussi bien d'anglais en français que de français en anglais. Les classements en langues A, B et C

ne disent rien à ceux qui veulent recruter des interprètes. Ce qui les intéresse, c'est de savoir de quelle(s) langue(s) en quelle(s) langue(s) ils travaillent. Il faut bien reconnaître que pour la plupart des gens, travailler à partir d'une langue et travailler vers une langue constituent déjà des notions très difficiles à cerner. La plupart des gens s'imaginent qu'un interprète utilise activement toutes les langues de sa combinaison ; pour eux, maîtriser une langue, c'est « la parler », et si on « la parle » et que l'on est interprète, on doit nécessairement pouvoir interpréter vers cette langue. Ce raisonnement paraît logique, mais il est faux, comme on l'a vu.

En résumé, ce sont donc les besoins du marché qui imposent un « retour » ou un « B actif » (Allemagne, Chine, etc.), ou encore un élargissement de la palette linguistique requise (Union européenne), etc. Mais dans ce cas, la question qui se pose très souvent est de savoir : s'il faut se diversifier et apprendre des langues supplémentaires, lesquelles choisir ? Quelles sont les langues porteuses ? Quelles seront les langues de conférence de demain ? Bien malin celui qui pourra répondre à ces questions, car cela voudrait dire pouvoir prévoir la réalité des besoins linguistiques de demain, mais aussi l'évolution des relations économiques, diplomatiques, culturelles sur notre globe mondialisé...

CHAPITRE SEPT / COURS N°8 / 29 AVRIL 2016 LES LANGUES DES SIGNES

Pour compléter l'examen que nous avons fait des langues, abordons maintenant le chapitre particulier des langues des signes. Commençons par quelques considérations linguistiques. Vous aurez remarqué que ce chapitre parle « des langues des signes », au pluriel. Contrairement à ce que la plupart des gens pensent quand ils n'ont pas été confrontés à cet environnement, il existe plusieurs langues des signes. La langue des signes, c'est la langue qu'utilisent les sourds pour communiquer entre eux. Nous autres, entendants, avons tendance à imaginer que, puisqu'il s'agit d'une langue qui emprunte l'expression corporelle et gestuelle, les mêmes gestes devraient avoir la même signification partout, et qu'il devrait donc, en théorie, exister une seule langue de signes. Or, ce n'est justement pas le cas. Là où le français est à peu près le même dans toute la Suisse romande, les langues des signes présentent déjà des différences entre Genève et Lausanne, *a fortiori*, par rapport à Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds. Pourquoi ? La raison en est toute simple : les langues des signes sont des langues naturelles, c'est-à-dire que ce ne sont pas des transcriptions des langues orales parlées dans ces mêmes régions, mais des langues qui sont effectivement pratiquées par la communauté des sourds. Ainsi, la communauté des sourds de Genève a élaboré sa propre langue au fil des siècles, à l'époque où les contacts avec les sourds de Zurich, Lausanne ou la Chaux-de-Fonds, n'étaient pas faciles ou développés, alors que la communauté voisine développait de son côté une langue différente.

En effet, la langue orale qui existe sur le territoire d'une communauté sourde donnée a une influence sur la langue des signes correspondante. Néanmoins, avec la diffusion des échanges et des rapports sociaux, ces langues finissent bien sûr par s'harmoniser dans une certaine mesure, ce qui fait que, de nos jours, on peut bel et bien parler d'une langue des signes française qui, par la force des choses, s'étend aussi un peu sur la Belgique, le Luxembourg ou la Suisse, avec des variations de vocabulaire ou d'habitudes d'expression comme on en trouve entre Genève et Paris, mais qui ne changent pas fondamentalement la manière dont la langue est structurée et dont elle fonctionne.

Les langues des signes existent donc sous diverses variantes : il y a la langue des signes française, britannique, américaine, turque et ainsi de suite. Il convient de ne pas confondre la langue des signes française et ce que l'on appelle le français signé. Le français signé, c'est la langue française, telle que nous la pratiquons, mais transposée en une sorte de traduction littérale, mot à mot, dans des gestes compréhensibles pour les sourds. Ce français signé n'est donc pas une langue utilisée par les sourds pour communiquer entre eux naturellement, mais un mécanisme qui leur permet de comprendre comment s'expriment les Francophones, puisqu'il s'agit de la translittération en signes du français oral. C'est un peu comme le résultat d'une traduction automatique : il ne vous permet pas de comprendre la langue dans ses détails et sa structure, mais à force d'aligner des mots connus, on finit peut-être par dégager un certain sens.

Enfin, il existe une langue des signes internationale, qui est une langue artificielle comme le volapük, l'espéranto, etc., et toutes les langues que les êtres humains ont essayé d'inventer artificiellement pour surmonter leurs barrières linguistiques. Cette langue internationale présente des caractéristiques linguistiques harmonisées et un vocabulaire lui aussi simplifié, et sert de moyen de communication au-delà des frontières linguistiques. Évidemment, elle n'existe et elle n'est pratiquée que depuis que la civilisation actuelle permet les voyages, les échanges, et rend nécessaire la compréhension de groupes de sourds entre eux. Mais elle a un rôle certain à jouer, par exemple dans les rencontres internationales de sourds, où elle évite d'avoir à assurer l'interprétation dans toute une série de langues, avec les relais et les complications que cela entraîne.

L'autre question, qui a longuement occupé les esprits, était de savoir si on était en présence de langues véritables ou non. On a en effet longtemps cru que les sourds, quand ils étaient entre eux et communiquaient par gestes, avaient une communication sommaire et ne méritant pas le nom de langues. Or, vous observerez que l'on parle de langues de signes et non pas de langue de gestes. Les gestes sont de pures conventions, à la valeur et à l'utilisation limitées, et qui ne suffisent pas pour constituer un ensemble linguistique. Pour qu'il y ait véritablement une langue, il faut qu'il y ait un vocabulaire, une syntaxe, une grammaire, etc., ce qui est le cas dans les langues de signes. Leurs caractéristiques sont tout à fait inhabituelles pour nous,

puisque au lieu d'utiliser des sons, la langue utilise des mouvements et occupe l'espace ; la grammaire passe donc par la forme du visage, par le regard, par le sourire, par la configuration de la bouche, par le positionnement dans l'espace, par la dimension des gestes, par l'ampleur du mouvement, par la manière dont vous tenez votre corps. Toutes ces choses nous paraissent difficiles à percevoir parce que notre regard n'est pas habitué à les percevoir pleinement, ce qui explique que l'on ait longtemps eu de ces langues une approche lacunaire. Désormais, les scientifiques ont apporté la démonstration qu'il s'agit bien de langues, avec toutes les capacités d'expression des autres langues, y compris la possibilité de véhiculer des choses extrêmement subtiles, des émotions, du théâtre, de la poésie, et vous allez être étonnés, du rythme et de la musique.

La culture exerce une très grande influence sur la langue. Cette influence existe aussi dans les langues orales, mais nous la ressentons sans doute encore plus lorsque nous sommes au milieu d'un groupe de sourds qui s'expriment dans leur propre langue. Il y a bel et bien une culture sourde, car les sourds ont développé leur manière de voir le monde, qui tient au fait qu'ils ne disposent pas de certains moyens de communication, mais en ont développé d'autres. Prenons le langage écrit. On serait tenté de croire qu'il est très facile de communiquer avec les sourds, puisqu'il suffirait d'écrire sur un morceau de papier ce que l'on veut leur dire. Après tout, les enfants entendants apprennent eux aussi à former les lettres, à transformer *b-a* en */ba/*, puis à écrire et à lire : au fond, les sourds n'ont pas besoin de prononcer le mot, il suffirait qu'ils sachent le lire. Le problème, c'est que la langue écrite, par exemple la langue française écrite, est la transcription de la langue française que nous utilisons, et non de la langue des signes française, si bien que la structure, la construction des phrases et la manière d'organiser les idées et de présenter un argumentaire sont totalement différents. Le simple fait pour un sourd de remplir un formulaire pour renouveler sa carte d'identité peut s'avérer très complexe : bien sûr, mon exemple est déjà particulier car un formulaire administratif est généralement rédigé dans une langue abstraite, mais de surcroît, la manière dont les choses y sont formulées ne correspond à rien pour un sourd. Imaginez un exemple plus simple, une lettre adressée à une connaissance, où vous lui demandez un service et où vous dites : « Je suis ravi que vous puissiez me rendre ce service, auriez-vous l'amabilité d'aller pour moi à la bibliothèque emprunter un livre ? ». « Auriez-vous l'amabilité d'aller... » ? Cela ne se

dit pas comme cela dans la langue des signes ! L'amabilité est déjà une notion abstraite, difficile à cerner, mais « auriez-vous » avec un conditionnel, une inversion du sujet, un point d'interrogation à la fin, tout cela ne correspond à rien : dans la langue des signes, une question s'exprime par un sourcil qui se dresse, une expression du visage interrogative – ce n'est pas un point d'interrogation, un signe écrit sur une feuille de papier.

Évidemment, les sourds peuvent apprendre cette manière de s'exprimer, mais cela revient à apprendre une langue nouvelle. Or, cette langue-là n'est rien d'autre que la langue orale qui est pratiquée par les entendants qui les entourent. Les sourds se retrouvent donc constamment confrontés à une culture qui n'est pas la leur. La culture sourde est sans cesse opposée à la culture entendante, comme on va le voir à maintes reprises dans le petit récapitulatif historique que nous ferons dans un instant. En réalité, c'est une culture minoritaire, et du coup, bien sûr, pas toujours prise au sérieux, mais marginalisée, toujours en attente de quelque chose de la part de la culture majoritaire.

Venons-en donc aux considérations historiques, qui sont en même temps des considérations culturelles. La première question que l'on doit se poser est celle du handicap. Penser à la surdité comme à un handicap, c'est considérer l'individu en question moins quelque chose, privé de la capacité à entendre les sons. Il n'y a pas loin de là à penser que les sourds sont « *moins* » que les autres, qu'ils sont un peu inférieurs, qu'ils ont quelque chose à rattraper, un retard à combler ! Or, cette question est fondamentale parce qu'elle détermine absolument toute la réalité du positionnement du statut des sourds dans la société et de leur relation avec les entendants.

Vous me direz qu'au fond, il n'y a rien de mal à considérer que quelqu'un est handicapé - après tout, c'est une description objective : cette personne est née sans la capacité d'entendre les sons et se retrouve donc forcément défavorisée par rapport à ceux qui, eux, peuvent entendre. Mais si vous dites « défavorisée », vous sous-entendez qu'il faut l'aider à combler ce retard, vous jetez un regard de pitié sur ceux qui n'ont pas la chance d'entendre. Cela montre bien que ce qui accompagne l'idée du

handicap, c'est ce regard particulier porté sur les autres qui n'ont pas ce que vous avez, vous.

Il se trouve que les sourds, eux, ne se voient pas du tout comme cela. Ils se voient comme des gens qui communiquent sans aucun problème avec les autres sourds ; certes, ils ont un peu plus de mal à communiquer avec un entendant, car ils savent que les entendants entendent des sons. Mais comment ressentir une différence dont vous ne pouvez pas faire l'expérience personnelle ? Vous ne pouvez pas avoir le sentiment « d'un handicap », d'un manque, d'un déficit : vous êtes simplement dans votre univers, entouré de personnes qui connaissent exactement la même expérience que vous et avec lesquelles vous communiquez, de sorte que vous arrivez parfaitement à vous intégrer dans votre groupe social et culturel.

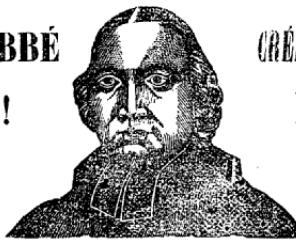
Si l'on peut réfléchir aujourd'hui à la question du handicap, c'est parce que l'on essaie de réfléchir aussi objectivement que possible au positionnement, à la situation et aux problèmes des sourds. Mais tel n'a pas toujours été le cas. Pour ne prendre que notre évolution européenne, il faut reconnaître que pendant des siècles, les personnes qui présentent un handicap ont été considérées comme des personnes à part. Dans certaines civilisations, on considérait les sourds comme des gens à part, et surtout manquant d'intelligence. En effet, prenez un enfant sourd, dans un village d'entendants au XVIII^e siècle dans la campagne française, comment sera-t-il perçu ? Comme un handicapé ! Et quand on lui parlera et qu'il ne répondra pas, on ne dira pas : « C'est parce qu'il ne m'a pas entendu, je vais essayer de communiquer par gestes », mais on dira : « Il ne répond pas parce qu'il est trop bête pour cela, c'est un arriéré. »

Ainsi, pendant des siècles, on a considéré les sourds tout simplement comme des gens insuffisamment intelligents que l'on cantonnait à des activités secondaires. C'est alors qu'est arrivée la philosophie des Lumières, en France et dans le reste de l'Europe. La deuxième moitié du XVIII^e siècle est la période où l'on a commencé à se poser de vraies questions sur l'individu, et en particulier à se demander s'il était justifié d'établir des hiérarchies entre les personnes, ou s'il n'existait pas une sorte d'humanité commune à tous. C'est ce qui a débouché sur la Déclaration des droits de l'Homme : les êtres humains naissent et vivent libres et égaux en droits. Sur la base

de ces considérations philosophiques générales, des enseignants en contact avec des jeunes sourds ont commencé à s'intéresser au système de communication utilisé par les sourds entre eux. En particulier, un célèbre pédagogue de l'époque, l'abbé de l'Épée, a décidé de s'intéresser aux sourds et à leur langue. Ce qui l'a rendu particulièrement célèbre, c'est-à-dire l'alphabet dactylologique. Ce terme un peu bizarre désigne le fait d'épeler les lettres de l'alphabet avec les doigts. À chaque lettre de l'alphabet correspond une configuration particulière des doigts (qui n'est pas si facile à reproduire que cela, sans entraînement).

1863

**GLOIRE A L'ABBÉ
DE L'ÉPÉE !**



**CRÉATEUR DE L'ÉDUCATION
DES SOURDS-MUETS.**

A		B		C		D		E	
F		G		H		I		J	
K		L		M		N		O	
P		Q		R		S		T	
U		V		X		Y		Z	

ALPHABET MANUEL DES SOURDS-MUETS de tout le monde civilisé.
L'ÉCRITURE MANUELLE, ou la véritable manière d'apprendre, en une heure,
à converser avec les Sourds-Muets de tous les pays civilisés.
Quand on a acquis l'habitude, on peut parler aussi promptement que la parole.
Les lettres J & Z se font en traçant en l'air, avec le doigt qui les représente, leur figure respective.

Avignon. Imp. AMÉDÉE CHAILLOT.

Signature de Charles BAUD, sourd-muet

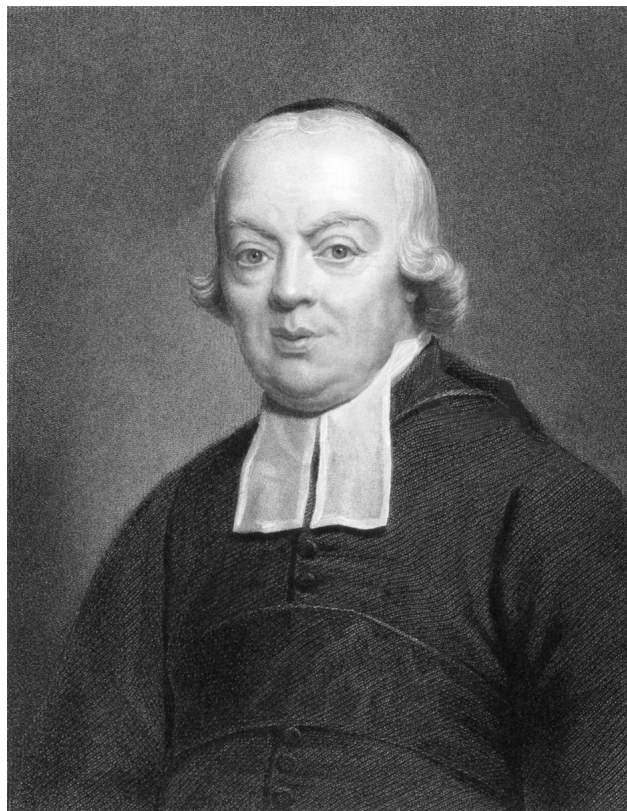
1863

5642

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette approche novatrice a permis de jeter un pont entre la langue des entendants et celle des sourds, puisqu'il a suffi d'apprendre cet alphabet relativement limité et facile pour que l'abbé de l'Épée puisse, à son tour, communiquer avec les jeunes sourds ; de même, les jeunes sourds ont pu apprendre cet alphabet et communiquer avec les entendants. Des démonstrations ont même eu lieu : l'abbé de l'Épée s'est rendu chez Louis XVI, à la cour, accompagné de sourds à qui il a donné des instructions grâce à

ce moyen de communication ; les enfants se sont exécutés et tout le monde a compris qu'il ne s'agissait pas d'un apprentissage artificiel, mais d'une manière de s'exprimer et que si les jeunes sourds avaient réussi à la maîtriser, c'est qu'ils n'étaient pas si stupides, et donc qu'on pouvait leur apprendre autre chose. De même, il a été possible de s'intéresser à la manière qu'ils avaient de communiquer entre eux, et c'est là que, petit à petit, on en est arrivé à découvrir qu'ils n'utilisaient pas des gestes, mais un mode de communication très élaboré.



L'abbé de l'Épée (1712-1789) (source : www.de.wikipedia.org)

La philosophie des Lumières a fait tache d'huile avec les difficultés que l'on sait, mais enfin, de manière générale, elle a quand même donné le jour à un mouvement qui, tout au long du XIX^e siècle, a visé à éduquer les enfants sourds en les laissant développer leur langue et leur culture. On peut notamment citer le nom de Ferdinand Berthier (1803-1886), devenu sourd très jeune à l'intérieur d'une famille française noble et riche. Comme il en avait les moyens financiers et qu'il avait profité de ce mouvement qui soutenait pédagogiquement les élèves sourds, il a été bien éduqué, il a fait des études et il a diffusé l'idée dans le reste de la « bonne » société dont il faisait partie l'idée de la défense de la culture sourde : il a tout fait pour que les sourds

puissent être davantage valorisés et a même été surnommé « le Napoléon des sourds » par Victor Hugo⁵.

C'est alors qu'il s'est produit un événement dramatique. C'était en 1880 : un congrès international de pédagogues s'est réuni à Milan. Comme l'enfer est pavé de bonnes intentions, ces pédagogues ont pris, avec les meilleures intentions du monde, une décision catastrophique. Ils ont pensé qu'il serait bon d'encourager et même d'obliger les sourds à s'intégrer totalement à la société entendante en interdisant l'enseignement de la langue des signes à l'école. A priori, on serait tenté de penser qu'une telle solution est tout bonnement impossible : on sait en effet que l'apprentissage des mots de la langue orale passe par leur répétition en bas âge, qui nécessite qu'on ait pu les entendre – les enfants qui ne peuvent pas les entendre ne peuvent pas non plus les reproduire. Il se trouve cependant que c'est tout de même possible, grâce à la lecture labiale et à un entraînement long et pénible. Cependant, cette méthode empêche les sourds de pratiquer la langue qu'ils auraient naturellement utilisée. Bien sûr, malgré cette interdiction, les sourds ont continué à s'exprimer dans leur langue à la maison, mais la répression de la langue maternelle a créé une atmosphère de surveillance, d'interdit, et une crainte de la dénonciation. La période pendant laquelle la langue et la culture des sourds ont été complètement étouffées a été très longue, de 1880 jusqu'au milieu du XX^e siècle.

Les premiers à réagir ont été les Américains, sans doute parce que ce pays, plus vaste, comptait une communauté de sourds plus nombreuse : les sourds ne se sont pas laissés faire, et ont décidé de défendre leur civilisation. Ils ont réussi à créer non seulement des écoles, mais même une université : c'est l'université Gallaudet, aux États-Unis qui est un gigantesque campus réservé aux sourds qui font des études universitaires. De ce fait, l'approche américaine de l'éducation des sourds est devenue en quelque sorte un modèle pour tous les autres sourds, notamment européens. Avec la fin de la Deuxième Guerre mondiale, les Américains ont réintroduit leurs approches en Europe, et, peu à peu, on a commencé à comprendre que finalement, la culture et les langues des signes méritaient d'être à nouveau enseignées et soutenues. Ce mouvement qui a commencé par les pays d'Europe du Nord est descendu peu à

⁵ Qui a écrit : « Qu'importe la surdité de l'oreille quand l'esprit entend ? La seule surdité, la vraie surdité, la surdité incurable, c'est celle de l'intelligence. »

peu jusqu'en Allemagne et en Suisse. Il a mis plus de temps à venir jusqu'en Italie et en France, comme d'habitude, mais pour finir, on va dire que dans les années 1980, 1990, l'évolution a été à peu près générale dans l'ensemble de l'Europe : on a réintroduit les cours de langues des signes. C'est ainsi que l'on a vu apparaître également des interprètes de langues des signes (ILS), en réponse à un besoin de la société, qui a compris qu'il y avait des pans entiers de la société qui avaient parfaitement le droit de dialoguer avec les autres.

Les choses ont fait tache d'huile et le recours aux interprètes a fini par devenir systématique. Après une période où les besoins portaient sur des interprètes aptes à accompagner les sourds chez le médecin, à la police, au tribunal, ou pour faire des démarches administratives, il est venu un temps où la demande a porté sur l'encadrement des enfants sourds dans les écoles, d'abord primaires, puis d'un niveau de plus en plus élevé, puis à l'université, puis dans un contexte de formation professionnelle, ou dans l'exercice d'un métier. Il s'agissait dès lors de disposer d'interprètes capables de traduire des conférences universitaires, voire des conférences internationales, négocier des contrats, dialoguer à un très haut niveau, etc. Aujourd'hui, il existe un sourd originaire de Hongrie qui est député au Parlement Européen : il ne se déplace jamais sans ses deux interprètes, évidemment spécialistes de langue des signes hongroise. On voit que la présence d'interprètes dans la vie des sourds a assez rapidement suivi leur réintégration dans leur propre culture. Mais pour certaines générations, cette évolution n'a pas été assez rapide. Les personnes d'un certain âge (nées entre 1900 et 1930) n'ont pas pu profiter d'interprètes qui les auraient accompagnés à l'université et ont passé leur vie à faire des petits métiers parce qu'ils n'avaient pas pu recevoir la formation qui leur aurait convenu, simplement par manque d'interprètes. Leurs enfants, leurs petits-enfants, eux, ont davantage cette possibilité maintenant.

La reconnaissance juridique a alors suivi l'évolution des mentalités, sur le plan linguistique, sur le plan pédagogique, sur le plan social. Elle a pris la forme de résolutions au Conseil de l'Europe, qui stipulent que les langues des signes sont des langues comme les autres, et que toute personne qui a besoin de s'exprimer dans ces langues doit avoir accès aux moyens de se faire comprendre, donc de recourir à des traducteurs et à des interprètes.

Au niveau national, la situation n'est évidemment pas identique partout. Il est relativement rare que les constitutions ou les lois fondamentales soient aussi spécifiques. Généralement, elles disent si par exemple que vous avez besoin de comprendre ou de vous faire comprendre dans une langue qui n'est pas la langue du pays, vous avez le droit de faire appel à un interprète. On ne précise pas quelle langue, ni qui va payer cet interprète. Mais au moins reconnaît-on le droit de l'individu à bénéficier d'une traduction et donc à ne pas se retrouver au milieu d'un tribunal, par exemple, sans comprendre ce qui lui arrive.

Parlons maintenant plus spécifiquement des interprètes, et notamment de leur réalité professionnelle. Voici un texte de l'Afils (Association française des interprètes de langue des signes) à lire avant de voir la vidéo sur laquelle un interprète va nous expliquer ce même texte en langue des signes française :

« L'interprète est un professionnel des langues. Il permet à deux communautés linguistiques de pouvoir communiquer, chacune dans sa propre langue et en respectant les codes de sa propre culture.

Un interprète maîtrise parfaitement ses langues de travail, les pratique avec aisance, peut aborder des sujets inédits et comprendre la majorité des locuteurs. Il est donc bilingue. On dit aussi que l'interprète est biculturel car, en plus d'une culture générale développée, l'interprète se doit de connaître les spécificités culturelles en lien avec ses langues de travail afin d'assurer une prestation de qualité.

Un bon niveau, voire un très bon niveau, dans tous les domaines précités ne suffit pas. L'interprète est diplômé à la suite d'un parcours universitaire long (master : bac+5) qui valide à la fois ses compétences linguistiques, sa capacité à transmettre le sens d'un discours tout en changeant de langue (et donc de culture) mais aussi sa compréhension et sa bonne application des règles déontologiques et éthiques de sa profession.

L'interprète suit un code éthique : ensemble de règles de déontologie et de conduite professionnelle. Les 3 règles déontologiques fondamentales sont :

- la neutralité,
- la fidélité,
- le secret professionnel.

De plus, toujours dans un souci de qualité, l'interprète suit un code de conduite professionnel propre à son métier. Il doit, par exemple, respecter des temps de repos et ne peut intervenir tout seul pour certaines prestations.

L'interprète peut être amené à intervenir dans des contextes très variés : milieu judiciaire, milieu médical, enseignement ou formation, services publics, sociaux ou administratifs, conférences et vie culturelle...

Afin d'optimiser la qualité de son travail, l'interprète se doit de toujours parfaire ces connaissances, d'approfondir autant sa culture générale que les domaines plus précis sur lesquels il est amené à intervenir. »

Lien vers la vidéo de l'AFILS : https://www.youtube.com/watch?v=L5j_lbKTbfl

Cet exemple d'expression d'un contenu en langue des signes révèle un certain nombre des caractéristiques des langues des signes (en l'occurrence la LSF). Mais il montre également, tout simplement, ce qu'est l'interprétation en général, puisqu'il est loin de se limiter à une transposition de termes plus ou moins proches dans une syntaxe plus ou moins similaire.

En tant que groupe professionnel, les ILS (interprètes de langues des signes) ont suivi une évolution un peu particulière qu'il est bon de retracer brièvement. Après une période où ceux qui exerçaient l'interprétation pour les sourds étaient simplement des membres de la famille ou des amis, l'apparition d'interprètes professionnels a permis de mieux définir le rôle de l'interprète et là où il doit s'arrêter. Mais la question du statut se pose également. Pour prendre l'exemple de la langue française, il est impossible de faire l'impasse sur le fait qu'elle a été pendant des siècles la langue de la domination alors que la langue des signes française était opprimée. Dès lors, peut-on parler d'une communication entre deux langues placées à égalité ? C'est précisément pour cela que, durant une période assez longue, les interprètes qui sont intervenus dans le contexte des langues des signes ont voulu et ont dû corriger le déséquilibre en devenant des auxiliaires des sourds et pas seulement des intermédiaires neutres (on les a parfois appelés des « interfaces »). Evidemment, en rétablissant l'équilibre, on finit par créer un déséquilibre dans l'autre sens... Toutes ces réflexions ont suscité un débat de nature quasiment philosophique dans la communauté des sourds, pour savoir à quoi sert un interprète. Doit-il s'agir de quelqu'un qui aide à comprendre, ou au contraire de quelqu'un qui se contente de traduire sans se soucier du reste ? La neutralité consiste à ne pas prendre parti et à ne rien ajouter à ce qui a été dit dans l'acte de communication. Très souvent, on considère que les interprètes sont souvent précisément là pour cela. Les participants à la discussion sont suffisamment adultes pour poser les questions et demander les éclaircissements nécessaires s'ils n'ont pas compris. Il n'y a aucune raison pour l'interprète de se substituer à eux, parce que c'est aussi une façon de les infantiliser, de penser qu'*a priori* puisque la personne est sourde, elle a besoin d'explications et de prise en charge. Après cette période pendant laquelle on a voulu corriger le tir,

aider les sourds dans leurs rapports avec les entendants, est venue une période pendant laquelle, au contraire, on a voulu mettre les sourds à égalité avec les entendants, par le truchement d'interprètes totalement neutres. Comme toujours, il y a des retours de balancier. Venant des Etats-Unis, on observe à nouveau une demande de la part des interprètes à aller plus loin dans le rôle d'accompagnement des sourds.

Cette question de la place de l'interprète est une vraie question de fond, et comme on le voit, la réponse que l'on y apporte varie dans le temps, mais aussi sans doute selon les circonstances. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que les interprètes doivent être des professionnels : c'est désormais c'est une notion de plus en plus largement reconnue. Cela signifie qu'il ne suffit plus d'avoir grandi en tant qu'enfant entendant dans une famille de sourds pour pouvoir se dire interprète. Plus encore que pour les interprètes de langues orales, les études, pour les ILS, impliquent la formation initiale et la formation continue, qui fait partie intégrante de leur vécu systématique. C'est-à-dire qu'après leur formation initiale, ils continuent à avoir des tuteurs, des personnes ayant plus d'expérience dans le monde de l'interprétation, avec lesquels ils font régulièrement le point sur toutes les situations de travail qu'ils ont rencontrées, les difficultés qu'ils ont eues, parce que, contrairement à d'autres langues, les langues des signes font appel à beaucoup de néologismes, et que de ce fait, il y a beaucoup de vocabulaire récent à maîtriser. Ce travail de développement constant des compétences, notamment linguistiques, ne se fait pas tout seul, mais passe par l'accompagnement de ces tuteurs, qui vérifient régulièrement les connaissances et discutent de situations spécifiques (notamment sur le plan déontologique) avec les personnes qu'ils prennent sous leurs ailes.

La formation initiale, comme le dit le texte de l'AFILS, prescrit une formation universitaire, une formation de master, une formation technique, c'est-à-dire suppose, *a priori*, que l'étudiant connaît déjà ses langues ou en tout cas les possède à un niveau suffisamment élevé, ce qui permet à la formation de porter uniquement sur les techniques d'interprétation. Il faut dire qu'en interprétation de langues des signes, les techniques sont nombreuses : vidéo, dactylogogie, lecture labiale, consécutive, mais aussi beaucoup de simultanée, avec des contraintes très particulières, notamment pour le positionnement dans la salle.

Mais contrairement à ce qui se passe en langue orale, les ILS peuvent parfois avoir une mission plus diversifiée à jouer. Il faut en effet savoir que la surdité est une désignation très générique. En réalité, il existe plusieurs variétés de sourds, et donc, des besoins très différents. Certains sont sourds de naissance, et sont nés sourds profonds, c'est-à-dire qu'ils n'entendent strictement rien. Mais vous pouvez aussi devenir sourd sur le tard, avec l'âge. Dans ce cas, vous aurez parlé tout au long de votre vie une langue orale, vous vous souviendrez de la manière dont la langue orale fonctionne ; à ce moment-là, apprendre la langue des signes serait tout à fait nouveau et il est probable que vous ne la maîtriserez pas aussi bien que s'il s'était agi de votre langue maternelle. Certaines personnes deviennent sourdes suite à un accident. D'autres peuvent entendre certaines fréquences, mais pas d'autres, et reconnaître certains types de sons, mais pas d'autres. Tout cela implique que le service qu'un interprète peut rendre n'est pas forcément de même nature dans toutes les circonstances. Certains sourds ont eu l'occasion de faire des études et d'autres non. L'interprète doit donc essayer de tenir compte de son public et s'adapter à lui selon les besoins. Pour compliquer encore les choses, il existe des sourds qui sont également aveugles. Avec eux, la communication passe par des signes dessinés sur la paume de la main. Il va de soi que cela suppose une formation tout à fait particulière, y compris de la part de la personne qui reçoit le message.

Une dernière observation concernant les sourds. Un débat fait rage depuis plusieurs années sur le recours à la chirurgie, pour enlever le handicap de la surdité, puisqu'il existe ce qu'on appelle les implants cochléaires, qui sont dans certains cas de nature à rétablir le mouvement des os qui permettent la transmission du son jusqu'au cerveau. Cette intervention chirurgicale permet donc de réapprendre à écouter, et au final, d'entendre. Il semblerait judicieux d'utiliser cette méthode pour opérer tous les sourds et les transformer ainsi en entendants. Pendant un certain nombre d'années, cette approche s'est généralisée avant qu'on ne se rende compte de ses insuffisances. Ces implants qui ne constituent pas la solution parfaite à tous les problèmes de surdité nous ramènent au point de départ : la question fondamentale est de savoir s'il faut parler de **problème** de surdité ou de **handicap**, et s'il est nécessaire de **corriger** quelque chose, là où, de tout évidence, si on leur en donne les moyens, la plupart des sourds n'ont aucune difficulté à être à l'aise dans leur culture et dans leur

milieu. Je vous laisse réfléchir à cette interrogation, et si l'apprentissage d'une langue des signes vous intéresse, sachez que les cours sont désormais assez faciles à trouver, de sorte que plutôt que d'apprendre le polonais ou le grec, vous pourriez peut-être vous intéresser à une langue des signes.

CHAPITRE HUIT / COURS N°9 / 6 MAI 2016
PROCESSUS D'INTERPRETATION - LES METIERS DE
L'INTERPRETATION – L'INTERPRETATION DE CONFERENCE – LES
EQUIPEMENTS

Ce qu'il faut bien voir, c'est que l'interprétation est un processus intellectuel qui, dans l'idéal, se pratique toujours selon les mêmes principes, que nous allons voir. En revanche, son application concrète dans un contexte professionnel peut varier assez sensiblement.

L'objectif de l'interprétation, formulé dans l'absolu, c'est *la transmission du sens d'une intervention avec tous les détails et toutes les nuances, d'une manière fidèle et respectueuse de l'original, ainsi que du public cible, en utilisant un vocabulaire, un style et un niveau de langue adaptés*. On peut peut-être revenir quelques instants sur quelques termes figurant dans ma définition. D'abord, on y trouve le mot *transmettre*, qui implique une valeur communicative : ce n'est pas un exercice qui se déroule pour l'interprète lui-même, mais un exercice qui prend pour cible l'auditeur - dans le verbe *transmettre*, j'ai essayé de montrer qu'il y a cette valeur de communication. Ensuite, il ne s'agit pas de transmettre des mots, mais un sens, un message, un contenu, toutes sortes de choses qui semblent à la fois des synonymes, mais en même temps ne veulent pas dire grand-chose, parce que qu'est-ce que le sens si ce n'est quelque chose d'inapprochable qui passe par des mots ? Par la force des choses, on finira bien par prononcer des mots, c'est certain, mais on ne traduira pas que des mots, on essayera, en exprimant les mots, de traduire ce qui se cache derrière eux et qui est effectivement le sens, l'intention, le contenu de ce que disait l'orateur.

Je dis bien transmettre le sens d'une *intervention*, et non d'une phrase, ni d'une interjection, ni d'une expression coupée de son contexte, mais de quelque chose de suivi, avec un début, une progression, une fin, qui peut, bien entendu, couvrir plusieurs phrases, voire durer parfois assez longtemps et éventuellement s'étendre sur plusieurs prises de parole. Mais il ne s'agit pas d'en faire un résumé, c'est pour cela que je précise *avec tous ses détails* : l'interprète suit de très près l'évolution de la pensée de celui qui parle, avec tous les détails et toutes les nuances, parce que ce n'est pas de l'à-peu-près ou du sommaire, mais une réexpression complète. *Toutes les nuances* indique que l'on réexprime même celles qui sont peu explicites, voire

totallement cachées - on pense là à l'ironie, aux sous-entendus, aux allusions, aux évocations culturelles, à l'humour, etc. *D'une manière fidèle* : on n'invente pas, on ne se permet pas d'altérer le contenu (dans la forme c'est autre chose, mais dans le contenu on respecte fidèlement ce qui a été dit). Pratiquement, les interprètes sont exposés chaque jour à l'obligation de traduire des choses qui ne leur plaisent pas ou qu'ils n'auraient pas dit ou pas eu envie de dire eux-mêmes, ou qui ne correspondent absolument pas à leur propre pensée. Mais par fidélité envers l'orateur, ils respectent ses propos. *D'une manière respectueuse de l'original* évoque plus que la simple fidélité au contenu de ce qui est exprimé et fait allusion à un certain respect de la forme, passant par le registre de langue ou par la tournure d'esprit. L'interprète essaye de déterminer si l'orateur a fait exprès de formuler les choses de telle ou telle manière et si oui, il respecte cette forme. Mais aussi *d'une manière respectueuse du public cible* : il n'est pas question de faire une traduction littérale qui confronterait le public cible à des modes de pensée inconnus ou incompréhensibles (notamment sous prétexte de respecter l'exotisme de la langue de départ) ; on sait très bien que par définition, le public auquel on parle ne connaît pas la langue d'origine, et donc que certaines choses vont lui échapper, peut-être même certaines manières de penser, mais il faut s'adapter à ce public pour qu'il n'ait pas d'efforts à fournir pour comprendre le message. Après tout, la phrase principale de ma définition parle de *transmettre le sens*, qui est tout de même ce qui compte le plus. *En utilisant un vocabulaire, un style et un niveau de langue adaptés* : le vocabulaire adapté fait référence à la terminologie : l'interprète est constamment confronté à des experts de tel ou tel domaine qui parlent de leur domaine de spécialité en utilisant leur jargon propre. Il est donc indispensable de s'appropriier le vocabulaire commun à tous les spécialistes du même domaine, mais dans la langue d'aboutissement. Pour ce qui est du *style et du niveau de langue*, je pense plutôt à la situation : vous imaginez bien qu'une rencontre de chefs d'Etat ne nécessitera pas la même capacité d'expression qu'une réunion informelle entre syndicalistes.

Dans la poursuite de cette définition, qui reste un idéal, l'interprète est bien sûr soumis à certaines contraintes objectives extérieures. La première est que le contenu que les interprètes sont appelés à faire passer est souvent, pour ne pas dire par définition, difficile : en interprétation professionnelle, le but est de faire communiquer entre elles des personnes qui parlent de sujets techniques, spécialisés,

détaillés. Face à des contenus complexes, la difficulté peut être surmontée en se préparant à l'avance. **La préparation n'est pas une manière de tricher, mais une nécessité professionnelle absolue.** La mission de l'interprète n'est pas de baisser les bras en avouant être dépassé par ce qu'il entend : l'interprète est là pour comprendre, puisque grâce à lui, quelqu'un d'autre devra comprendre à son tour. Les connaissances requises pour cela vont donc devoir être maîtrisées et approfondies bien avant la réunion ; une bonne préparation fait partie intégrante du rôle de l'interprète qui ne doit justement pas se laisser désorienter par des contenus complexes.

Cette complexité peut tenir à toutes sortes de raisons ; la première raison, la plus évidente, est que ce contenu lui-même n'est pas fréquent dans votre vie quotidienne (peu de gens, à moins d'être des passionnés, suivent de près les évolutions des recherches de physique nucléaire). Une autre raison est que le niveau de compréhension attendu peut dépasser ce que l'on maîtrise par ailleurs. Ainsi, même si l'interprète a suivi un certain nombre de cours d'économie dans sa formation de base, les détails des prêts du FMI à la Grèce ou de la fiscalité des transactions boursières sur les produits dérivés risquent de nécessiter un certain approfondissement avant d'être maîtrisés. La complexité du travail de l'interprète peut également tenir à ce que les idées sont présentées de façon complexe. Dans ce cas, ce n'est pas le sujet ou son degré de spécificité qui vous dépasse, mais la manière dont l'orateur expose sa pensée : vous n'arrivez pas bien à voir où il veut en venir parce que son esprit est confus ou parce qu'il pense à plusieurs choses à la fois, peut-être même parce qu'il veut dire beaucoup de choses de façon un peu compacte ou en omettant des liens logiques structurés. Tous les orateurs ne sont pas de bons démonstrateurs, de bons pédagogues, ou des gens qui laissent à leur public le temps de comprendre ce qu'ils étaient en train de dire. Parfois, ils vont tout simplement trop vite pour le commun des mortels. Un autre problème évident est celui des accents, et plus largement des habitudes de parole de chaque orateur. L'interprète travaille par définition sur un matériau oral, mais aussi, rappelons-le, sur la parole, c'est-à-dire sur ce que chaque individu produit ; or, chaque individu a sa propre histoire, son propre vécu, vient d'une région donnée, d'un contexte éducatif ou familial spécifique, a fait des études ou non, a acquis tel ou tel bagage, a passé du temps dans tel ou tel pays, et à chaque fois, sa manière de s'exprimer a subi des influences diverses. La

variété des accents a déjà été évoquée lorsque nous parlions des langues, et leur maîtrise fait partie de la formation indispensable (mais jamais totalement terminée) des interprètes professionnels. Par ailleurs, certains orateurs ont l'habitude de parler rapidement, d'autres combinent accent et débit rapide, et si l'on y ajoute la densité de la pensée et la technicité du sujet traité, cela peut donner des difficultés quasiment insurmontables. À cela s'ajoute la question du rythme, que l'orateur dicte à l'interprète et qui lui impose aussi une vitesse de réflexion donnée, qui constitue une difficulté pour la compréhension, mais aussi pour la production, sans parler du stress psychologique que cela crée.

Venons-en enfin au mécanisme de l'interprétation proprement dit. On peut le décrire de plusieurs manières, à commencer par une description en trois temps.

Ecouter

Analyser

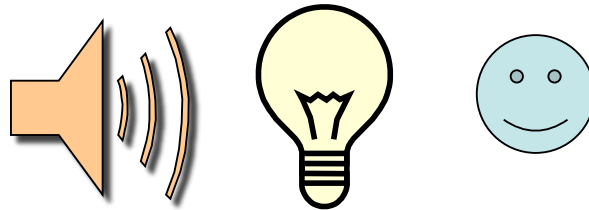
Exprimer

La première opération est évidemment celle de l'écoute. Cette écoute est suivie d'une analyse. Première constatation : il y a une écoute pour la vie de tous les jours et une écoute en vue de l'interprétation, beaucoup plus concentrée et attentive. L'interprète doit prêter attention aussi bien à la formulation de détail (prononciation, prosodie, choix des mots) qu'à l'ordre des idées (présentation logique, pouvoir de conviction) et à la confrontation entre les propos exprimés et ce qu'il sait déjà (ou non). Mais le mécanisme ne s'arrête pas là : on n'analyse pas pour le plaisir de comprendre personnellement ce que voulait dire l'orateur, mais parce que l'on devra exprimer tôt ou tard le résultat de cette analyse à l'intention du public. Un interprète et chercheur nommé Daniel Gile a formulé la théorie des efforts, qui part du principe que le cerveau humain dispose d'une capacité finie à se concentrer ; selon les circonstances, il va ainsi consacrer, à un moment donné, 20% de cette capacité à écouter, 40% à analyser et 40% à reformuler, puis l'instant d'après 10% à écouter, 20% à analyser et 70% à reformuler, puis 50% à écouter, 10% à analyser et 40% à reformuler, et ainsi de suite. Les erreurs commises en interprétation viendraient d'une répartition inappropriée de ces efforts (par ex. un effort trop important accordé à la reformulation alors que celle-ci devrait être naturelle et qu'au moment considéré, l'orateur exprimait justement une idée complexe sur laquelle il aurait fallu se concentrer davantage).

On peut représenter cela en trois étapes horizontales.

Qu'est-ce qu'interpréter?

La dimension horizontale



B. Kremer, initiation à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015

Cette horizontalité correspond notamment au fait que si l'on représente schématiquement une situation d'interprétation, on verra, debout l'un à côté de l'autre, l'orateur, l'interprète et le destinataire du message. Mais il existe une autre dimension, une autre manière possible de représenter le processus.

En effet, jusqu'ici, j'ai décrit le processus en trois temps, comme si ces trois étapes étaient séparées l'une de l'autre. Or, la grande difficulté est qu'en réalité, elles se déroulent en même temps. Ainsi, en interprétation simultanée, toutes ces étapes se déroulent réellement en même temps. Au moment où l'orateur produit une phrase ou une idée, l'interprète est en train de l'analyser. Mais l'idée se poursuit avec une deuxième idée ou une deuxième phrase ; pendant ce temps-là, l'interprète qui a analysé la première idée commence à l'exprimer, mais en même temps, il faut qu'il analyse la deuxième idée ; c'est alors qu'arrive la troisième idée, alors que l'interprète est peut-être encore en train de terminer l'expression de la première idée, a déjà fini d'analyser la deuxième idée et se prépare à l'exprimer, mais doit écouter attentivement la troisième idée parce que dans un instant il va falloir qu'il l'analyse et dans deux instants, si j'ose dire, il va falloir qu'il l'exprime. Ce processus est donc permanent et constitue une espèce de boucle qui se met en marche et qui ne doit jamais s'arrêter.

On peut donc aussi essayer de décrire cette opération en deux temps, pour montrer que finalement, ce ne sont pas trois étapes distinctes qui se mettent en œuvre, mais peut-être deux seulement. Il s'agit de

comprendre pour **faire comprendre.**

L'interprète doit d'abord comprendre ; cette idée a été théorisée pour la première fois par Danica Seleskovitch. L'interprète ne peut pas travailler s'il n'a pas compris. C'est l'alpha et l'oméga, la règle de base absolue. Il peut y avoir des cas où l'interprète peut faire comprendre même s'il n'a pas totalement compris lui-même. Mais la compréhension à chaque étape du processus reste extrêmement avantageuse. Pourquoi ? Parce qu'elle libère la parole : une fois que vous avez compris, vous pouvez exprimer comme vous le voulez. Si vous n'avez pas compris, vous n'avez plus d'autre choix que le mot-à-mot.

Pour resserrer le champ, on peut donc se passer de la description des éléments du processus qui sont trop évidents et triviaux afin de s'axer uniquement sur les moments essentiels de l'activité de l'interprète : comprendre pour faire comprendre. L'avantage de cette définition est qu'elle est fortement axée sur le public cible, en précisant quelle est la finalité de l'interprétation. Comprendre, cela n'intéresse que l'interprète, mais comprendre pour faire comprendre, cela montre bien que l'objectif ultime est de s'adresser aux destinataires du message et de s'assurer qu'ils l'ont bien reçu. Cet élément ne doit pas être négligé car très souvent, surtout dans la formation des interprètes, on a tendance à penser aux difficultés du discours d'origine que l'interprète doit surmonter : c'est vrai, mais c'est insuffisant, car s'arrêter là, c'est croire que le travail relève du lien entre l'orateur et l'interprète. En réalité, l'exercice se déroule entre l'orateur et son public, et au milieu des deux, l'interprète doit finir par s'effacer. C'est pourquoi on peut aussi résumer le processus en un seul terme :

disparaître.

La vocation de l'interprète est de donner le sentiment qu'il n'existe pas, en d'autres termes que les gens se sont parlés sans avoir l'impression d'être séparés par le moindre obstacle à leur compréhension. C'est quand même la meilleure preuve

possible que l'interprète a parfaitement joué son rôle. Si on a le sentiment qu'il n'y avait pas d'interprète, c'est que l'interprétation était particulièrement bien réussie.

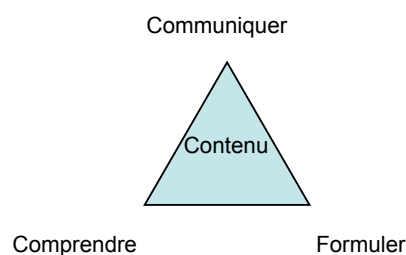
Pour reprendre les trois notions de tout à l'heure, l'écoute, l'analyse, l'expression, on pourrait aussi dire que l'interprétation franchit trois autres étapes :

comprendre, formuler et communiquer.

Comprendre, c'est saisir le sens, formuler c'est trouver les mots pour l'exprimer, mais communiquer c'est encore autre chose : cette notion évoque toute la valeur rhétorique, l'emphase, la voix, la manière de regarder les gens ou de ne pas les regarder, l'insistance que l'on peut apporter à certains membres de phrases plutôt qu'à d'autres, mais aussi la formulation, le choix de mots et la manière de les exprimer. Ces trois éléments, comprendre, formuler et communiquer, tournent autour de quelque chose qui s'appelle le contenu : ce que l'on n'arrive pas vraiment à décrire mais qui est le cadeau, l'objet joliment emballé que l'orateur veut transmettre à son public.

Mécanismes

Les trois volets de l'interprétation

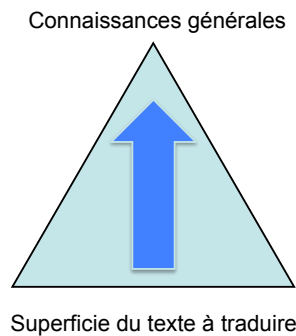


B. Kremer, initiation à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015

Cette représentation sous forme de triangle a l'avantage de me permettre de passer à la dimension verticale. Tout à l'heure, on avait l'approche horizontale, où l'on allait d'une étape à une autre dans une succession linéaire. Maintenant, nous allons plutôt passer à l'autre dimension, c'est-à-dire vers le haut ou vers le bas.

Mécanismes

L'approche de bas en haut



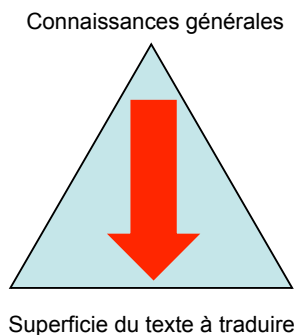
B. Kremer, initiation à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015

La base du triangle, ce sont en quelque sorte les mots utilisés par l'orateur. Après tout, c'est notre point de départ : sans télépathie, il nous est impossible d'accéder immédiatement, directement, dans la tête de l'orateur, et le seul moyen par lequel nous pouvons approcher du sens voulu par l'orateur consiste à s'intéresser aux mots qu'il prononce. Je ne sais pas si ce sont les mots qu'il voulait prononcer, je ne sais pas si ce sont les mots qu'il aurait dû prononcer, je ne sais pas si ce sont les mots qu'il a bien fait de prononcer, la seule chose que je sache, c'est qu'il les a prononcés. Ce sont eux qui constituent mon matériau de base, je ne peux travailler que là-dessus. La base du triangle est donc la superficie du discours à interpréter, ce que j'ai entendu et dont il va falloir que je fasse quelque chose. Généralement dans cette approche de bas en haut, on commence par là : on écoute très attentivement tout ce qu'a été dit, et on essaie d'en dégager un sens. C'est ce que je représente par cette flèche qui monte vers le haut : on monte des mots vers le sens. L'orateur produit des sons, et la première étape d'analyse de ces sons consiste à les mettre ensemble pour en faire des syllabes, puis des mots, puis des groupes de mots, puis des phrases entières. Parfois, un sens apparaît déjà au bout de deux mots, parfois il faut attendre des dizaines de mots avant qu'un sens ne se dégage. Le problème de cette approche, c'est que dès qu'on a capté quelque chose, on est tenté d'interrompre l'analyse pour s'empressement de véhiculer dans une autre langue ce que l'on a saisi. Le risque est alors de ne pas avoir compris l'enjeu, de ne pas avoir replacé les choses dans un contexte général. Dans

mes cours d'interprétation, un de mes dadas consiste à insister énormément sur ce que j'appelle *the big picture* : il faut avoir la vue d'ensemble, situer les choses dans un contexte très général, sinon on s'accroche aux unités de base, donc aux mots.

Mécanismes

L'approche de haut en bas

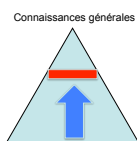


B. Kremer, introduction à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015

C'est pourquoi la bonne approche, selon moi, consiste à procéder dans l'autre sens : l'analyse commence par en haut. Elle prend appui sur la situation, sur ce que l'interprète en sait (ou doit en savoir), sur les connaissances générales, puis sur les connaissances spécifiques, avant de passer à des notions de plus en plus précises aboutissant, presque normalement, à l'idée défendue par l'orateur. L'interprète peut ainsi replacer dans son contexte la formulation effective qui a été prononcée, et cette formulation prendra un sens en faisant écho à tout ce qu'il sait. **C'est dans cette résonance que se trouve la compréhension** et donc aussi, par la force des choses, l'interprétation. C'est l'opposition que l'on peut faire entre l'approche de bas en haut, qui se heurte rapidement à une limite, et celle de haut en bas, qui finit par couvrir l'intégralité de la surface du triangle, c'est-à-dire du sens du message.

Mécanismes

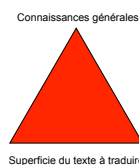
L'approche de bas en haut: exemple



B. Kremer, introduction à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015

Mécanismes

L'approche de haut en bas



B. Kremer, introduction à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015

Pouvoir précisément passer de cette notion générale à la phrase elle-même, telle qu'elle a été prononcée, c'est-à-dire à l'acte de parole, il faut procéder à un certain nombre d'opérations systématiques qui portent sur cet acte de parole, qui l'analysent et surtout le remettent dans son contexte. Ces opérations font partie intégrante de la formation d'interprète et seront développées dans les prochains chapitres.

Pour l'instant, maintenant que sont posées les grandes lignes de l'opération mentale de l'interprète, venons-en à sa réalité professionnelle. En effet, de nombreuses formes d'interprétation sont apparues récemment et tendent à se professionnaliser. On peut parler de profession lorsque (a) les personnes qui l'exercent vivent de ce métier (au moins dans une large mesure), (b) il existe des formations structurées et reconnues qui y préparent, (c) il existe au moins une association (nationale ou internationale) qui en défend les intérêts et (d) le cas échéant, il existe une méta-réflexion (par ex. recherche universitaire) portant sur le contenu et le fonctionnement de ce métier.

Prenons par exemple l'interprétation de service public (*PSI, public service interpreting* ou *community interpreting*). On n'aime pas traduire la notion de *community interpreting* par « interprétation communautaire », en raison de l'ambiguïté possible avec les interprètes travaillant aux Communautés européennes. Ce terme désigne le travail visant à fournir un service public, c'est-à-dire généralement apporter une aide administrative, travailler pour la police, pour les réfugiés, etc., ce qui peut impliquer la maîtrise d'un vocabulaire spécialisé ainsi que nécessiter une formation spécifique (jeux de rôles, etc.). Une des caractéristiques de ce type de travail est que les personnes à interpréter peuvent venir de tous les horizons (donc de tous les niveaux d'instruction, et présenter toutes sortes d'accents ou de régionalismes). Ensuite, le *community interpreting* ne fait généralement pas appel à des langues internationales courantes, mais à des langues vernaculaires plus rares et parfois appelées « exotiques » parce qu'elles ne se rencontrent pas souvent dans la population locale. Enfin, cette activité nécessite généralement de travailler dans les deux sens (d'une langue vers une autre et retour), de sorte que la plupart des interprètes qui la pratiquent n'ont en réalité que deux langues dans leur combinaison.

Un autre domaine qui se professionnalise est celui de l'interprétation médicale. Ce terme désigne le recours à des interprètes dans les hôpitaux⁶. Aux États-Unis, par exemple, certains grands hôpitaux emploient à temps plein des interprètes spécialisés dans le domaine médical (notamment pour la langue espagnole, en raison de la forte présence d'une communauté hispanophone sur le territoire américain). Là encore, la spécialisation du domaine de travail nécessite une formation spécifique, non seulement en raison du vocabulaire très pointu⁷, mais aussi à cause du rôle spécifique de l'interprète dans le « dialogue » entre médecin, patient et intermédiaire linguistique. L'interprétation médicale, en général, est en plein essor et constitue sans doute une des formes d'interprétation la plus avancée sur le plan de la professionnalisation (formations spécialisées, associations professionnelles, réflexion sur la recherche, terminologie, etc.).

Il convient également de citer l'interprétation juridique et judiciaire (*legal interpreting*). Ce terme désigne le travail des interprètes dans les tribunaux nationaux⁸, mais aussi dans tous les contextes où l'environnement, la terminologie, le référentiel, sont de nature juridique. Les particularités de ce type de travail sont qu'il fait appel à la simultanée (contrairement aux deux autres formes ci-dessus), que les langues en jeu peuvent être locales ou « exotiques », que les exigences terminologiques et déontologiques sont élevées et que les interprètes sont souvent appelés à travailler dans les deux directions (à partir de leur langue principale et vers celle-ci). Là encore, la professionnalisation de ce secteur progresse rapidement à l'heure actuelle.

Dans le monde actuel, qui n'est pas exempt de conflits et de guerres, il convient encore de citer le rôle accru des interprètes en zones de conflits : militaires appelés à traduire, ou ressortissants locaux appelés à travailler pour les armées en présence. Ce domaine pose des problèmes spécifiques et particulièrement aigus : modes de sélection douteux pour les interprètes (quelles qualifications ? quelle formation ?

⁶ Et non pas les interprètes qui traduisent dans des congrès médicaux, qui sont le plus souvent des interprètes de conférence, spécialisés ou non.

⁷ Jargon médical, nom des maladies et des médicaments, procédures hospitalières, etc.

⁸ Là encore par opposition aux tribunaux internationaux (TPY, etc.), qui sont plutôt desservis par des interprètes de conférence.

quelle déontologie ? quelle conception de leur rôle ? quelle indépendance vis-à-vis de leurs donneurs d'ordres/payeurs ?), délimitations de rôle incertaines (membres de l'armée ? linguistes neutres ?), statut social précaire (traîtres à leur patrie ?).

D'autres domaines existent, mais n'ont pas pris le virage de la professionnalisation (et ne le prendront peut-être jamais) : interprétation de liaison (simple rôle d'intermédiaire entre deux personnes), interprétation « patrimoniale » (*heritage interpreting*, qui désigne en réalité le travail des guides touristiques), etc. et ne méritent d'être citées ici que pour échapper au reproche de l'incomplétude.

Quant à l'interprétation de conférence, sur laquelle nous nous concentrerons par la suite, elle a du mal à se définir (la notion de « conférence » induit en erreur, et aucune définition claire n'a réussi à s'imposer). Sommairement, on peut dire que cette activité est réservée aux interprètes de très haut niveau, ayant suivi une formation approfondie en simultanée et présentant les combinaisons linguistiques requises dans les organisations internationales ou pour les contacts internationaux.

Longtemps, les interprètes pratiquant la simultanée ont considéré que leur mission les amenait à travailler à l'ONU, pour la paix, pour la diplomatie, pour l'économie, pour le commerce international, et non pour les tribunaux. (Force est même de reconnaître qu'ils éprouaient une sorte de mépris larvé envers le rôle des interprètes devant les tribunaux nationaux, appelés à juger d'affaires 'mineures' d'infractions routières ou de crimes de sang). Or, ils ont dû finir par reconnaître deux choses : d'abord, que travailler pour un tribunal national est tout aussi important, voire plus, que d'interpréter un discours à l'ONU, car il peut y aller de la vie des gens impliqués. Ensuite, qu'il existe un nombre croissant de tribunaux internationaux, souvent organisés sur le modèle (direct ou indirect) de Nuremberg. Les choses ont commencé avec les tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie à la Haye. Ensuite ont été constitués d'autres tribunaux internationaux tels que la Cour Pénale Internationale, le tribunal pour le Liban, le tribunal pour le Rwanda, mais aussi des tribunaux ad hoc pour juger de l'attentat de Lockerbie, etc. L'existence de tribunaux internationaux tels que ceux de Nuremberg et de Tokyo, que l'on avait longtemps crue dépassée par l'histoire, réapparaît donc de nos jours sous l'évolution du droit international. D'une part, certains pays, tels que la Belgique, se dotent de ce que l'on appelle la compétence

universelle, c'est-à-dire décident qu'il est possible de juger sur leur territoire, selon leur droit, n'importe quel crime, même s'il n'a pas été commis en Belgique. D'autre part, la communauté internationale, longtemps passive devant les crimes de certains dictateurs, décide désormais de plus en plus souvent de les poursuivre, notamment devant des juridictions internationales. Les grands procès internationaux ne semblent donc pas voués à disparaître, même si cela pose des questions sur le plan des langues utilisées.

CHAPITRE NEUF / COURS N°10 / 13 MAI 2016

LES EQUIPEMENTS – L'AIIC – LA DEONTOLOGIE

Quels sont les équipements requis pour interpréter ? Nous avons déjà décrit la consécutive, dont la pratique ne nécessite, en principe, qu'un cerveau (pour la mémorisation), plus éventuellement un bloc de papier et un stylo (pour noter ce que la mémoire ne peut pas emmagasiner), voire un iPad (pour des notes plus « modernes »).

Entre la consécutive et la simultanée se situent quelques variantes ou quelques cas particuliers sur lesquels je veux encore dire deux mots. D'abord, ce que l'on appelle l'interprétation chuchotée. Il s'agit en réalité d'une interprétation simultanée, mais sans équipement. Il est vrai que si l'on est capable de traduire simultanément, cette prestation intellectuelle peut se faire n'importe où, avec ou sans micro. En chuchotée, on n'a justement pas de micro : l'interprète s'assoit à côté ou tout près des personnes qui ont besoin de l'entendre et puis parle normalement (ou plutôt chuchote à leur oreille, d'où le nom donné à cette technique). Cette technique pose un certain nombre de problèmes : pendant que l'orateur parle, l'interprète parle aussi, ce qui crée une espèce de bruit de fond qui n'est pas très agréable et peut même déranger. Ensuite, pendant que l'interprète chuchote, il entend moins bien ce que l'orateur dit. Troisième problème : si la personne pour laquelle l'interprète travaille n'entend pas très bien ou n'est pas placée juste à côté, ou pire encore, si l'interprète doit travailler pour plusieurs personnes en même temps, l'interprète doit chuchoter de plus en plus fort, ce qui n'atteint pas l'effet de discrétion recherché. La chuchotée est donc réservée à des situations spécifiques, dans lesquelles le nombre de destinataires de l'interprétation est réellement limité. Quatrième contrainte : elle ne se prête guère à une interprétation vers plusieurs langues différentes en même temps.

Une autre forme d'interprétation mixte qui combine les deux méthodes de la consécutive et de la simultanée est ce que l'on appelle la « consécutive simultanée ». L'interprète, au lieu de prendre des notes, enregistre le discours de l'orateur sur un petit appareil portatif, et au moment d'interpréter, repasse le discours dans des écouteurs individuels et procède à la traduction simultanée. L'avantage pour l'interprète est double : il n'a pas à passer par la prise de notes, qui est un exercice

distinct (qu'il faut apprendre et pratiquer), et au moment où il interprète, il a déjà entendu l'ensemble de l'intervention, donc il « connaît la fin de l'histoire » et sait où l'orateur veut en venir. L'avantage pour le public est qu'il est certain de ne pas entendre une version « digérée » du discours, mais son intégralité ; l'inconvénient, cependant, est que cette méthode ne fait pas gagner de temps par rapport à la consécutive normale.

Venons-en maintenant aux équipements qui sont nécessaires pour la simultanée. En simultanée, il faut par définition un moyen d'entendre l'orateur ; donc, l'interprète a besoin d'écouteurs. Puis, il a besoin d'un moyen de se faire entendre, donc d'un micro. Enfin, il lui faut un moyen de ne pas gêner les autres pendant son travail, puisqu'il va parler à voix haute. Le moyen de se protéger des autres s'appelle une cabine : c'est un petit habitacle qui protège, insonorise, assure l'isolation acoustique par rapport à tout ce qui entoure l'interprète, et qui permet de façon beaucoup plus agréable de transmettre la voix de l'interprète uniquement à ceux qui veulent ou doivent l'écouter. Ces derniers, pour leur part, devront avoir des écouteurs et un système permettant de régler le volume.

Il existe deux types de cabines, les cabines dites fixes et les cabines dites mobiles. Les cabines fixes sont celles qui sont prévues, construites et installées avec le bâtiment, quand l'architecte a conçu des salles de réunions avec interprétation. L'endroit retenu pour ces cabines tient compte des contraintes de l'interprétation. Les cabines mobiles, quant à elles, sont des équipements qui peuvent être montés et démontés selon les besoins. L'organisation internationale de normalisation ISO a publié, avec le concours de l'AICC, des normes internationales qui s'appliquent à la construction et à l'agencement des cabines d'interprètes, tant pour les cabines fixes que pour les cabines mobiles⁹.

L'illustration ci-après présente un exemple de cabine.

⁹ Norme ISO 4043 pour les cabines mobiles, ISO 2603 pour les cabines fixes, et ISO 20108 pour les équipements sonores.



Cabine mobile à l'hôtel Royal d'Evian (photo : B. Krémer)

Cette photo montre une console-type. Celle-ci comporte le micro, dans lequel l'interprète va parler ainsi qu'un petit écran (ici bleuté), sur lequel sont notamment précisés les canaux, c'est-à-dire les langues utilisées et les canaux sur lesquels elles vont pouvoir être entendues. En effet, il n'est pas rare d'avoir les unes à côté des autres plusieurs cabines d'interprètes travaillant en parallèle ; le même orateur pourra ainsi être traduit en quatre, cinq, six, dix, vingt langues différentes en même temps. Il faut donc savoir qui travaille vers quelle langue sur quel canal, ce que révèle cet affichage numérique. Ensuite, on trouve toute une série de boutons sur la droite, qui sont destinés principalement à régler ou à changer les canaux, ce qui est en général du ressort du technicien et dont l'interprète ne s'occupe pas. En revanche, le gros bouton entouré d'une couleur verte est évidemment le bouton du micro. La petite grille ronde à gauche du bouton-poussoir du micro est le haut-parleur, et le petit bouton rond à côté est le réglage du volume ; ce dispositif s'appelle le perroquet

et permet d'entendre ce qui est dit dans un micro dans la salle sans avoir à mettre les écouteurs, notamment lorsque la cabine dans laquelle on se trouve ne travaille pas. Evidemment, dès que l'interprète remet les écouteurs et enclenche le micro, le perroquet s'arrête automatiquement et est remplacé par l'écoute au casque. Sur la gauche, le gros bouton est celui du réglage du volume (intensité sonore dans le casque) et s'accompagne de plusieurs boutons permettant de régler les aigus et les graves. La photo montre le fil qui circule et qui mène aux écouteurs, dont on voit d'ailleurs une partie sur la table. Les écouteurs ont subi une grande évolution technique ces dernières années, parce que ceux que l'on utilise pour interpréter ne sont pas ceux qui servent à écouter de la musique chez soi ou dans la rue, par exemple. Ces écouteurs-là, rembourrés et assez volumineux, couvrent toute l'oreille pour permettre de se plonger dans ce que l'on écoute et éviter d'entendre le monde autour de soi. Or, l'interprète, qui a besoin d'entendre ce qu'il vient de dire pour pouvoir contrôler la suite de la production orale, a donc besoin d'un écouteur plus léger qu'un écouteur musical normal. Souvent, d'ailleurs, les interprètes n'utilisent pleinement qu'une seule oreille, et dégagent l'autre pour mieux s'auto-contrôler. En outre, il existe de nos jours des types d'écouteurs beaucoup plus légers, des petites boules que l'on glisse à l'intérieur de l'oreille, le reste étant très léger : cela permet de ne plus avoir à porter toute la journée un casque qui peut finir par écraser les oreilles, ce qui est pénible à la longue. Certains types de casques possèdent un micro incorporé (un peu comme les standardistes téléphoniques d'autrefois), qui présente l'avantage de permettre à l'interprète de bouger la tête sans se préoccuper de sa position par rapport au micro, ainsi que de conserver une distance égale entre le micro et la bouche, ce qui garantit un volume sonore toujours égal sur le canal de sortie. Les progrès techniques liés à la miniaturisation des écouteurs semblent avoir fait perdre du terrain à ce genre de casques. À droite du bouton qui enclenche le micro se trouve, sur la console représentée, un bouton intitulé « *Mute* » qui est destiné à interrompre brièvement le son sortant de la cabine (sans pour autant le remplacer par le son de l'original) : c'est le bouton-toussoir qui permet à l'interprète de tousser, de se râcler la gorge ou de dire un mot à son collègue sans créer de perturbation trop gênante. Il est néanmoins recommandé de l'utiliser avec parcimonie, car son efficacité n'est pas toujours certaine...

On aura observé que ce n'est pas l'interprète qui monte sa cabine. L'équipement, la cabine, le micro, les écouteurs, les câbles, toute la technique nécessitent la présence active de techniciens spécialisés. Dans le cas de cabines mobiles, ces techniciens viennent les monter la veille au soir, effectuent des essais pour vérifier que le son passe correctement là où il doit passer, puis accompagnent toute la réunion. Sans la présence des techniciens, les interprètes seraient totalement perdus parce que ce sont les techniciens qui règlent le volume, l'équilibre entre ce qui est entendu dans la salle et ce qui est entendu dans la cabine, qui choisissent les canaux de sortie des diverses langues, etc. Tout travail en simultanée présuppose donc non seulement l'installation technique requise, mais aussi une collaboration étroite et indispensable avec les techniciens chargés de l'exploiter.

Le moment est maintenant venu d'évoquer les diverses autres formes d'équipements que l'on rencontre sur le marché pour pratiquer la simultanée, à commencer par un système que l'on appelle, en français dans toutes les langues, « le bidule ». C'est un dispositif que l'on pourrait qualifier de dispositif individuel d'interprétation portatif. En fait, ce n'est pas une cabine puisqu'il n'existe pas d'isolation sonore autour de l'interprète, mais seulement un micro sans fil. Plusieurs variantes existent : (a) seul l'interprète possède un micro dans lequel il chuchote en simultanée à l'intention de participants qui l'écoutent par le biais d'un casque ; (b) l'orateur parle dans un micro à l'intention du seul interprète qui le reçoit dans ses écouteurs et interprète pour les participants munis d'un casque ; (c) l'orateur parle directement à l'interprète qui l'interprète en simultanée dans un micro diffusé par haut-parleurs à l'ensemble de la salle. Voici à quoi ressemble un « bidule » traditionnel.



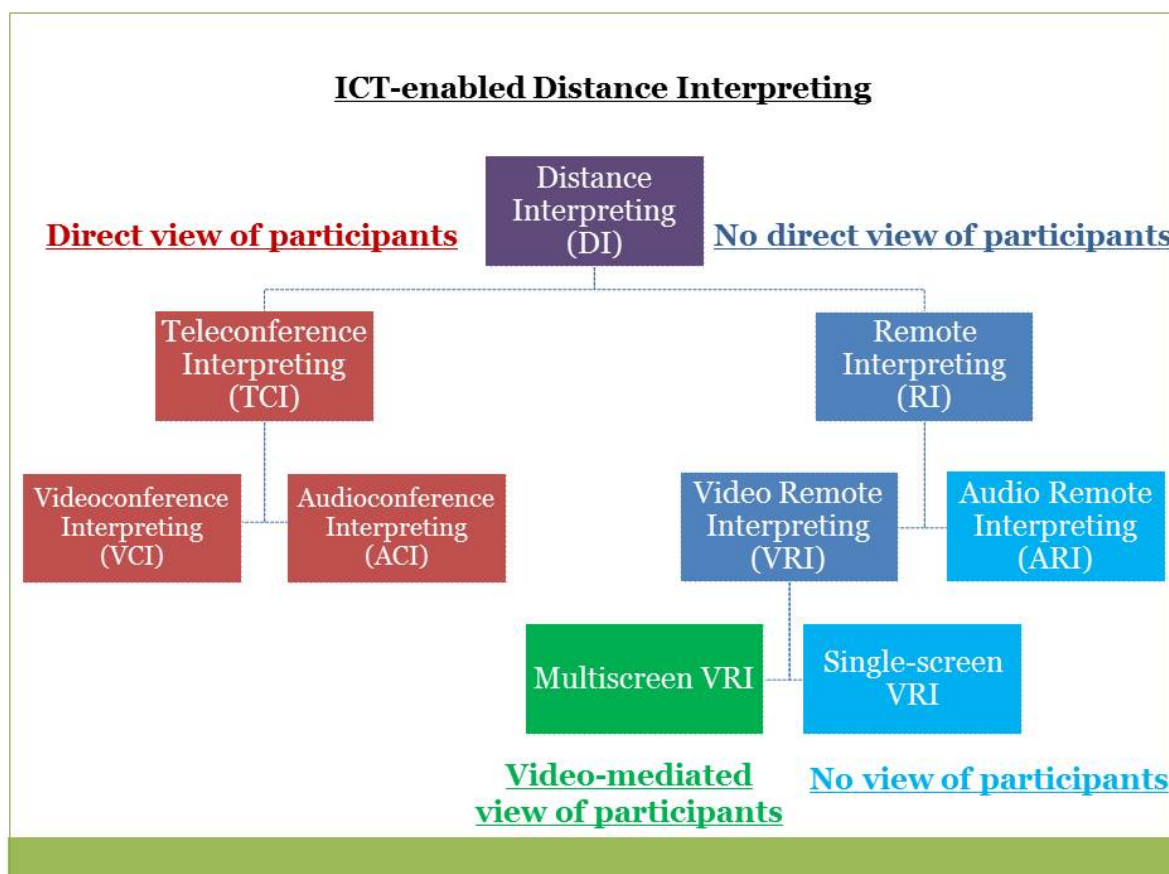
Exemple de « bidule » (photo <http://josesandin.com/wp-content/uploads/Infoport.jpg>)

Il s'agit d'un dispositif qui se loge dans une petite valise facile à porter. Dans ce cas, la présence d'un technicien n'est pas nécessaire, parce que quand elle est branchée, les équipements se rechargent par eux-mêmes. Le micro se charge avec des piles, les écouteurs également et chacun peut porter ces petits écouteurs, beaucoup plus légers que les écouteurs traditionnels. L'avantage de ce système est sa grande mobilité : pour mieux entendre l'orateur, l'interprète peut se déplacer (y compris dans le cas d'une discussion autour d'une table) ; si l'orateur se déplace, l'interprète peut le suivre ; et enfin, si l'ensemble des participants se déplace, l'interprète peut les accompagner sans cesser de travailler. Le système est assez léger, plutôt pratique et très commode précisément lorsque la réunion prévoit une visite d'usine ou de locaux, etc. Il ne remplace cependant pas une véritable cabine de simultanée : il n'isole pas le son (ce qui rend l'écoute plus difficile pour l'interprète), il ne protège pas la voix de l'interprète (qui peut être entendue même par ceux qui n'ont pas besoin de lui), il peut créer des interférences (lorsque l'interprète est trop près de l'orateur) et il n'offre pas à l'interprète des conditions de travail idéales (poste de travail assis, table, ordinateur, bouteille d'eau, etc.). Le bidule est indispensable quand il s'agit de se

déplacer, mais si la réunion est statique, il n'y a aucune raison particulière de remplacer une installation de simultanée complète par ce dispositif.

Il existe également toutes sortes d'autres variantes intermédiaires, par exemple, un système semblable au bidule, mais où l'interprète est isolé par une vitre posée sur la table autour de lui, ce qui peut donner l'illusion d'un début d'isolation acoustique et d'une condition de travail légèrement meilleure, tout en étant moins gênant pour les participants. Néanmoins, ce système est extrêmement fatigant pour l'interprète et constitue le plus souvent un pis-aller (et surtout un prétexte pour faire des économies en n'installant pas une cabine digne de ce nom).

Toutes les techniques que je viens de présenter sont le fruit d'une évolution constante qui se poursuit, souvent sans à-coups spectaculaires, mais avec des progrès réguliers. Parmi les plus marquants pour les interprètes figurent les cas où tous les participants (y compris les interprètes) ne se trouvent pas ensemble au même endroit pour discuter. Un Vice-président de l'AIIIC a récemment essayé de mettre de l'ordre dans les diverses désignations qui recouvrent ces réalités (on parle en effet indistinctement d'interprétation à distance, de téléinterprétation, de visioconférences, de vidéoconférences, etc. et la terminologie ne s'est pas encore établie définitivement, même dans les milieux internationaux spécialisés tels que l'ISO).



Catégorisation des diverses formes d'interprétation à distance
(avec l'aimable autorisation de A. Constable)

Les diverses formes d'interprétation 'à distance' constituent souvent une solution qui plaît - mais pas aux interprètes. Elle a commencé à être utilisée pour des raisons techniques il y a déjà assez longtemps, mais a été introduite par la première fois dans un contexte prestigieux à l'Union européenne, lors d'un sommet européen à Hampton Court en 2005. Cela a donné le coup d'envoi d'une réflexion à l'Union européenne sur la manière de permettre aux interprètes de travailler sans qu'on les voie, afin d'éviter le bruit, les allées et venues, les portes des cabines qui s'ouvrent et se ferment et, de façon générale, la nuisance visuelle constituée par ces cabines modernes dans des environnements anciens. Les interprètes ont accepté en raison des contraintes de ce sommet particulier, mais depuis lors, les négociations ne cessent de se poursuivre sur les conditions et les détails du travail des interprètes dans des contextes similaires.

En effet, les interprètes sont plutôt mal disposés à l'égard du recours à ces supports techniques de transmission du son et de l'image : en théorie (et dans l'idéal), tout est

parfait, le son est le même que dans la salle elle-même, les images sont les mêmes, etc. En pratique, en revanche, cela n'est pas tout à fait vrai : regarder les choses constamment sur un écran, ce n'est pas la même chose que voir les gens dans la réalité, et notamment ce n'est pas la même chose que de pouvoir voir toute la salle plutôt que simplement une image choisie par un technicien ; il peut se passer des choses dans la salle (hors champ de la caméra) que l'interprète a besoin de savoir pour faire un travail de meilleure qualité (la communication non verbale joue un rôle considérable dans la compréhension du message oral, ce qui implique la nécessité de percevoir tout ce qui se passe sur le lieu de la rencontre). En résumé, la retransmission à distance des images et du son ou la connexion entre tous les participants à une même réunion est une réalité qui existe ; elle présente un certain nombre de difficultés, mais elle se pratique déjà et risque de se pratiquer encore davantage à l'avenir, dès lors que les conditions techniques sont suffisamment bonnes.

Il convient désormais de parler aussi de l'interprétation au téléphone, même si je suis convaincu que dans un monde idéal, elle devrait être totalement proscrite. Il s'agit simplement de profiter de conférences téléphoniques réunissant plusieurs participants situés dans des endroits distincts pour demander à un interprète de traduire leurs propos. On peut évidemment concevoir l'utilité d'un tel mécanisme de communication, tout le monde ne pouvant pas systématiquement se déplacer à l'autre bout du monde pour une conversation de courte durée. Mais cette situation pose un certain nombre de difficultés. La première est celle de la rigueur dans la gestion de la discussion : il faut veiller à ce que tout le monde ne parle pas en même temps, car sinon, l'interprète ne sait plus qui écouter ni qui traduire. La deuxième tient à ce que les participants n'étant pas sur place, il n'existe pas de moyens d'échanger des documents écrits, de rédiger des textes, de discuter sur la base d'un support commun - on ne peut que parler comme dans une conversation téléphonique normale. La troisième est celle de la qualité du son, qui n'est pas celle que l'interprète reçoit dans les oreilles quand il travaille dans une cabine de simultanée telle que je vous l'ai montrée ; il s'agit là d'un obstacle réellement majeur, parce que l'interprétation dépend dans une mesure extrême de la compréhension du message initial, qui doit avant tout être parfaitement entendu. Enfin, il est fréquent que les

sociétés qui proposent de l'interprétation téléphonique paient leurs interprètes en fonction de la durée du temps effectivement travaillé...

Venons-en à l'association qui, la première, a organisé la profession d'interprète de conférence, a contribué à définir les conditions de travail et à instaurer les normes techniques régissant les équipements. L'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC), donc, a été créée en 1953, pour des raisons très particulières qui ont largement déterminé sa forme, sa structure, ses objectifs. Ce qui est intéressant, c'est que l'AIIC présente un certain nombre de caractéristiques rares, voire uniques pour une association internationale.

Que s'est-il donc passé entre les procès de Nuremberg et 1953, soit pendant à peu près sept-huit ans ? Il s'est passé le grand boom de la simultanée, c'est-à-dire le fait que les premiers à avoir pratiqué l'interprétation simultanée ont été recrutés pour d'autres congrès en simultanée parce qu'ils étaient les seuls à pouvoir le faire, et que ce genre de congrès s'est répandu très largement et très rapidement. La demande a donc explosé. Mais à l'époque, les interprètes étaient recrutés par d'autres interprètes (permanents dans des organisations internationales) ou bien par des sociétés organisant des congrès (en dehors des organisations internationales). De ce fait, ce sont également ces sociétés qui fixaient les conditions de travail et les conditions de rémunération des interprètes. En 1953, une cinquantaine d'interprètes qui pratiquaient la profession, certains d'entre eux depuis les années 1920 et l'époque de la Société des Nations, se sont réunis dans le but premier de lutter contre le monopole ou, en tout cas, la mainmise sur le marché des agences, des intermédiaires, des organisateurs de conférences. Wadi Kaiser, notamment, a rappelé dans ses articles comment des tentatives avaient été faites au niveau national pour rassembler les interprètes et, ensuite, fédérer toutes ces organisations sur le plan international, ce qui n'a pas marché, jusqu'au jour où les personnalités les plus célèbres de la profession, celles qui avaient le plus de prestige et donc aussi le plus d'autorité, se sont réunis pour prendre leur destin en mains.

Le premier principe étonnant sur lequel fut fondé l'AIIC est celui qu'un interprète doit recevoir une rémunération journalière. Pas une rémunération à l'heure, ni au mot, ni à la demi-heure, ni au prestige, ni en fonction de la notoriété... Non : une

rémunération à la journée, l'idée étant qu'une journée représente une moyenne, un équilibre, un compromis entre les réunions faciles et de courte durée et les autres. La notion de journée de travail a été assortie d'une définition précise : deux demi-journées de deux heures et demies à trois heures chacune. Cela a aussi permis, par la force des choses, de définir des conditions de travail, c'est-à-dire les horaires et la durée du travail par jour.

Après cette première grande idée de la rémunération journalière vient celle d'une rémunération identique pour tout le monde. Une des particularités de la création et du fonctionnement de l'AIIC tient à ce qu'elle est marquée par une approche très égalitaire. En d'autres termes, la même rémunération pour tout le monde s'applique que vous soyez un débutant ou que ayez beaucoup d'expérience. Il n'y a pas de début, de milieu et de fin de carrière. Cette idée a évidemment laissé des traces : elle signifie qu'à partir du moment où vous avez passé votre diplôme, où vous avez été reconnu par les autres membres de l'association comme un professionnel, vous l'êtes vraiment ! La barre du diplôme doit donc être fixée assez haut, puisqu'il faut être pleinement opérationnel dès le premier jour de travail.

Le troisième critère fondamental appliqué au sein de l'AIIC, en tout cas à l'époque, est que cette rémunération journalière égale pour tous les membres d'une même équipe devait être la même en termes financiers. En d'autres termes, quel que soit le pays dans lequel vous travailliez, quel que soit le pays dans lequel vous étiez domicilié, vous touchiez 100 dollars par jour, point final. Cette philosophie fondamentale consistait donc à considérer tous les membres de l'AIIC comme des collègues professionnels sur un pied d'égalité les uns avec les autres, sans distinction liée par exemple aux langues pratiquées ou au volume de travail effectivement fourni au cours d'une journée donnée. Il faut reconnaître qu'à l'époque, en 1953, les interprètes étaient essentiellement basés à Londres, Paris et Genève. Ces pays avaient un niveau de vie à peu près équivalent, et si les interprètes allaient faire une conférence aux États-Unis ou en Afrique du Sud, il était assez normal qu'ils soient rémunérés comme s'ils avaient travaillé à Londres, Paris ou Genève puisque c'est là qu'ils allaient payer leurs impôts et dépenser leur argent.

Peu à peu, des 'entorses' à ces principes ont été faites : d'abord parce que les pères fondateurs avaient décidé que la monnaie de référence serait le dollar. Or, les fluctuations monétaires des années 1973 ont poussé les interprètes à décider d'adapter les tarifs à la situation de chaque nation.

Cette première régionalisation a bien sûr porté atteinte au principe du caractère général de la profession d'interprète dans le monde entier. Mais c'était tout à fait normal parce que, parallèlement à l'évolution de la profession, il s'était également produit une diversification des lieux d'implantation des interprètes. Après Londres, Paris, Genève, on a vu des interprètes s'établir à Bruxelles, avec l'évolution de la CEE puis de l'UE, mais aussi aux États-Unis, et avec les Nations Unies, à New-York, Nairobi, Vienne, et, de proche en proche, toutes les villes possibles et imaginables où se tiennent des conférences internationales. En règle générale, il s'agit de villes suffisamment grandes, suffisamment attrayantes, à l'économie suffisamment vigoureuse pour attirer des congrès internationaux et avoir des recettes liées au tourisme ou aux réunions internationales ; de nos jours, il y a des congrès aussi bien à San Francisco qu'à Johannesburg, et si ces congrès sont suffisamment nombreux, des interprètes peuvent décider d'aller s'y installer pour en profiter, ce qui fait qu'aujourd'hui, les interprètes membres de l'AIIC, sont présents dans à peu près tous les pays du monde. Il existe toujours des endroits où la densité est plus forte, notamment à Paris, à Genève, à Bruxelles, à New-York, en Allemagne, mais pour le reste, on peut trouver des interprètes de conférence un peu partout.

Une autre idée est ensuite apparue au sein de l'AIIC dans les années 1960, et là encore, elle s'est avérée tout à fait révolutionnaire. C'est l'idée que l'AIIC devait devenir non seulement une association professionnelle, mais aussi un syndicat. Pourquoi ? Parce qu'elle avait reconnu l'existence de deux types de marché de travail pour les interprètes. D'une part, ce que l'on appelle le marché privé. Si une association internationale, par exemple la fédération des médecins oncologues, organise un congrès, elle fera partie de ce que l'on appelle le marché privé : il n'y a aucune régularité dans les réunions, il n'y a que des rapports contractuels privés entre les interprètes et l'association qui organise le congrès. Mais les Nations Unies, ou l'Union européenne, organisent des réunions très nombreuses, régulières, avec des besoins linguistiques très particuliers, qu'il faut pouvoir planifier et budgétiser à

l'avance. Ces organisations avaient donc besoin de déterminer les modalités de recrutement des interprètes, tandis que les interprètes souhaitaient fidéliser ces organisations, sans avoir à renégocier constamment les mêmes choses (rémunération, conditions de travail, etc.). C'est l'idée d'une convention collective au sens syndical du terme. En l'occurrence, l'AIIC a négocié avec les donneurs d'ordre les conditions du travail, la durée du travail, le nombre de personnes dans l'équipe, etc., en assortissant ces conditions négociées d'une durée de validité (un an, deux ans, dix ans, durée indéterminée). Ce résultat est évidemment très pratique, autant pour les organisations internationales que pour les interprètes : les organisations savent quels budgets et quelles conditions prévoir pour les interprètes, et ces derniers connaissent à l'avance les modalités de leur engagement.

L'AIIC, pour sa part, est régie par le principe de l'affiliation directe, c'est-à-dire que chaque membre est directement membre de l'Association qui, en réalité, est mondiale. Chaque membre a une voix, et chaque membre est sur un pied d'égalité avec tous ses collègues. De ce fait, dans ce rôle syndical que je viens d'évoquer, l'AIIC est devenue *de facto* le seul syndicat international composé de membres individuels. Tous les autres syndicats internationaux (métallurgie, employés de bureau, travailleurs du textile, etc.) sont des confédérations de fédérations nationales. L'AIIC est donc, au moins pour partie, un syndicat international avec une affiliation directe des membres. Cela pose un certain nombre de problèmes, parce que personne ne sait au juste quel est le statut juridique de ces conventions collectives que l'AIIC négocie avec les Nations Unies ou l'UE. En effet, elles n'existent nulle part ailleurs sous cette forme. Néanmoins, comme ces accords sont dans l'intérêt de toutes les parties, ils n'ont encore jamais fondamentalement été remis en question.

À l'heure actuelle, l'AIIC possède ce genre de conventions avec les Nations Unies (ce qui couvre l'ONU Genève, l'ONU New-York, mais aussi toutes les organisations internationales qui font partie de la famille de l'ONU et qui sont signataires de cet accord (OIT, OMS, etc.)), avec l'Union européenne (et toutes les instances qui en dépendent), avec les fédérations syndicales mondiales, et certaines organisations plus petites telles que l'Organisation mondiale des douanes ou les organisations coordonnées, qui ne sont plus très nombreuses (OTAN, OCDE).

Tout ce que je vous ai dit sur les principes directeurs montre que l'AIIC était une association à l'état d'esprit très égalitaire, avec à la fois quelque chose d'extrêmement rigoureux, puisqu'elle se dotait, de manière démocratique, de règles qu'il était ensuite impératif de respecter. Mais on sait bien que le monde dans lequel nous vivons est l'héritage de ce qui s'est passé à la fin des années 1980, à savoir la disparition progressive des réglementations. La philosophie qui prévaut de nos jours veut que la situation optimale soit celle qui découle des lois du marché, notamment de l'offre et de la demande et de la libre négociation entre les partenaires commerciaux. Cet état d'esprit, venu des États-Unis, a commencé à se répandre jusqu'au jour où des collègues non membres de l'AIIC, mais interprètes sur le territoire américain, ont décidé de porter plainte contre l'AIIC aux États-Unis, au motif que l'AIIC était un cartel, une tentative illégale, fixant les prix de façon arbitraire et empêchant les autres de vivre. Le monopole de fixation de tarifs qu'avait l'AIIC a donc été contesté devant les instances anti-concurrence des États-Unis, en l'occurrence la *Federal Trade Commission*. Pour rester une association mondiale, l'AIIC a accepté en 1992 de ne plus fixer des tarifs (déréglementation). En échange de cette bonne volonté, la *Federal Trade Commission* dans sa décision a confirmé que l'AIIC avait le droit de signer des conventions collectives, qui, elles peuvent imposer un tarif et des conditions de travail. En revanche, en l'absence de conventions collectives, c'est-à-dire dans la situation du marché dit « privé », chaque interprète est obligé de négocier ses propres conditions au cas par cas. On voit bien que la déréglementation a eu une incidence assez profonde sur la pratique de la profession, surtout sur le marché privé, pour les interprètes membres de l'AIIC.

Elle a surtout une énorme répercussion sur l'état d'esprit des interprètes, parce que cet état de fait a poussé l'AIIC à se demander pourquoi elle existait, au fond. Evidemment, elle s'est aussitôt recentrée sur les secteurs, c'est-à-dire sur les conventions collectives¹⁰, puisque celles-ci avaient parfaitement le droit de continuer à exister, et qu'elles couvrent tout de même un grand nombre de jours de travail. Mais en même temps, elle s'est rendu compte qu'elle pouvait se lancer dans

¹⁰ Une autre particularité des conventions collectives, et la preuve que l'AIIC assume pleinement un rôle syndical, est le fait qu'un syndicat, par définition, ne regroupe pas TOUS les travailleurs d'un secteur donné, mais est habilité à négocier pour eux tous, et que le résultat de ces négociations est applicable à tous, membres ou non.

d'innombrables autres activités en dehors de la fixation de tarifs : s'intéresser à la formation, faire des relations publiques, faire connaître la profession, aider les collègues qui ont besoin de notre soutien dans une situation particulière, mettre en place des moyens de communication, réaliser des brochures, publier des livres, faire des films sur la profession, encourager les recherches universitaires, parler de santé au travail, soutenir les conditions de travail, etc.

Toutes ces activités, en réalité, existaient déjà, car les pères fondateurs de l'AIIC avaient été extrêmement prévoyants, mais elles ont ainsi pu être étendues et pratiquées plus largement. Mais un des textes fondateurs les plus utiles (et qui n'a jamais connu de remise en cause) est le code de déontologie. Celui-ci est axé avant tout sur la notion de secret professionnel. Celui-ci est dit total et absolu. Ces deux mots signifient d'une part que le secret professionnel couvre tout (pas simplement ce qui a été interprété, mais aussi tout ce qui a pu être entendu pendant la réunion, en dehors de celle-ci, ce qui a été appris pendant la préparation, etc.), et d'autre part, qu'il s'exerce vis-à-vis de tout le monde (y compris les amis, le conjoint, la famille, les autres interprètes) et sans limitation de temps.

La relation de confiance qui doit s'instaurer entre l'interprète et son client s'appuie donc sur la notion fondamentale du secret professionnel. Or, ce secret professionnel est plutôt méconnu et mal-aimé de nos jours : tout le monde est sur Facebook et publie des photos intimes que le monde entier peut regarder – toute cette atmosphère générale invite peu au respect de la sphère privée. Nous sommes dans une civilisation où tout devient plus ou moins public, sans grande importance. Néanmoins, il importe de souligner que l'approche du secret professionnel est très stricte et très rigoureuse, un peu semblable au secret professionnel du médecin ou du curé : quelque chose de très rigoureux qui ne peut être généralement levé que par l'ordonnance d'un juge.

Les règles de déontologie de l'AIIC ne s'arrêtent pas là. En particulier, une deuxième notion est entrée dans le code déontologique de l'AIIC : celle du professionnalisme. Elle signifie qu'à partir du moment où vous êtes accepté comme membre de l'AIIC, vous êtes reconnu comme professionnel et vous devez vous comporter comme tel, parce que vous engagez toute l'association, dont vous devenez l'ambassadeur. La

troisième grande notion du code de déontologie, c'est la collégialité. Elle véhicule l'idée que l'on est tous des collègues les uns vis-à-vis des autres, en d'autres termes que l'on a intérêt à se serrer les coudes. C'est l'occasion d'indiquer une des choses très importantes que l'AIIC a réussi à introduire et à maintenir et qui est désormais reconnue par tous : le fait que les interprètes de conférence ne travaillent pas seuls. À l'époque des procès de Nuremberg, il n'y avait qu'un interprète par langue, qui travaillait tout seul pour sa combinaison linguistique pendant au moins trois heures d'affilée. Pendant plusieurs années, les interprètes ont travaillé dans ces conditions, y compris dans les organisations internationales, jusqu'au jour où, à l'ONU, des réunions ont duré tellement longtemps que certains interprètes sont tombés évanouis de fatigue. Cela a donné le prétexte à des études médicales qui ont été réalisées pour montrer que l'activité intellectuelle et la concentration requises par un interprète nécessitaient des périodes de repos régulières. En fin de compte, la norme qui a été retenue a été que toutes les 30 minutes en simultanée, l'interprète doit être relayé par un collègue. Il y a donc alternance entre 30 minutes de travail et 30 minutes de repos tout au long de la journée. Cela implique que pour une journée de travail, il faut recruter deux interprètes au minimum pour chaque langue. Cette idée d'avoir au moins deux interprètes en cabine pour chaque langue de travail introduit la notion même d'équipe. L'interprète ne travaille pas seul en simultanée, il sera toujours avec quelqu'un d'autre, ce qui signifie qu'il doit s'entendre un minimum avec cette autre personne : c'est précisément ce que l'on appelle la collégialité.

Pendant cinquante ans ou soixante ans, l'AIIC a été la seule association d'interprètes de conférences, et même la seule association d'interprètes, tout court. Donc, le code de déontologie de l'AIIC était le seul à exister. Ensuite sont apparues d'autres professions, par exemples les interprètes de langues de signes, mais aussi les interprètes médicaux, ou devant les tribunaux, etc., qui ont commencé aussi à se constituer en associations, pas forcément sur le modèle de l'AIIC, et très souvent en passant par des associations nationales. Néanmoins, en se professionnalisant, ces associations se sont elles aussi dotées d'un code de déontologie, dont elles se sont très souvent inspirées du code de l'AIIC, si ce n'est que les interprètes de langues de signes, notamment, y ont ajouté la notion supplémentaire de neutralité.

CHAPITRE DIX / COURS N°11 / 20 MAI 2016

FORMATION DES INTERPRETES – LES OPERATIONS COGNITIVES (1)

Parmi ses activités, l'AIIIC s'est toujours intéressée à la formation des interprètes. Elle possède d'ailleurs une Commission de la formation, qui organise des manifestations de formation continue, mais recueille également des renseignements sur les diverses écoles et institutions qui forment des interprètes de conférence dans le monde entier. Autrefois, elle décernait des labels de qualité assortis d'une, deux ou trois étoiles, en fonction d'un certain nombre de critères. Sans entrer dans le détail, il est bon de connaître les principaux de ces critères, afin de comprendre les principes généraux qui, de l'avis de l'AIIIC et d'une grande partie du monde des formateurs d'interprètes professionnels, sont indispensables à une formation de qualité.

En premier lieu, les institutions de formation doivent être universitaires. Ensuite, elles doivent requérir un diplôme préalable (au moins BA, dans n'importe quelle discipline, attestant d'une certaine expérience de la vie et de l'habitude d'études universitaires). En outre, elles ne sont pas là pour enseigner les langues : les candidats interprètes doivent donc posséder les compétences linguistiques (de haut niveau) avant même de se présenter aux examens d'admission. Enfin, elles doivent avoir parmi leurs enseignants une part suffisamment importante d'interprètes en exercice, capables d'assurer l'adéquation entre la formation dispensée et la réalité professionnelle du marché.

Par ailleurs, la formation passe souvent par plusieurs étapes. Ici, à la FTI, ces étapes sont les suivantes : exercices de mémorisation, initiation à la consécutive, pratique de la consécutive, puis au bout de six mois initiation à la simultanée, pratique (en parallèle) de la consécutive et de la simultanée, initiation à la simultanée avec texte. Le cursus comprend des cours « par paires de langues » selon la combinaison de l'étudiant(e), des cours généraux réunissant tou(te)s les étudiant(e)s (consécutive générale, simultanée générale, simultanée technique), des cours théoriques, un cours de terminologie parlementaire, des entraînements supervisés et un mémoire universitaire.

Passons maintenant à un examen sommaire de l'activité intellectuelle mise en jeu par l'interprète, en commençant par la notion centrale qui préexiste à toute interprétation : celle de la **compréhension** du discours. Pour cela, je prendrai¹¹ comme support le tableau de Chardin ci-dessous :



Imprégnons-nous tout d'abord de cette image. Qu'y voyons-nous ? Un enfant, dans les habits de l'époque ; devant lui, une surface plane où est posée un objet, et à l'arrière-plan une plume, du papier et un livre. Peu à peu, nous constatons que le regard de l'enfant est dirigé sur l'objet en question, que l'on finit par reconnaître : une toupie. La peinture est un art limité dans ses moyens : il s'agit de représenter en deux dimensions des scènes complexes en (au moins) trois dimensions. Ici, le peintre n'a pas eu d'autre option que de dessiner la toupie en tant que telle, car il n'avait pas la possibilité d'en représenter le mouvement. Mais nous savons que la toupie est toujours en mouvement, parce qu'elle n'est pas encore tombée. De même, nous savons que c'est l'enfant qui a mis ce jouet en marche parce que sa main droite présente encore une configuration bien particulière : le bout des doigts refermés, qui, il y a un instant encore, serraient le sommet de la toupie et lui donnaient son élan.

Essayons un peu de sérier ce que ce tableau nous apprend. Nous avons d'une part ce qu'il nous décrit littéralement : le personnage (et son jeune âge), la position des

¹¹ Avec d'infinis remerciements au prof. Guillemette Bolens, de l'université de Genève, qui a présenté un brillant exposé au sujet de ce tableau lors du séminaire de la fondation Agalma en octobre 2013.

doigts, le regard, les objets posés devant lui. Et d'autre part, ce que nous comprenons : l'enfant a fait tourner une toupie et observe ce jouet, qui est encore en train de tourner. De même, nous pouvons mettre cette scène en rapport avec les objets posés à l'arrière-plan : il s'agit de livres et d'accessoires d'écriture. On peut donc penser que l'enfant était censé étudier, mais qu'il a préféré repousser ses instruments d'étude pour mieux jouer. Mais comment avons-nous compris tout cela ? Littéralement, seuls le personnage et les objets qui l'accompagnent sont représentés ; mais nous, nous y voyons jusqu'à une évocation des dangers de l'oisiveté alors qu'il conviendrait de travailler... Ce qui stimule notre compréhension n'est en rien présent physiquement sur la toile : le mouvement est évoqué indirectement par deux allusions (les doigts et la position de la toupie), l'intérêt pour le jeu par opposition à l'étude est évoqué indirectement par les livres au second plan et le regard accroché au jouet. Si nous en tirons des conclusions, c'est à cause de ce que nous y apportons de notre propre expérience humaine. D'abord, notre expérience personnelle : quel enfant n'a pas préféré le jeu à l'étude ? De même, il suffit d'avoir tenu un jour entre ses mains une toupie pour savoir que l'impulsion qui peut la faire tourner est donnée par une rotation rapide du bout des doigts sur le sommet de la tige du jouet. Enfin, il faut également avoir soi-même joué avec une toupie pour savoir que l'intérêt du jeu consiste à faire tourner l'objet le plus longtemps possible, ce qui ne peut se vérifier que si on ne le perd jamais du regard. Or, rien de tout cela n'est « dit » expressément par le tableau : nous puisons dans nos connaissances acquises par ailleurs pour imprimer à la scène que nous avons sous les yeux un sens, qui peut aller du plus superficiel (la représentation d'un moment dans la vie d'un enfant) au plus profond (une mise en garde contre les travers de l'oisiveté).

La compréhension en vue de l'interprétation fonctionne exactement de la même manière : les objets effectivement représentés sur le tableau correspondent aux mots effectivement prononcés par l'orateur ; mais ils ne suffisent pas pour aboutir à un message. C'est la somme de nos connaissances, tirées de notre vécu humain personnel ou collectif, de ce que nous savons des êtres, des phénomènes qui nous entourent, des réactions usuelles, des enchaînements logiques, qui nous permet d'apporter à cette représentation les dimensions qui lui manquent pour prendre tout son sens. Sans cette projection de nous-mêmes sur le discours d'autrui, nous ne

pouvons que nous raccrocher à la superficie (les mots ou le dessin) sans jamais parvenir à l'essentiel (le message).

Mais l'expérience personnelle n'est pas suffisante pour appréhender le message de l'orateur. Il faut aussi le soumettre à une analyse approfondie, pour laquelle je propose d'effectuer trois opérations fondamentales qui constitueront une base utile pour des exercices que vous pourrez entraîner par vous-mêmes.

La première de ces opérations est la **hiérarchisation**. Il s'agit de donner à tous les propos de l'orateur une valeur, un classement, une importance spécifique. Il s'agit en particulier de faire le tri, à commencer par se débarrasser de toutes les redondances, répétitions, introductions superflues, redites et autres expressions de remplissage (« j'aimerais vous dire maintenant que... », « permettez-moi de... », etc.). Certains prétendent même que chaque phrase nouvelle contient 80 % de répétitions de la phrase précédente, peut-être sous une forme différente, mais qui n'en restent pas moins des informations répétitives. La hiérarchisation consiste donc à écrémer en ne retenant que les éléments principaux, qui restent généralement assez peu nombreux.

La toute première opération au sein de la hiérarchisation consiste à savoir de quel côté l'orateur se place, s'il défend une position précise, en résumé s'il est pour ou contre. Pour cela, **il faut absolument connaître Pifou !!** Sachez que *Pif le chien* est une bande dessinée du dessinateur Roger Mas qui remonte à la fin des années 1940, dont un des personnages est le fils de Pif le chien qui s'appelle Pifou.



Pifou est un jeune chien qui ne parle pas, mais se contente de dire *glop !* quand il est content et *pas glop !* quand il n'est pas content. C'est très pratique comme critère afin de replacer le contenu du discours dans son contexte général. En effet, tout ce que l'on dit est assorti d'une intention, d'une connotation, d'une façon de voir le monde qui est, soit positive (*glop !*) soit négative (*pas glop !*). Parfois, cette intention ressort clairement, mais parfois il faut creuser. Si on ne se pose pas la question du *glop* ou du *pas glop*, on ne peut pas positionner le discours de l'orateur à l'intérieur d'un cadre : on dispose des mots prononcés, mais sans ce qui permet de comprendre la finalité de cet énoncé.

La hiérarchisation se compose également d'une analyse approfondie du discours (de haut en bas, selon l'approche indiquée dans un chapitre précédent), au cours de laquelle les idées sont réorganisées, non pas en fonction de l'ordre dans lequel elles sont prononcées, mais en fonction de leur importance respective.

A titre d'exemple, prenons le texte écrit suivant (ce texte ne recrée pas tout à fait une situation de production orale, mais a le mérite d'aider à prouver mon argument tout en présentant la structure typique d'un texte informatif).

Deux à trois millions de pinsons des Ardennes, également appelés pinsons du Nord, se sont rassemblés en décembre dernier dans une forêt de Fontenais, près de Porrentruy. Ces oiseaux quittent la Scandinavie en hiver pour les forêts du Nord de l'Allemagne ou du Danemark où ils se nourrissent de fâines. Il leur arrive aussi de descendre plus au sud. De ce fait, on les rencontre souvent en Suisse, mais rarement deux fois en l'espace

de trois hivers. Dans le Jura, cela faisait 50 ans qu'un tel rassemblement n'avait plus eu lieu. Les pinsons du Nord, à ne pas confondre avec les pinsons communs, fournissent, grâce à leurs excréments, plusieurs tonnes d'engrais riche. De plus, ils sont appréciés des rapaces. Seul problème, ils véhiculent le virus du botulisme très dangereux pour l'homme. Selon le journal Le Matin, un Jurassien a été atteint par la maladie il y a deux ans lorsqu'il était dans la région de Valruz. Il s'en est remis.

Pour décortiquer ce texte, il faut poser la question du *thème* et la question du *rhème*. La question du thème, c'est « de quoi parle-t-on ? » Et celle du rhème, c'est : « qu'est-ce que l'on en dit ? ». Ensuite, on établit progressivement les idées principales, secondaires, tertiaires, etc. en s'appuyant sur les grandes lignes (*glop* ou *pas glop*) qui sous-tendent la progression des idées. Cette réflexion fait ressortir la structure générale du texte. Lorsque l'on essaye de la représenter sur une feuille de papier, en regroupant visuellement par blocs les choses importantes, en créant des sous-ensembles contenant des choses moins importantes, en les décalant un peu ou en utilisant les tirets pour les énumérations, les parenthèses pour les détails ou les exemples, etc., on obtient tout simplement des notes d'interprétation consécutive. **Les notes d'interprétation consécutive sont la représentation physique, visuelle sur une feuille de papier de la structure hiérarchique d'un discours.**

CHAPITRE ONZE / COURS N°12 / 27 MAI 2016 LES OPERATIONS COGNITIVES EN JEU (2)

Venons-en maintenant à l'autre grande opération mentale qui est nécessaire pour que l'on puisse bien appréhender le discours. Il s'agit de **la contextualisation**. Rappelons que chaque acte de parole sur lequel intervient un interprète s'inscrit dans un contexte bien précis, parce qu'il a été prononcé dans une circonstance spécifique, par une personne spécifique, avec une intention spécifique.

Quelques exemples de phrases irréprochables, mais totalement incompréhensibles sans leur contexte, montreront à quel point il est essentiel pour l'interprète de ne pas se limiter aux mots prononcés : « L'huile de palme se trouve dans tout ». *A white document*. « Il me faudrait un mec dans les 50 ». *He got the opportunity to make a presentation about Africa Youth on the way from Nagasaki to Cape Town. I'm still teaching*.

Un autre exemple possible d'exercice de contextualisation consiste à tenter de retrouver les catégories générales importantes à partir d'exemples particuliers. Pour cela, il suffit d'ouvrir le journal, de regarder les gros titres et de se demander si l'on saurait expliciter ce que l'article ne dévoile pas intégralement. Ainsi, en France, on vient d'arrêter un jeune prétendument terroriste. Est-ce que le nom de ce personnage est important et doit être retenu ? Demain, on parlera sans doute de quelqu'un d'autre, et cet individu n'entrera pas dans l'histoire. En revanche, le rôle qu'il a peut-être joué, le fait d'avoir commis un acte terroriste, cela peut être important. Pour la compréhension que doit avoir l'interprète du contexte dans lequel cet acte se situe, il faut creuser la question générale du terrorisme, de l'islamisme radical, et au fond la question générale de savoir pourquoi les gens se tapent sur la tête depuis Caïn et Abel. Qu'est-ce qui fait que certaines catégories de personnes se détestent au point de vouloir se tuer ? Qu'est-ce qui peut expliquer les tensions particulières qui existent entre telle ou telle faction ? Pourquoi certaines personnes prennent-elles les armes, et pour lutter contre quoi ? Pour essayer d'instaurer quoi à la place ? C'est cela, le contexte général dont l'interprète a besoin pour faire son travail.

La contextualisation consiste à redonner à chaque situation son cadre plus large, qui nous ramène toujours à un nombre relativement limité de problèmes généraux : la manière dont les gens se positionnent par rapport à l'économie, à l'écologie, à l'évolution de la société, à la religion, aux relations avec les autres.

Précisons une fois encore que la contextualisation suppose de faire appel à tout ce qui n'est pas explicitement exprimé dans le discours. La mission de l'interprète consiste à passer par toutes les étapes de reconstitution de la pensée afin de pouvoir traduire l'enjeu même du discours.

CHAPITRE DOUZE / COURS N°13 / 3 JUIN 2016 LES OPERATIONS COGNITIVES EN JEU (3)

Passons enfin aux **images mentales**¹². Nous nous représentons constamment des images mentales lorsque nous entendons quelqu'un nous raconter quelque chose (ses dernières vacances, une sortie au restaurant, une anecdote quelconque). Pour l'interprète, il n'en va pas différemment, à ceci près qu'il lui faut systématiser cette approche. Bien entendu, la difficulté n'est pas bien grande pour se représenter des objets ou des réalités concrètes, physiques, tangibles. Si l'orateur parle d'un pommier, nous nous représenterons tous plus ou moins ceci :



Dès que la notion devient un peu plus abstraite, l'image peut mettre un certain temps à se concrétiser dans notre cerveau. Ainsi, l'idée d'une « entreprise », avec ce qu'elle véhicule de notions économiques et sociales, ne correspond pas immédiatement à une image précise. Mais on peut assez facilement en trouver un exemple :

¹² Toutes les illustrations sont extraites de la base de données d'images de Microsoft Word.



La présence d'un grand bâtiment peut symboliser la tour de bureaux où se situent les locaux administratifs, et les deux personnages au premier plan peuvent aisément passer pour des hommes d'affaires ou des représentants commerciaux de la réalité que l'on veut décrire. Mais lorsque l'on en vient à des notions encore plus abstraites, il faut recourir à certains détours ou à des représentations indirectes. Ainsi, pour la notion de « courage » peut-on trouver l'exemple suivant :



Bien sûr, en réinterprétant l'image dans l'autre sens, on pourrait aussi dire qu'elle se prêterait à représenter la force, l'audace, l'effort, le sport, etc. L'essentiel n'est pas d'avoir une image et une seule pour chaque notion, mais de trouver rapidement et aisément une image qui soit susceptible, ne fût-ce que pour quelques instants, de concrétiser les idées abstraites dont il est question dans le discours.

Mais les images mentales ne servent pas seulement à décrire des notions isolées (un peu semblables à des mots) : elles conviennent aussi pour représenter des événements (un peu à l'image des phrases). Ainsi pourrait-on illustrer comme-ci dessous la phrase « les taux d'intérêts baissent » :



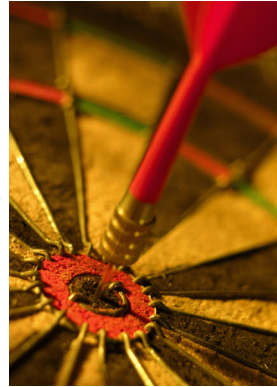
La représentation des taux d'intérêt manque bien sûr de précision, et le symbole du dollar (ou de l'argent en général) n'est qu'une évocation et non une correspondance exacte, mais ce qu'il est intéressant de voir ici, c'est la possibilité de transformer une phrase entière en une simple juxtaposition, voire en une combinaison, d'images ne passant plus par des mots. Là encore, avec un peu d'entraînement, aucune phrase complexe ne peut résister à un traitement qui la 'décortique' en images (symboliques, concentrées, imprécises mais parlantes). Prenons l'exemple d'une phrase extraite du discours d'un professeur de pédagogie, le prof. Schouten, qui déclarait : « *Over the years, the amount of experience increases, but the variety of experience decreases* ».

Images mentales

Notions complexes



B. Kremer, initiation à l'interprétation, FTI, semestre de printemps 2015



A priori, les images choisies peuvent sembler n'avoir aucun rapport avec la phrase initiale. Mais que signifie « *the amount of experience increases* » ? Dans le contexte de l'apprentissage, cela fait référence au fait que notre expérience humaine s'accroît avec l'âge, que chaque individu apprend tout au long de sa vie et que ces connaissances s'accumulent. N'est-ce pas un peu comme s'il plaçait de plus en plus d'antennes afin de capter les connaissances qui circulent dans l'univers ? De même, « *the variety of experience decreases* » indique que nous nous spécialisons de plus en plus, que le nombre de domaines dans lequel nos connaissances s'accroissent devient de plus en plus restreint... un peu comme une flèche qui vient au centre de la cible, mais ne couvre pas une très grande superficie. Quant à l'idée de « *over the years* », elle n'évoque pas réellement (contrairement à ce que les mots pourraient faire croire) la notion d'années (qui pourrait se représenter par exemple par un calendrier ou par des chiffres), mais plutôt celle du temps qui passe. Or, dans la civilisation occidentale, le temps est souvent représenté par un axe allant de gauche à droite, de sorte que le passage du temps peut aisément s'illustrer par une flèche soulignant ce passage, donc orientée de gauche à droite.

Je ne poursuis pas indéfiniment ma démonstration par d'autres exemples, car le but est de laisser chacun libre de ses choix mentaux, puisqu'il s'agit de développer individuellement la faculté de s'extraire des mots et de la langue pour évoquer plutôt

des situations et des actes pouvant être représentés en images, fondées sur l'expérience propre de chaque personne. Précisons néanmoins que l'avantage de ces images est qu'elles déverbalisent « naturellement » et qu'elles permettent de représenter aussi bien des notions ponctuelles que des opérations complexes, en mouvement. Il existe là un lien tout à fait certain avec l'onirisme : dans les rêves, nous vivons des images mentales en constante évolution, avec des personnages qui se transforment, des situations qui changent sans pour autant que la réalité décrite ne perde sa pertinence. Le phénomène vécu par l'interprète qui écoute attentivement un discours est similaire : il laisse son imagination faire remonter à la surface les images évoquées par le discours, mais qui ne doivent pas rester figées. En effet, à chaque idée nouvelle, l'image sera corrigée, modifiée, voire totalement réinventée. La différence majeure entre ces deux expériences tient à ce qu'au réveil, les rêves sont souvent difficiles à exprimer sur le plan linguistique parce que les images ont souvent perdu de leur logique, de leur cohésion ou de leur pertinence, alors qu'en interprétation, tout le rôle de l'interprète consiste précisément à s'appuyer sur ces images pour mieux réexprimer le discours.

Précisons également que pour stimuler l'activation systématique des images dans le cerveau de l'interprète, il est nécessaire de pratiquer l'exercice délibérément, régulièrement et en prenant le temps de réfléchir, du moins au début, afin de mettre en place des réflexes qui seront ensuite accélérés pour pouvoir servir utilement dans une situation d'interprétation concrète. Ensuite, il est nécessaire de passer du sens aux images, et non l'inverse. Comme on l'a vu pour l'exemple de l'image de l'haltérophile, une même image peut évoquer des notions différentes ; le but n'est pas de se laisser guider par les images jusqu'à inventer un discours différent de celui de l'orateur, mais au contraire de laisser le discours de l'orateur susciter en nous les images qui, pour ce discours-là, dans ces circonstances-là, prendront un sens pour nous à ce moment-là. De même, il est utile de transformer la plupart des notions abstraites contenues dans un discours structuré en une succession d'images concrètes, faisant généralement intervenir des « bipèdes », c'est-à-dire des individus que l'on peut ainsi mettre en scène et faire évoluer. L'étape suivante consiste à ne pas choisir n'importe quel individu ou « bipède », mais soi-même : c'est ainsi que l'on fera le lien entre l'exposé des idées de l'orateur et la manière dont, soi-même, on peut s'identifier à ces idées ou à ces descriptions. Pour reprendre l'exemple de la phrase de

tout à l'heure (*over the years, the amount of experience increases, but the variety of experience decreases*), je peux essayer de l'appliquer à moi-même : je constate effectivement que lorsque j'avais 20 ans, je m'intéressais à la musique, à la littérature, aux voyages, etc., et que maintenant, j'ai accumulé beaucoup plus de connaissances sur l'interprétation qui est mon métier, mais que les autres 'expériences' dont parlait le prof. Schouten se sont raréfiées. En mettant en scène ma propre personne, je peux plus facilement m'identifier aux propos de l'orateur ; cela passe bien sûr par des exemples concrets (le prof. Schouten s'exprimait en termes généraux) et simplifiés (sa phrase peut s'appliquer à d'autres domaines), mais il faut s'accommoder de l'idée qu'une image mentale ne pourra jamais correspondre à 100% aux détails d'un discours. Ce n'est d'ailleurs pas son but : **il s'agit ici seulement de s'appuyer sur les capacités de représentation mentale du cerveau, à la fois pour se détacher des mots et pour s'approprier plus facilement le discours d'autrui.**

Résumé général

L'interprétation n'est pas une opération sur les mots, mais sur ce qui est dit à travers eux. Interpréter, c'est écouter, analyser, comprendre et réexprimer. Pour cela, il faut avoir acquis et entraîné un certain nombre de compétences liées aux connaissances linguistiques, à la connaissance des sujets, à la maîtrise des techniques d'interprétation, aux opérations mentales requises et à l'aptitude à la communication. A l'heure actuelle, les métiers de l'interprétation se diversifient et l'interprétation de conférence n'est plus le seul débouché possible de ceux qui souhaitent interpréter à titre professionnel. Mais les exigences se diversifient et évoluent également, et nul ne peut prévoir de quoi l'avenir sera fait à moyen et à long termes.

B. Krémer, février 2016